

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE  
DU  
MORBIHAN

Fondée le 29 Mai 1826

Reconnue comme Établissement d'utilité publique  
par décret du 5 Juillet 1877

---

CHATEAU-GAILLARD

VANNES, 2, Rue Noé

---

ANNÉE 1933

---

**Mémoires — Procès-Verbaux**

ANNEXE A LA PUBLICATION MENSUELLE

---

VANNES

IMPRIMERIE GALLES, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

—  
1933

# LE DOLMEN

DIT

## LA TABLETTE DE COURNON

*Commune de COURNON (Morbihan)*

---

- I. — HISTORIQUE PAR M. L. MARSILLE.
  - II. — OBSERVATIONS FAITES AU COURS DES TRAVAUX DE RESTAURATION PAR LE C<sup>te</sup> J. DE GOUYON.
  - III. — APERÇU GÉOLOGIQUE PAR M. MAZÈRES.
- 

### I. — HISTORIQUE

« Le territoire de Cournon s'étend jusqu'aux portes de la Gacilly dont la rivière d'Aff le sépare. Là, sur le plateau d'une haute colline inculte qui domine la petite ville, se trouve un beau dolmen nommé *Tablette de Cournon*. Ce monument a 5 mètres de longueur, 2<sup>m</sup>70 de largeur et 1<sup>m</sup>50 de hauteur : il est recouvert de deux tables dont une seulement est encore horizontale ; l'autre s'est brisée en deux parties par suite d'une fouille maladroite qui fut pratiquée sous ce dolmen il y a vingt cinq ans » (1).

En écrivant ces lignes, en 1847, Cayot Délandre répétait, à peu de chose près, ce que, déjà en 1843, Ogée, dans son Dictionnaire, consacrait à ce monument.

En 1887 la seconde table est fendue à son tour. M. R. de Gouyon, dont la propriété est toute proche, est bien forcé de reconnaître que la cause de ces ruptures est naturelle.

(1) Cayot Délandre, *Le Morbihan, son Histoire et ses monuments* Vannes 1847, p. 281.

« Le dolmen, écrit-il, se compose de deux tables d'environ 5 mètres de long sur 2<sup>m</sup> 70 de large. Elles sont fendues toutes les deux. Une dans le sens de la longueur a encore la plus grande partie sur ses supports. Je l'ai vue intacte autrefois. L'autre fendue en travers s'est affaissée par le milieu. M. de Penhouët a visité jadis ce dolmen et j'ai oui dire que ses fouilles ne sont pas étrangères à sa mutilation. Je l'ai même lu dans l'ouvrage de M. Desmars intitulé : *Guide du Voyageur dans les environs de Redon* ; mais cette assertion ne me paraît pas fondée, tout au moins pour la pierre qui est encore debout, puisque je l'ai vue intacte longtemps après la visite de M. de Penhouët, et comme il n'y a pas eu de fouilles de faites depuis, je crois qu'il faut attribuer ce malheur à la foudre. Je n'ai pas oui dire qu'on y ait jamais rien trouvé de curieux. Cependant j'ai recueilli un beau celtæ de 20 centimètres, trouvé tout près sur la lande par un étreppeur v. (1)

Ce témoignage nous permet de croire qu'à une époque plus ou moins lointaine, des fouilleurs, chercheurs de trésors peut-être, avaient bouleversé les deux extrémités du monument : la galerie et le fond. Plus tard les deux tables, que leur masse même avait jusqu'alors protégées, tables énormes reposant sur des supports trop écartés, ou mal répartis, durent se briser par suite de leur propre poids, la nature de la roche employée, un poudingue dont on parlera plus loin, n'offrant pas une très grande résistance.

Avec le temps une troisième cause de destruction survint. Des chênes avaient poussé au milieu des éléments du dolmen. Deux d'entre eux étaient déjà de bonne grosseur. Les ajoncs et les ronces formaient autour d'eux un fourré impénétrable.

Le monument étant la propriété de la Commune de Cournon, le maire, le Comte J. de Gouyon, résolut de nettoyer le terrain et de redresser au moins les tables dont on pouvait avec certitude rétablir la position primitive.

La Tablette de Cournon est, par ses dimensions, l'un des plus beaux monuments du Morbihan. Il en est l'un des plus

(1) Comte R. de Gouyon, *Note sur les curiosités archéologiques de la Commune de Cournon*, Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan, année 1887, p. 195.

curieux par son plan, par certains détails de sa construction, par le choix des matériaux utilisés.

Au cours d'une visite faite pendant les travaux, j'avais été frappé par ces particularités.

D'abord le plan : la galerie, assez petite par rapport aux dimensions de la chambre, s'ouvrait à l'E. S. E. donc en direction du point du lever solaire à deux dates également éloignées des équinoxes et du solstice d'hiver. La chambre très vaste était séparée en 3 compartiments rigoureusement égaux par des supports intérieurs placés transversalement et du même côté. L'accès des 3 compartiments était donc ménagé par l'intervalle laissé libre entre ces supports intérieurs et ceux formant la paroi opposée. On me permettra une comparaison qui donnera une idée aussi nette que précise de cette disposition. Que l'on imagine une écurie de chevaux que deux bas-flancs partagent en trois stalles, l'espace derrière les chevaux restant libre comme il est d'usage. Deux stalles étaient parfaitement délimitées au moment de la restauration et la 3<sup>e</sup>, celle du fond, était facile à retrouver sur le terrain.

Plusieurs sondages ayant été pratiqués devant moi, j'eus le sentiment que le monument tout entier reposait sur un dallage ou plutôt sur une sole, comme si les constructeurs avaient craint que le terrain schisteux n'offrit pas une solidité suffisante à la construction qu'ils projetaient.

L'on verra par les notes de M. de Gouyon qu'il y avait là un double dallage et que le dallage inférieur, dont il expliquera le rôle, était plus limité que je ne croyais.

Enfin la nature des roches employées devait nécessairement attirer mon attention. Sans doute je connaissais bien des mégalithes en poudingue : tels les beaux menhirs de Bois-Solon, Commune de Malestroit, celui du cimetière de Saint-Laurent, ceux de Digois en Ruffiac..., et aussi, dans la même région, de magnifiques allées couvertes.

Mais les poudingues employés appartenaient toujours à la couche géologique sur laquelle les monuments étaient dressés. Or ici, à Cournon, les poudingues étaient de deux âges : cambrien et pliocène, et le monument paraissait construit sur un 3<sup>e</sup> : l'ordovicien. Un géologue distingué, membre de la

Société archéologique de l'Ille-et-Vilaine, faisant la même remarque, en tirait les conclusions suivantes :

« Le dolmen de Cournon se trouve au Sud-Sud-Ouest de la route de Sixt à la Gacilly, et non à l'ouest comme semble l'indiquer P. Bézier dans son Inventaire des Monuments mégalithiques de l'Ille-et-Vilaine. Il est en poudingue de Gourin, mais il est situé sur les schistes d'Angers et par conséquent les matériaux de sa construction ont été transportés à l'endroit où il est érigé et ce transport a dû être assez pénible, car, pour aller de la bande des poudingues de Gourin sur les schistes d'Angers, il a fallu franchir une crête de grès armoricain. » (1)

L'examen du terrain ne me permettait pas de m'associer à ces conclusions.

Supposer l'escalade d'une crête avec de pareilles masses me semblait une hypothèse irrationnelle. Le C<sup>1</sup> Devoir a remarqué dans le Finistère, et j'ai fait la même observation dans le Morbihan, à Moustoirac par exemple, que les rares fois où l'on constate un transport d'élément mégalithique, ce transport s'est toujours effectué en descendant.

Puis il y avait, à peu de distance de la Tablette, occupant la même position par rapport aux couches géologiques, d'autres blocs du même poudingue. Je sais bien que l'on avait voulu y voir également des mégalithes, mais ils m'apparaissaient plutôt comme des pseudo-menhirs, sauf peut-être un d'entre eux. Encore fallait-il expliquer leur présence naturelle sur ce versant exposé au Sud.

Un membre de la Société Polymathique, M. Mazères, étudiait précisément à ce moment le pli de Malestroit. Il fut mis en présence des données de ce petit problème. On lira plus loin la solution qu'il apporte et qui confirme mon sentiment.

## II. — OBSERVATIONS FAITES AU COURS DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Un certain nombre de remarques s'imposent :

1°) L'orientation.

(1) Collin, *Quelques monuments mégalithiques du Sud-Ouest de l'Ille-et-Vilaine*, Bull. de la Soc. Arch. de l'I. et V., T. LV, 1928-29, p. 149.

2°) Le fait que, tout en étant sur une colline, le monument n'est pas établi sur le faite, mais plutôt sur ce qu'on appellerait aujourd'hui la « crête militaire ».

3°) Cet autre fait qu'il a été construit dans un trou, artificiel ou naturel, du rocher schisteux et que la pierre C et la pierre D de soutien, n'ayant pas la hauteur nécessaire pour atteindre le fond, sont établies sur une sorte de maçonnerie à pierres sèches. Toutes les autres sont directement établies sur le rocher.

4°) Si la chambre Est a été fouillée et le fond bouleversé, la chambre Ouest avait gardé certaines parties intactes et ceci m'a permis de retrouver deux dallages assez grossiers, superposés, mais séparés par une couche de terre et débris d'environ 30 cent. d'épaisseur.

Cette couche n'a fourni aucune parcelle intéressante ; par contre, dans la couche de terre qui recouvre le dallage supérieur, il y a pas mal de parcelles de charbon et quelques traces de poterie grossière.

Le dallage inférieur me donne l'impression d'avoir été mis là pour corriger les inégalités du rocher.

5°) Le dallage supérieur se continue vers l'ouest en dehors de la dernière chambre, laissant deviner l'existence d'une 3<sup>e</sup> chambre.

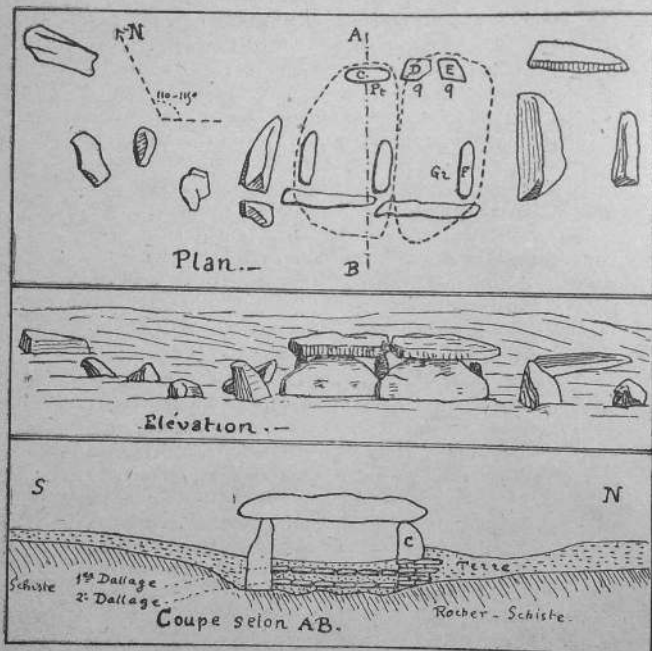
6°) De toute évidence l'intérieur seul du monument a préoccupé les constructeurs. A l'extérieur les pierres sont frustes, sans formes bien nettes, sans aplomb ; à l'intérieur au contraire, les plafonds sont plans, les parois verticales soigneusement plombées ; les 2 chambres sont de dimensions bien égales, les 3 pierres formant demi-cloisons bien parallèles et leurs extrémités nord sont strictement alignées.

7°) L'absence absolue de soutiens latéraux dans la moitié nord du monument est également à signaler.

8°) Enfin, parmi les diverses pierres qui courent sur le sol sans position définie, s'il en est quelques-unes qui sont assurément des supports simplement couchés, d'autres sont des morceaux de blocs importants débités par des carriers du moyen-âge.

Voilà, je crois, en dehors des considérations géologiques qui ne sont pas de mon ressort, ce qu'on peut signaler sur ce dolmen qui reste, tel qu'il est, un monument très imposant.

Je me permets d'ajouter que l'impression qui se dégage de son ensemble et de sa situation serait plutôt pour étayer l'opinion d'un monument jadis *enterré* au moins jusqu'aux grandes tables de couverture. Mais ceci n'est qu'une impression.



**DOLMEN de la TABLETTE - Cournon (Mbez)**

Echelle :  $\frac{2}{3}$  de cm p. mètre (0,666%)

Legende { Pr = Poudingue ferrilite  
 q = Quartz  
 G2 = Grès Armoricain

### III. — APERÇU GÉOLOGIQUE

M. le C<sup>te</sup> de Gouyon m'a fait l'honneur de solliciter mon avis sur l'origine des matériaux constituant l'allée couverte connue à la Gacilly et dans la région sous le nom de « La Tablette » et située sur la crête qui domine au N.N.O le château de la Ville-Janvier. Je réponds à cet appel d'autant plus volontiers que je viens de terminer une étude de la bande silurienne de Mulestroit, au cours de laquelle j'ai trouvé motif à m'attarder dans le secteur de la Gacilly. Pour situer la question, je dois d'abord décrire la topographie géologique des lieux, — les conclusions viendront ensuite.

A la Gacilly, le pli silurien est coupé par une faille de direction N.N.O.-S.S.E. remarquablement caractérisée par les contacts anormaux qu'elle provoque ; appelons-la « Faille de l'All ». A l'est de cet accident, nous avons un pli synclinal complet, formant faiblement cuvette, qui nous permet de rencontrer du nord au sud :

1°) Entre l'All d'amont et la route de la Gacilly à Sixt, des schistes verts altérés, très masqués par les alluvions de la rivière. Par leur position, ces schistes représentent ce que M. Ch. Barrois appelle l'Xb-c, dénomination de la nomenclature géologique que l'on peut traduire : Dalles, Quartzites et Poudingues de Gourin. L'âge de cet étage a été l'objet de longues controverses ; j'admets avec M. Barrois que ce doit être du Cambrien inférieur. Cet étage, dont la base est constituée par les Poudingues de Gourin proprement dits, est couronné transgressivement par un niveau de poudingues analogues qui représentent la base de l'étage S1a cambrien appelé « Dalles Pourprées ». Le poudingue de Gourin typique est formé de galets de quartz à ciment quartzeux pauvre ou nul, tandis que le poudingue supérieur S1a admet un ciment gréseux plus ou moins abondant gris, verdâtre ou ferrugineux, avec, en plus des galets de quartz, des éléments de grès ou quartzite de couleur variée ; c'est précisément le cas des poudingues que l'on rencontre le long de la route de Sixt : les galets de grès y sont relativement abondants à proximité de la Gacilly ; et cela s'accroît encore aux abords de Sixt.

2°) Au-dessus de cet horizon de poudingues, des schistes verts, rouges ou violets, à *Lingula Lesueuri* rapportés au Cambrien, occupent les deux tiers du versant nord de la crête qui domine la route de Sixt. C'est l'étage S1A (Dalles Pourprées).

3°) La crête elle-même est occupée par le grès armoricain ou ordovicien inférieur, bien daté par ses fossiles.

4°) Le versant sud de cette crête est constitué par des schistes à Calymènes ou schistes d'Angers, de l'ordovicien moyen.

5°) La vallée du ruisseau des Landes du Loup, au nord de Cournon, est encadrée par les schistes plus grossiers que l'on rapporte à l'ordovicien supérieur en raison de leur position stratigraphique et à défaut de niveaux fossilifères probants.

6°) Puis, au sud de Cournon, vient le grès du gothlandien inférieur, formant la crête de la cote 63 et utilisé à la Corderie pour la confection de pierres à aiguiser.

7°) Un peu plus au sud sont les schistes gothlandiens à nodules fossilifères. Puis la série recommence en sens inverse en direction de Bains, accusant dans ce secteur la parfaite régularité du pli de Malestroit.

A l'ouest de la faille de l'Aff, de la gare aux abords du château de la Ville-Janvier, existe comme un coin enfoncé entre le massif silurien de la Forêt-Neuve et celui que je viens de décrire, un paquet de schistes noueux ou dalleux, plongeant faiblement vers l'E. SE, auxquels il est bien difficile de donner un âge : l'Xb-c ou Cambrien ? Ces deux niveaux se ressemblent si souvent dans ces parages qu'on est réduit au critérium des bancs de poudingues pour savoir ce que l'on doit considérer comme inférieur aux poudingues S1A ou supérieur à ceux-ci.

Ce paquet schisteux très disloqué est limité à l'ouest par une faille suivant la boucle de l'Aff et au sud par une autre faille nécessaire dont la trace pourrait être indiquée par une série de gros blocs de quartz alignés dans la prairie qui fait face au confluent de l'Aff avec le ruisseau des Landes du Loup. C'est sur ce paquet de schistes que se trouve l'allée couverte de *La Tablette*, dans une sapinière à proximité de

l'ancienne voie de la Gacilly à Cournon, un peu en contre-bas sur le revers sud de la crête.

Pour compléter, je dois signaler que, dans la région étudiée, la vallée de l'Aff abonde en poudingues à ciment ferrugineux atteignant parfois une teneur en minerai qui a motivé des exploitations anciennes. Ces conglomérats ne sont pas d'origine sédimentaire ; ce sont des éboulis des pentes, datant de l'époque tertiaire, qui ont été cimentés par une concrétion d'oxyde de fer provenant du lavage des terrains siluriens contigus, très chargés en fer notamment à l'état de pyrite. La présence de ces éboulis tertiaires consolidés atteste que le pays avait acquis bien avant l'époque quaternaire les grands traits de son modelé actuel. N'oublions pas, d'ailleurs, que la mer oligocène (Stampien) a fait une incursion suivant les vallées qui convergent à Redon et laissé des dépôts témoins le long de l'Aff, à Saint-Séglin, les Brûlais, Loutehel.

Je laisse à M. de Gouyon le soin de livrer une documentation pleine d'intérêt sur la *Tablette* dont l'importance est accusée par le nombre des éléments renversés : il y a eu au moins 4 dalles supportées par des pieds-droits ; actuellement il n'en reste que deux en place. Parmi les éléments supports restés debout, je note : 2 blocs de quartz peu volumineux pouvant provenir de filons dans les schistes voisins et peut-être de la boucle de l'Aff, au sud de la Ville-Janvier, où s'aligne une série de ces quartiers de roc.

Un bloc de grès armoricain, à faciès de passage aux schistes à Calymènes ; l'affleurement de ce niveau n'est pas à 300 mètres.

Un bloc de poudingue ferrugineux tertiaire ; la pente de la colline est encombrée de cette « minière ». (Voir plan du monument).

Parmi les éléments renversés, je note :

A l'est, une dalle et 3 petits éléments ;

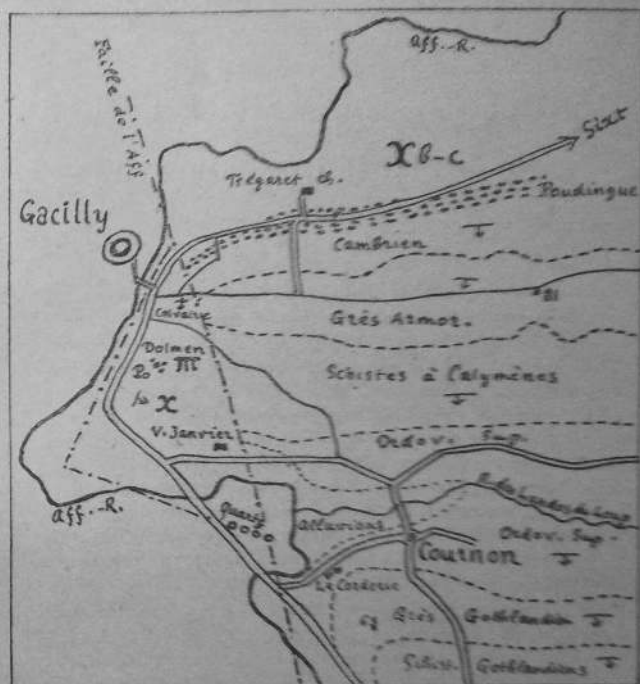
A l'ouest, une dalle et 5 petits éléments dont un en poudingue ferrugineux tertiaire.

En dehors des cinq exceptions signalées, savoir :

2 blocs de quartz, 1 grès armoricain, 2 poudingues tertiaires, tous les autres éléments, grands et petits, sont en poudingue

du Cambrien Sta, comportant des galets de grès avec ciment gréseux ; c'est exactement le faciès que présentent les poudingues en montant de la gare vers le château de Trégaret. Ce gisement apparent n'est donc éloigné que de quelques centaines de mètres à vol d'oiseau ; mais la mise en place de ces blocs, dont quelques-uns sont volumineux, aurait nécessité un transport par mouts et par vaux avec gain d'altitude d'une cinquantaine de mètres. Aussi est-il permis de se demander s'il n'existe pas un gisement plus rapproché qui serait actuellement masqué par la végétation et les éboulis des pentes. En effet, à une centaine de mètres à l'ouest du monument il y a un gros bloc brut de ce genre de poudingue, qui ne paraît pas avoir constitué un mégalithe ; des blocs plus petits et des fragments mêlés aux éboulis l'accompagnent. Ce sont vraisemblablement les témoins d'un affleurement aujourd'hui masqué ; or j'ai déclaré plus haut que le paquet de schistes situé à l'ouest de la faille de l'Aff pouvait être de l'Xb-c ou du cambrien ; il est certainement l'un et l'autre puisqu'il paraît comporter l'intercalation habituelle des poudingues qui séparent constamment ces deux niveaux. (Il est au demeurant curieux de voir la Préhistoire venir au secours de la géologie). Et s'il en est vraiment ainsi, le transport des éléments aura été extrêmement réduit.

Il ressort de cet aperçu que l'hypothèse du transport à grande distance des matériaux mégalithiques doit être une fois de plus écartée et que la Préhistoire et la géologie sont vraiment deux sciences complémentaires.



Croquis Géologique S.E. Gacilly.--  
Echelle au 1/20,000

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE  
DES  
HACHES EN PIERRE POLIE  
ET DES POLISSOIRS PORTATIFS

Une étude du Dr de Closmadeuc sur « les celtes ou haches en pierre des dolmens armoricains » parut en 1873 dans le Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. En 1893 de Limur y publiait ses « Recherches sur les gisements probables de matières constitutives de certains objets en pierre trouvés dans les monuments mégalithiques du Morbihan ». Partageant la conviction de Limur sur l'origine locale de ces matières, nous avons ajouté, en 1924, dans un travail intitulé : « Sous-sol et préhistoire », quelques observations. Celles-ci ont été confirmées, en ce qui concerne la fibrolithe, par les fouilles exécutées avec beaucoup de soin dans l'îlot d'Er Lannic, où deux de nos collègues ont exhumé de nombreuses petites hachettes et des polissoirs portatifs.

Le faisceau de pyroxénites de Port-Navalo a été largement utilisé. Er Lannic en est très proche. Et c'est dans le voisinage que l'on a trouvé le plus grand nombre de belles haches ; le tumulus de Tumiac (106 haches) les dépôts de Bernon (17) et de Largueven (au moins 24) sont, comme Port-Navalo, dans la commune d'Arzon. Certaines grandes haches de Tumiac étiquetées « chloromélanite », offrent une analogie saisissante avec plusieurs des filonnets de Port-Navalo. Les haches rapportées à la jadéite proviendraient surtout de Roguédas, en Arradon, où la roche à plagioclase-pyroxène « est parfois tellement décomposée que le plagioclase a disparu :

on n'y voit plus que les grains de pyroxène vert-clair noyés dans une masse blanche fibreuse de wollastonite ». (1)

Ce choix de la matière implique une connaissance parfaite, admirable pour l'époque, des ressources minéralogiques de la région.

Par ailleurs, les dimensions et le nombre des exemplaires déposés, et brisés intentionnellement, dans une crypte dolménique, plus encore la gravure de la hache sur les parois mégalithiques, attestent, selon le moment, la destination religieuse ou le caractère symbolique de cet objet.

En 1925, toujours dans le Bulletin de notre Société, nous avons étudié quelques particularités des haches en pierre polie de provenance armoricaine : haches à bords équarris, haches au tranchant usé et transversalement poli, etc... Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre aujourd'hui une étude d'ensemble qui serait un travail considérable ; nous continuons simplement à rassembler des matériaux destinés à faciliter cette étude.

HACHES EN PIERRE  
DES ENVIRONS DE LORIENT ( MORBIHAN )

Le Capitaine de frégate Louis Le Pontois, mort à Lorient en avril 1919, avait fouillé et étudié une grande partie des monuments de la région (2).

(1) Ch. Whitman Cross cité par Barrois. Ann. Soc. Géol. du Nord. T. VIII, 1881.

(2) Trois de ses fouilles sont tout à fait remarquables. Ce sont celles :

1° — du Tumulus de Cruguel en Guidel, sépulture de l'âge du bronze I à poignards triangulaires en cuivre ou en bronze et à belles pointes de flèches triangulaires en silex, publiée en 1890 dans la Revue Archéologique.

2° — du Tumulus de Cruguel près de Locmaria, dans l'île de Groix, sépulture à barque de l'époque des Vikings, fouillée et publiée avec la collaboration de P. du Chatellier.

3° — du Tumulus dit le Buttenn-er-hah situé à 500 m à l'ouest du village du Monstéro, dans l'île de Groix également. Le monument ne paraissait pas complet. Ce qui subsistait consistait en une allée couverte séparée par un long intervalle d'un groupe de six chambres dolméniques contiguës. Ce groupe comprenait une chambre flanquée, à l'est et à l'ouest, d'une file de deux dolmens, disposition constituant un cas unique parmi les agglomérations de monuments mégalithiques enfouis sous un même tumulus. Le compte rendu de cette fouille a été publié par la Société Polymathique du Morbihan dans son Bulletin de 1928 p. 26-103.

Les haches provenant de ces monuments et les trouvailles sporadiques qui lui étaient apportées par ses anciens marins lui permirent de constituer une collection de 1257 numéros provenant exclusivement des environs de Lorient. Cette collection a suivi le sort du Musée de Kernuz, aujourd'hui à Saint-Germain-en-Laye. Une pareille récolte, faite sur un territoire restreint, est intéressante à étudier et nous extrayons d'un manuscrit conservé aux archives de la Société Polymathique les détails suivants :

*Dimensions* : Sur ces 1257 haches, 975 sont complètes. Les plus nombreuses, plus du tiers, ont de 7 à 9 centimètres de longueur. Rares sont les dimensions extrêmes ; 14 haches ont moins de 5 centimètres, 23 ont plus de 19, une seule atteint 30.

*Formes* : Sur un total de 1257 pièces on ne compte que 48 herminettes et un seul ciseau. 2 haches en fibrolithe du tumulus de Beg-er-Lann, près du Fort-Bloqué en Plœmeur, sont tranchantes des deux bouts ; 5 haches en fibrolithe ont la forme de petites plaquettes semblables à celles des grands monuments de la côte morbihannaise ; 2 haches en pyroxène jadéite sont percées et carénées, une 3<sup>e</sup> offre seulement l'amorce des trous. 2 haches sont à facettes : l'une en diorite, incomplète, provient du tumulus du Buttenn-er-Hah, dans l'île de Groix, l'autre, en silex, fut trouvée à Kerhar en Arzano.

Les haches à talon ou à bouton, c'est-à-dire avec un petit renflement au sommet, toujours en diorite ou en diabase, sont au nombre de 43.

Trois d'entre elles proviennent du tumulus du Buttenn-er-Hah.

Enfin 15 haches en fibrolithe et une en pyroxénite possèdent des traits profonds de sciage.

*Matière* — Au point de vue de la matière, ces 1257 haches se répartissent de la façon suivante :

Diorite . . . . .	988	Roches serpentineuses . . . . .	6
dont 786 à oligoclase		Pétrosilex . . . . .	2
et 93 à labrador.		Porphyrite . . . . .	2
Fibrolithe . . . . .	131	Gneiss ocellé . . . . .	2

Diabase . . . . .	44	Granulite . . . . .	1
Eclogite . . . . .	23	Amphibolite . . . . .	1
Pyroxénite . . . . .	23	Schiste chloriteux . . . . .	2
Roches siliceuses . . . . .	17	Non déterminées . . . . .	5(1)
Porphyre . . . . .	10		

La collection comprenait encore 2 haches-marteaux en diabase, l'une avec la perforation seulement amorcée des deux côtés. Elles avaient été trouvées à la Villeneuve, commune de Clobars-Carnoët. (V. fig. infra).

Mentionnons enfin un anneau-disque en serpentine. Nous avons décrit cette pièce en même temps que deux importants fragments de deux autres disques, provenant tous les trois de la commune de Guidel, dans la liste que nous avons dressée des 14 Anneaux-disques en roches rares découverts dans le Morbihan (Bulletin de la Société Polymathique, année 1926, p. 90).

#### HACHES A BOUTON

DITES AUSSI

#### HACHES A TALON, HACHES A TÊTE

On donne ces noms à des haches polies présentant au sommet un renflement plus ou moins accentué.

Ces haches presque toujours en diorite, plus rarement en diabase, ne se rencontrent guère qu'en Bretagne et en Vendée.

M. Pitre de Lisle leur a consacré une étude spéciale. Sur les 100 exemplaires cités dans ce travail, 16 proviennent du Morbihan. Le plus beau, mesurant 34 centimètres 1/2 de

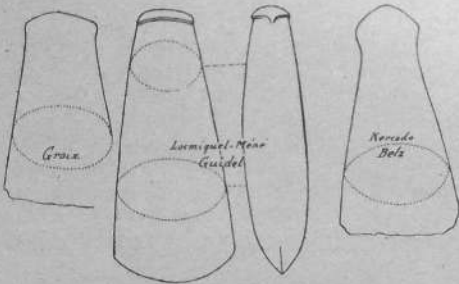
(1) Ces chiffres sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux que nous donnions, en 1924, après examen de diverses collections morbihannaises.

Nous faisons alors remarquer que le choix de la matière était surtout apparent dans la composition exclusivement lithique du mobilier des grands tumulus de la côte où la proportion est renversée de la façon suivante au profit des roches rares :

Fibrolithe . . . . .	76
Jadéite . . . . .	16
Chloromelanite . . . . .	6
Diorite . . . . .	1
Granulite ou feldspath . . . . .	1

longueur, avait été trouvé à Belle-Ile-en-Mer. Dans ses conclusions l'auteur reconnaissait trois centres de fabrication : les Côtes-du-Nord, le Morbihan, et la région sud de la Loire-Inférieure — nord de la Vendée.

Les observations suivantes confirment ces conclusions et démontrent que le centre de fabrication du Morbihan fut peut-être le plus important.



Nous avons vu que la collection du Capitaine de frégate Le Pontois comptait 43 haches de ce type que le Commandant répartissait ainsi :

Haches à bouton bien franc.....	6
— — ordinaire.....	5
— à talon s'infléchissant en bouton...	8
— à talon .....	24

A ces 43 haches provenant de la région de Lorient, il faut ajouter les 16 publiées par M. Pitre de Lisle, provenant, 5 de Carnac, 2 de Pluneret (1), 1 de Locmariaquer, la grande de Belle-Ile, 2 d'Erdeven, 2 d'Arradon, 1 d'Arzon, 1 de Mauron, 1 d'un point indéterminé du département.

Le Musée de la Société Polymathique en possède 10 trouvées dans les communes de Séné, Surzur, Colpo, les environs de

(1) Les deux haches provenant de Pluneret sont à tort comprises dans le total de 7 haches provenant de Carnac par M. Pitre de Lisle.

Vannes et d'Auray. Un dépôt de deux belles haches à talon a été découvert dans la commune de Sarzeau. Le Musée Miln en expose plusieurs recueillies par les cultivateurs de la région de Carnac. Nous en avons nous même trouvé un beau fragment dans la commune de Crach et nous connaissons un grand exemplaire provenant de Pluvigner chez M. Le Mouroux, à Auray. Le C<sup>t</sup> Martin mentionne dans la Rev. Archéol. 1898, p. 201, celui de Mané-Nestram en Languidic, etc...

Une liste complète donnerait un total de plus de 80 haches connues.

Plusieurs de ces haches ont été trouvées dans des monuments : 1 dans le dolmen de l'île Rhéno, (Musée de S. Germain) ; 1 dans le cromlech d'Er-Lannic, (Musée de Kernuz) ; 3 dans le Buttenn-er-hab, Ile de Groix, (Musée de Kernuz) ; 1 dans le monument circulaire de l'âge du fer de St Galles en Arradon, (Musée de la Société Polymathique)...

#### DÉPÔTS DE HACHES EN PIERRE POLIE

Un de nos confrères a publié, en 1927, dans le Bulletin de la Société Préhistorique française, une liste des dépôts de haches en pierre polie trouvés dans le Morbihan. Il y fait figurer les haches recueillies dans un certain nombre de nos monuments. Il peut en résulter, dans l'esprit du lecteur, une certaine confusion. Il faut s'entendre, en effet, sur la terminologie préhistorique. Le mot *dépôt* s'oppose au mot *mobilier*. Le dépôt est toujours *en dehors* du monument, alors que le mobilier est toujours *dans* le monument. Renvoyant à l'article précité pour les dépôts de la région de Carnac, nous donnons ci dessous la liste des principales découvertes de cette nature faites dans le Morbihan.

**Ambon (Lienne).** — Une très jolie petite hache en fibrolithe de 0,07 de long, et deux galets, l'un d'eux avec un côté aigu et tranchant. Les deux galets sont au Musée de la Société Polymathique, la hache chez M. Ducourtieux à S. Servan-sur-Mer. (Ass. Bret. 1903, Congrès de La Roche-Bernard).

**Arradon (Penboch).** — 3 haches découvertes à 1 m. 50 de profondeur en creusant les fondations d'un immeuble. L'une

de ces haches, en fibrolithe blanche, fut acquise par M. Micault; la seconde, en pyroxénite de Roguédas, et de toute beauté, est au Musée de Kernuz; la troisième, en pyroxénite également et de petite taille, est au Musée de la Société Polymathique où elle figure sous le n° 876 du Catalogue de 1920. (*Bull. de la Soc. Polym.* 1893 p. 19).

**Arzon (Largueven).** — vers 1808. 24 haches d'après les uns, une trentaine d'après les autres, de couleur verte, sous une grosse pierre et disposées, dit le chanoine Mahé, « en cercle autour d'un centre commun ». D'après ce dernier la seule qu'il ait vue était en jadéite avec les côtés tranchants. (Chanoine Mahé, *Essai sur les Antiquités du Morbihan* p. 41 — Cayot-Délandre, *le Morbihan* p. 224 — *Bull. de la Société Polymathique du Morbihan* 1894. p. 6).

**Arzon (Bernon).** — 1893 — 17 haches dont 7 en jadéite, 6 en fibrolithe, 4 en roche tendre, de 14 à 30 centim. de long. placées en cercle, le tranchant en l'air, dans une petite cavité protégée latéralement par une sorte d'enceinte de pierres et de cailloux roulés et recouverte par une pierre plate ovale de 5 à 6 centim. d'épais. et de 25 et 40 centim. de diamètres — Musée de S<sup>t</sup> Germain-en-Laye (*Bull. de la Société Polymathique*, 1894 p. 3).

**Carnac (Région).** — M. Z. Le Rouzic a signalé 3 dépôts découverts dans la Commune de Carnac, 1 en Crach, 1 en Larmor-Baden, 1 en Plœmel, 1 en Saint-Philibert. (*Bull. de la Soc. Préhistorique Française* 1927, p. 156).

**Cléguérec (Kerbédic).** — Une vingtaine de haches de 12 à 16 centim. de longueur, la plupart en diorite, quelques unes en jadéite. Brisées par l'inventeur. (Aveneau de la Grancière, *Bull. de la Soc. Polym.* 1901 p. 286).

**Férel (Haut-Riguy).** — 15 haches avec des débris des époques gauloise et gallo-romaine (Léon Maitre, *L'ancienne baronnie de la Roche-Bernard*, p. 9).

**Guidel.** — vers 1850 — 2 haches et 2 importants fragments de deux anneaux-disques dans un talus. Coll. C<sup>t</sup> A. Martin réunie à la Coll. du Chatellier, Musée de S<sup>t</sup> Germain-en-Laye (L. Marsille, *Bull. Soc. Polym.* 1927 p. 91).

**Melrand (près de Kerbihan).** — 10 ou 12 haches en fibrolithe, la plupart d'une vingtaine de centim. de longueur. (Aveneau de la Grancière, *Bull. de la Soc. Polym.* 1902, p. 377).

**Plœmeur (Kerham).** — 1861 — 11 haches, quelques unes très belles en pyroxène-jadéite et en fibrolithe. Musée de Carnac.

**Plouhinec (Kermorin).** — 7 haches et 1 ciseau sous une pierre. Une hache de 0 m. 194 de long. et le ciseau sont en silice, les 6 autres haches en diorite, la plus grande mesure 0 m. 226. Musée de la Société Polymathique, n° 868 à 875.

**Pont-Scorff (Lesbein).** — 1907 — 4 haches et un galet dans un talus. La plus grande des haches, en diorite, de 0 m. 31 de long. et le galet ont été achetés par l'auteur de ces lignes. Ce galet, en quartzite, ovale, est comme entouré d'un cercle rouge. Accident naturel dû à la présence d'un peu de fer, mais qui a été sans doute la raison pour laquelle il a été recueilli.

**Sarzeau (Bord de la route de Sarzeau à Roualiquen).** — 2 belles haches à talon : l'une, à M. Belenfant, à Vannes, a 0 m. 276 de long; 0,074 de larg. au tranchant; 0,053 d'épaisseur en son milieu (*Bull. Soc. Polym. pr. v. mai 1920*).

#### HACHES MARTEAUX DOUBLES HACHES ET MARTEAUX CASSE-TÊTES

Le caractère commun de tous ces objets est de posséder un trou d'emmanchement. Le nom vient de la forme des extrémités. Celles-ci peuvent être différentes : l'une taillante, l'autre contondante; ou semblables, c'est à dire toutes deux taillantes ou toutes deux contondantes.

Les casse-têtes sont des masses de pierre de forme sphérique ou ovoïde également percés d'un trou d'emmanchement.

Notre collègue M. Aveneau de la Grancière a donné dans le Bulletin de la Société Polymathique, année 1910, page 195, un inventaire des Haches-marteaux et Haches-doubles recueillis dans les cinq départements bretons. Ce petit inventaire,

reçu et complété par le même auteur, avec la collaboration de M. A. L. Harmois, parut à nouveau dans le Bulletin de la Société Préhistorique Française en 1916.

Dans le tableau récapitulatif de la répartition des différents types en Bretagne, les auteurs de cet inventaire distinguaient : les haches-marteaux à tête ronde ou à tête carrée — les doubles-haches ou bipennes, naviformes ou non — les marteaux, marteaux-pics, et marteaux triangulaires. Ils arrivaient à un total de 136 pièces, recueillies en Bretagne.

A ce nombre nous pouvons aujourd'hui ajouter 17 haches doubles ou haches-marteaux dont 13 inédites et 3 casse-têtes.

Laissant de côté ces derniers on arrive à un total de 153 pièces se répartissant ainsi : Côtes-du-Nord : 49 — Morbihan : 46 — Ille-et-Vilaine : 22 — Loire-Inférieure : 20 — Finistère : 12 — Provenance indéterminée, mais bretonne : 4.

Le Morbihan et les Côtes-du-Nord sont donc, à ce point de vue, les deux départements les plus riches de Bretagne et il est intéressant de remarquer qu'il en est de même pour les haches à talon ou à bouton.

Nous donnons ci-dessous la liste des exemplaires qu'il faut ajouter à l'Inventaire précité.

#### Finistère

**Clohars-Carnoët (La Villeneuve).** — Marteau double, en diabase, mesurant 0 m. 130 de longueur; 0,048 de largeur; 0,035 d'épaisseur. La perforation est seulement amorcée de chaque côté. (fig. 5). Collection du C<sup>e</sup> Le Pontois, à Kernuz, aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

**Clohars-Carnoët (La Villeneuve).** — Hache-marteau en diabase, de 0 m. 140 de long. 0,077 de larg. 0,058 d'ép. De chaque côté la perforation s'élargit près de l'orifice (fig. 6). Même collection.

**Collorec, 1908.** — Hache double. Musée départemental, Quimper.

#### Ille-et-Vilaine

**Acigné (Moulin de Sévigné).** — Hache-marteau en diabase serpentineuse, très aplatie, ayant comme dimensions : long. :

0 m. 190; larg. : 0,095; ép. : 0,040; percé d'un trou cylindrique de 0,023 de diamètre. (Bull. de la Soc. arch. d'I.-et-V. T. XLVI, p. XXXIII).

**Bains (environs).** — Hache-marteau en diorite, trous commencés (d<sup>e</sup> T. XLVI p. XXXI).

**Rennes.** — Petite hache-marteau en diorite trouvée aux abords de la ville, dans l'étang de la propriété de M. René Oberthur.

#### Loire-Inférieure

**Gorges (La Proutière).** — Hache-marteau en diorite de 0 m. 225 de long. 0,113 de larg. 0,065 d'épais. moy. percée d'un trou de 0,045 de diam. légèrement ovalisé du côté hache, aux deux ouvertures. Coll. du D<sup>r</sup> Boutin à Clisson (Bull. de la Soc. Préh. Fr. 1922, p. 77.)

**Vritz (La Bucherie).** — Hache-marteau en diorite à gros éléments de 0 m. 22 de long.; 0,105 de larg. au centre; 0,055 d'ép. du côté marteau et 0,045 du côté opposé (d<sup>e</sup> 1919, p. 161).

#### Morbihan

**Auray (environs).** — Hache double dont la perforation est seulement amorcée de chaque côté. Collection Le Mouroux, Auray.

**Carnac (environs).** — Moitié d'une hache-double intéressante par sa faible largeur de 0<sup>m</sup> 035, à la hauteur de la perforation, pour une longueur totale présumée de 0<sup>m</sup> 235. Cette pièce, en diorite, provient de Carnac. Le D<sup>r</sup> Gressy l'avait donnée à M. Ernest Rialan père. Le fils en a fait don au Musée de la Société Polymathique du Morbihan. (fig. 1.)

— Moitié de hache double longue de 8 centimètres et de 4 centimètres d'épaisseur à hauteur de la perforation. Trouvée dans la région de Carnac; ce fragment appartient au Baron de Wolbock. Dessin aux archives de la Société.

— Hache double chez un parlementaire du Morbihan.

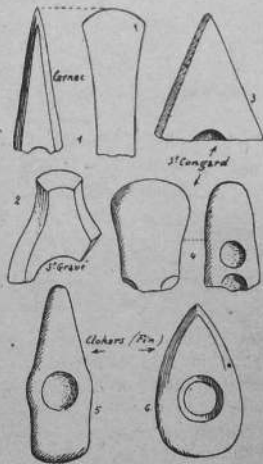
**Hennebont.** — Une hache marteau, dont la perforation n'est qu'amorcée, figure au Musée d'Hennebont.

**Mendon.** — Hache double de 19 à 20 centimètres de longueur, 4 de largeur au centre et 4 d'épaisseur. La perforation est

cylindrique. Elle est reproduite dans une planche conservée aux archives de la Société Polymathique et indiquée comme trouvée près de Mendon, en 1877, par M. Chaplain-Duparc.

**Saint-Congard (Les Grées de Saint-Marc).** — Moitié d'une hache double qui devait être en forme de losange. Cette moitié, qui est par conséquent triangulaire, mesure 0<sup>m</sup> 085 de longueur, 0<sup>m</sup> 070 de largeur, 0<sup>m</sup> 037 d'épaisseur. La perforation est tout juste amorcée sur chacun des côtés. Schiste à petits chiastolithes. (fig. 3) Coll. L. Marseille.

**Saint-Congard (L'Acensie).** — Moitié d'une hache double à tranchant évasé et fortement arrondi. Les trous sont symétriquement commencés. Un second essai de perforation est visible à côté du premier. Schiste à grenats. (fig. 4). Même collection.



**Saint-Gravé.** — Moitié d'une hache-marteau ou d'un marteau double. Ce fragment mesure 4 centimètres de longueur, 3 centimètres d'épaisseur et 34 millimètres de largeur: Tête convexe. Cette pièce est tout à fait remarquable par la concavité des côtés. Elle a été donnée par le Général de Kerdrel au Musée de la Société Polymathique. (fig. 2)

On peut encore ajouter ici les casse-têtes ou masses globulaires de pierre percées d'un trou d'ommanchement:

— Casse tête en pierre blanche, discoïdal, de 0<sup>m</sup> 067 de diamètre et 0<sup>m</sup> 036 d'épaisseur, percé au centre d'un trou cylindrique de 0<sup>m</sup> 025 de diamètre. — Dolmen du Moustoir en Carnac. N° 586 du Catal. du Musée de la Société Polymathique.

— Moitié de casse-tête en quartz blanc, poli. — Dolmen du Mané-Rutual en Locmariaquer. N° 335 du Catal. du Musée de la Société Polymathique.

— Un important fragment d'un casse-tête en quartz, semblable au précédent, a été trouvé au Lizo, en Carnac, et figure au Musée de Carnac.

### LES POLISSOIRS PORTATIFS

Les *grands polissoirs* ou pierres fixes à rainures et cuvettes, si nombreux dans certains départements tels que l'Aube, le Loir-et-Cher, la Dordogne, etc..., sont, au contraire excessivement rares en Bretagne. Nous ne savons ce qu'est devenu celui que Déchelette place à Quiberon (1). Nous en avons décrit un second, en quartz, découvert au Bas-Pâtis près de Sarzeau (2) que notre confrère M. Cohéléach, notaire à Sarzeau, a fait transporter dans son jardin. C'est un bloc de quartz de 1 mètre de longueur, 0<sup>m</sup> 60 de largeur et 0<sup>m</sup> 45 de hauteur, portant sur la face supérieure 4 rainures et une large cuvette.

Et c'est tout pour le Morbihan (3).

Dans le Finistère M. du Chatellier n'en avait rencontré qu'un seul, en granit très fin, à Quilien en Combrit (4). Un autre est entré récemment au Musée de Penmarch.

Cette rareté des grands polissoirs paraît extraordinaire dans un pays, où les haches en pierre polie ont été recueillies par

(1) Déchelette, *Manuel d'archéologie...* Tome I pages 525, 526.

(2) Marseille, *Le Polissoir de Sarzeau*, Bull. de la Société Polymathique, 1911, p. 194.

(3) Le capitaine de frégate Louis Le Pontois découvrit parmi les éléments mégalithiques du monument de Buteen-er-hab, Ile de Groix, deux pierres portant cuvettes, rainures et cupules et se demanda s'il ne fallait pas y voir des polissoirs. Il écarta cette hypothèse à cause de la nature de la roche, un chloritoschiste feldspathique particulièrement tendre. La présence des cupules, l'une d'elles au fond d'une cuvette, nous fait partager l'avis du commandant.

(4) Du Chatellier, *Les époques préhist. et gaul. dans le Fin.* p. 305.

milliers (1). Mais les découvertes que nous avons faites à Port-Navalo et à Damgan (2) sont venues confirmer ce que nous disions en 1911.

La matière des haches était prélevée dans les falaises marines, carrière toute ouverte et d'autant plus recherchée que les plages offraient leurs galets réalisant une partie du travail. Les premiers polissoirs furent donc les rochers mêmes de la côte. Les variations des lignes de nos rivages expliquent leur disparition.

Par contre on trouve assez fréquemment des *polissoirs portatifs* qui ne sont que des réductions des précédents. On peut diviser ces petits polissoirs en deux catégories : les *polissoirs portatifs* mais dormants et les *polissoirs à main* plus petits. Nous en avons vu dans toutes les collections (3). Un exemplaire en quartz lydien, de 0<sup>m</sup>20 de longueur, épais de quelques centimètres seulement, trouvé avec une hache polie en diorite dans la lande de Pomin en Noyal-Muzillac, figure sous le N° 1.114 du Musée de la Société. Nous avons placé à côté un des nombreux fragments de petits polissoirs que nous avons recueillis au Lizo en Carnac. L'îlot d'Er-Lannic en a livré un certain nombre.

Nous donnons ci-dessous, en le prenant comme type, la description détaillée de l'un de ces objets détérré dans un défrichement près du village de Laudé, en Plœmeur (Morbihan). Nous l'avions examiné à Lorient chez le Capitaine de frégate Le Pontois qui se proposait de l'envoyer rejoindre sa collection, au château de Kernuz.

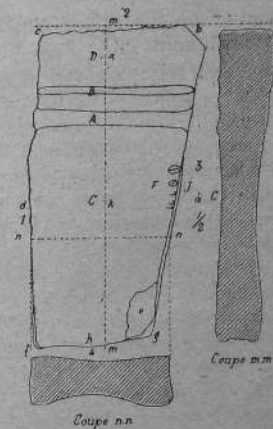
Ce petit polissoir est en grès armoricain. Sa coloration brun-jaunâtre, due à l'oxydation du peu de fer contenu dans la roche, est toute superficielle, car la couleur blanche pri-

(1) La seule collection du Capitaine de frégate Louis Le Pontois comprenait 1257 haches provenant exclusivement des environs de Lorient.

(2) Galets de fibrolithe à Port-Navalo — Haches et nombreux fragments de haches en diorite sur un étroit espace dans la tourbe de la plage de Damgan.

(3) Pendant les grandes vacances de 1933 nous en avons trouvé deux, miroitant, en grès armoricain, dans un défrichement près et à l'Ouest du village du Haut-Linio en Pleucadeuc. Nous possédons 3 haches en pierre polie recueillies dans les champs voisins.

mitive reparait sous l'écaïlle e probablement détachée par la pioche de l'ouvrier. (1).



Les dimensions en millimètres sont les suivantes : longueur suivant m m : 230 mm. — largeur : de 124 à 86 mm. — épaisseur : en a et en c : 42 mm ; en b : 47 mm. ; en d : 35 ; en f et en g : 40 ; en h : 33 ; en j : 37 ; en k : 26.

La face antérieure, figurée ci-contre, porte en C une *cuvette longitudinale* de 2 mm, 5 seulement de profondeur maximum et dont le poli miroitant est remarquablement conservé par places. En A et B deux *rainures*, dont les plus grandes profondeurs sont respectivement de 3 mm. et 1 mm. 5. L'espace entre A et B a été utilisé comme polissoir, et a travaillé transversalement ; il est bien uni, mais n'a jamais été miroitant. L'espace D est occupé par une *cuvette transversale* sans profondeur appréciable qui a travaillé transversalement ainsi que le montrent de larges stries irrégulières disposées en deux

(1) On ne sait si, au cours du défrichement, d'autres objets furent recueillis en même temps que ce polissoir. Une hache de la collection, en fibrolithe, (au moins une car il y en a peut-être plusieurs) porte l'étiquette « Laudé ».

faisceaux. En F on voit cinq petites *encoches* intéressant le bord de la cuvette C et son arête de droite.

La face postérieure, qui n'est pas figurée ici, est occupée par une *cuvette* dont la plus grande profondeur est de 8 mm. et qui a conservé le poli miroitant.

Le flanc 1 semble avoir travaillé comme rabot, ses protubérances sont devenues polies. — Le flanc 2 a servi, il est aplani par l'usage, mais il reste encore rugueux. — Le flanc 3 a été employé comme polissoir dans le sens de la longueur de la plaque le plus souvent, mais quelquefois dans le sens de la largeur — Le flanc 4 n'est même pas aplani, il a peu ou peut-être même pas du tout travaillé. (1).

LOUIS MARSILLE.

## CARNAC

### FOUILLES FAITES DANS LA RÉGION

*Sépultures circulaires de Boquidet, Commune de Sérent  
(Morbihan)*

Dans le bulletin de la Société Polymathique du Morbihan année 1924, page 68, notre honoré collègue, M. L. Marsille annonçait, « qu'il y a déjà longtemps un premier vase rempli de restes incinérés avait été découvert en bordure d'un chemin creux près et à l'Ouest du village de Boquidet, Commune de Sérent et que plus tard, en 1919, des enfants jouant dans une excavation faite dans la paroi Nord, par l'extraction du sable, aperçurent au-dessus de leur tête, le fond d'une poterie. Ils s'en saisirent et le brisèrent. Averti à temps, il put retrouver les fragments et le reconstituer entièrement. Un autre vase en terre brune lustrée et en forme de deux troncs de cône réunis par la base, avec rebords rejetés vers l'extérieur, était renversé sur le précédent, auquel il servait de couvercle.

Une lettre de l'instituteur de la Commune, en date du 8 mars 1924, l'avisait qu'au cours d'un défrichement, les propriétaires de la lande avaient toujours au même endroit, sur un espace très restreint, de quelques mètres carrés, exhumé plusieurs nouvelles urnes. Il se rendit quelques jours après à Boquidet, accompagné de M. du Halgouët, continuer la fouille commencée. Ils constatèrent que les vases étaient fragiles, et découvrirent une sorte de bol ou petite terrine complète, en terre brune et de nombreux fragments de très intéressantes poteries et deux blocs de pierres de forme particulière. Un bloc en quartz brut hémisphérique mesurant 0,60 de diamètre et un bloc de granulite taillé en forme de pyramide avec deux faces opposées plus larges à la base que les deux autres mesurant 0,60 cent. de

(1) Nous avons emprunté le dessin ci-dessus et les dimensions du polissoir à une note manuscrite du Commandant Le Pontois.

largeur et 0,60 de hauteur. Ces blocs étaient placés au-dessus des urnes. Puis il décrit et donne l'inventaire des vases ou fragments de vases au nombre de 12 dont 2 sont ornés, l'un d'une ligne de petits cercles en creux entre deux lignes horizontales continues, l'autre en 4 endroits d'une ligne verticale de petits motifs carrés partant du pied et remontant vers l'orifice. Ces quatre lignes séparent la panse du vase en 4 parties égales. Il découvrit deux petits anneaux en bronze, dont un fut perdu. Dans ses conclusions, M. Marsille classe ces poteries à la fin de l'époque d'Hallstatt ou au début de la Tène ».

Muni de ces renseignements, je me rendis à Boquidet au mois de mai 1926, accompagné de mon gendre Jacq Maurice et du jeune professeur Forde de l'Université de Londres. Je vis immédiatement les restes d'un tertre tumulaire nivelé, mais assez reconnaissable pour deviner la base d'une sépulture circulaire semblable à celle du Rocher, Commune de Plougoumelen, et à celles du Nignol et de Coët-à-Tous dans la Commune de Carnac.

Pour bien la déterminer, je dégarnis un bloc de granit, apparent du côté du chemin creux, qui indiquait la base de la muraille et démontrait que la construction avait été entamée de ce côté.

Le doute n'était plus permis et aussitôt je demandai aux propriétaires du sol, l'autorisation d'entreprendre une fouille méthodique dans leur champ. Malheureusement, ma santé ne me permit pas à mon grand regret de mettre de suite mon projet à exécution.

Ce n'est que l'année dernière que j'ai pu entreprendre ce travail.

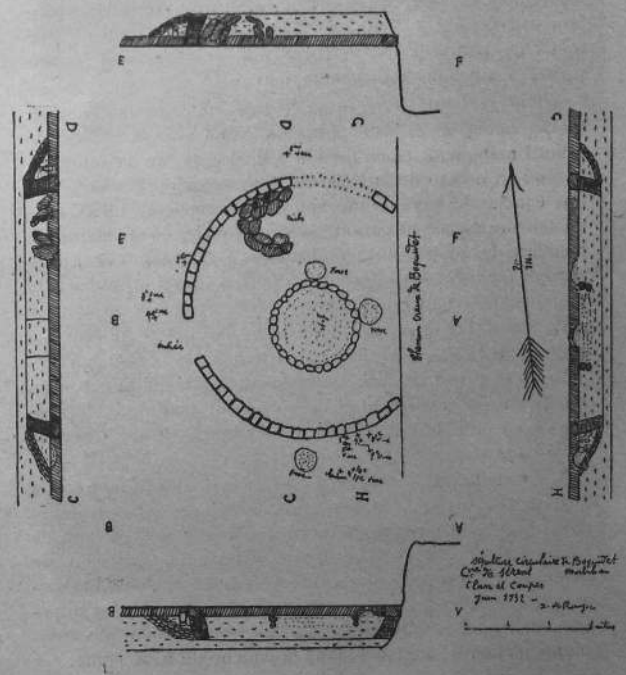
Le dimanche 5 juin 1932, je me rendis de nouveau à Boquidet pour me mettre d'accord avec le propriétaire, M. Emile Guyot, et chercher la main d'œuvre nécessaire.

Le mercredi 8 juin, j'étais de belle heure sur les lieux accompagné de Jacq Maurice et de M. Pakér de Londres, de mon neveu Ange Le Rouzic et de deux ouvriers carriers de Sérent, MM. Baron Mathurin et Courtel Louis.

Je fis ouvrir immédiatement une tranchée au Nord-Est du tertre, à l'endroit où l'on avait déjà fouillé, un peu à l'Ouest du bloc indiquant la base du cercle, du côté du chemin creux.

Peu après, mes ouvriers buttaient d'autres blocs en granulite, manifestement taillés et placés intentionnellement à plat. Au bout d'une heure de travail, nous avons mis à jour une bonne partie d'une muraille circulaire mesurant 6 mètres de diamètre et dont le soubassement est formé de blocs rectangulaires en granulite, régulièrement taillés et surmontés de 3 à 8 assises de plaques de schiste micacé taillées en triangle et placées en tronc de cône, c'est à dire la base plus large que le sommet.

Cette construction possède une ouverture mesurant 1 mètre de largeur dans sa partie Ouest, la hauteur du mur varie de 0,30 à 0,60 cent.



Je fis élargir la tranchée extérieure de la muraille, qui est établie sur la terre jaune du sous-sol non remaniée et nous fîmes ainsi le tour de la tombelle.

A 0,60 cent. de sa base et au Nord, nous trouvâmes un vase n° 1, encastré dans la couche de terre jaune, au-dessous du niveau du soubassement de la muraille, placé verticalement, le fond en bas, son orifice recouvert d'un fragment d'ampélite, recouvert et entouré de débris d'os incinérés et de charbon, le tout garanti par une série de petites lamelles de schiste micacé, placées en gradins au-dessus les unes des autres, mais dont une partie avait été enlevée par les premiers fouilleurs. Ce vase en terre brune micacée est à fond plat, à col et à rebord légèrement évasé vers l'extérieur, mesure 0,175 mil. de hauteur, 0,105 mil. de diamètre à la base et 0,223 mil. de diamètre au haut du col et 0,183 mil. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli d'ossements incinérés.

A 1 m. 60 cent. de ce premier vase, nous avons découvert un deuxième, n° 2, beaucoup plus grand et dont le col et le rebord manquent, placé près et à 0,20 cent. de la muraille, le fond au niveau de la base du soubassement, englobé dans une couche de terre jaune, son orifice couvert d'une plaque de schiste micacé et garanti par une couche de six assises de lamelles de schiste micacé disposées à plat en gradins, légèrement inclinées les unes sur les autres depuis le sommet du mur jusqu'à 1 mètre à l'extérieur.

Ce vase, en terre brune lustrée, mesure 0,20 cent. de hauteur, 0,125 mil. de diamètre à la base, 0,27 cent. de diamètre à la panse. Je n'ai trouvé aucun fragment du col ni du rebord, il est évident que ce vase était déjà mutilé lors de son dépôt près de la tombelle. Il est rempli de cendres que je n'ai pas vidées.

A 0,80 cent. et au Sud ouest du 2<sup>e</sup> vase et à 1 mètre et à l'Ouest de l'entrée de la sépulture, nous avons découvert un 3<sup>e</sup> vase, n° 3, en terre brune micacée, mesurant 0,183 mil. de hauteur, 0,22 cent. de diamètre à la panse et 0,20 cent. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre jaune et d'ossements incinérés, l'orifice est couvert par un bloc d'ampélite, sur lequel et tout autour du vase se trouvaient des ossements incinérés, englobés dans la couche de terre jaune.

SÉPULTURES CIRCULAIRES DE BOQUIDET,  
COMMUNE DE SÉRENT (MORBIHAN).



PARTIE NORD-OUEST



PARTIE OUEST. — On voit en place le vase N° 2.



PARTIE SUD-OUEST



PARTIE SUD



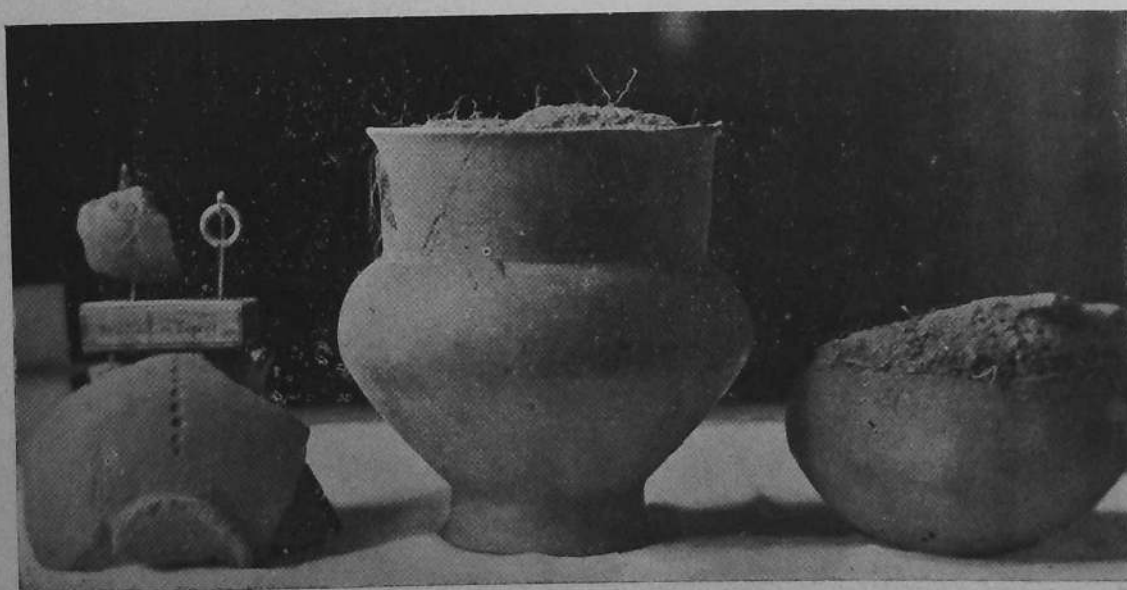
*Vases de Boquidet chez la Receveuse des Postes de Sérent*



*Vases de Boquidet au Musée de Carnac*



*Vases de Boquidet au Musée de Carnac*



*Vases de Boquidet au Musée de La Société Polymathique*



*Petit bloc taillé du village de Boquidet*



*Petits blocs taillés de la Bourlaie en Pleucadeuc (chez M. M. à Vannes)*



Autres  
provenant :  
**à gauche,**  
du Rocher  
en  
Plougoumelen ;  
**à droite,**  
de  
Locoal-Mendon

---



A 0,20 cent. et au Sud de ce vase, il y avait un 4<sup>e</sup> vase n<sup>o</sup> 4, à fond plat et à panse arrondie, en terre brune foncée, mesurant 0,15 cent. de hauteur, 0,092 mil. de diamètre à sa base, 0,23 cent. de diamètre à la panse et 0,20 cent. de diamètre à l'ouverture. Il était couvert d'un bloc de granulite arrondi et mesurant 0,35 cent. de diamètre et 0,10 cent. d'épaisseur et rempli d'ossements incinérés.

Ces deux derniers vases étaient garantis par une couche formée de 4 assises de lamelles de schiste micacé, placées à plat et juxtaposées les unes sur les autres, légèrement inclinées vers l'Ouest.

A 1,60 cent. et au Sud Est de l'entrée, à toucher la muraille, nous avons découvert un 5<sup>e</sup> vase, n<sup>o</sup> 5, en terre brune lustrée à fond repoussé vers l'intérieur et sans doute, fait au tour, mesurant 0,212 mil. de hauteur, 0,084 mil. de diamètre à sa base, 0,155 mil. de diamètre à la panse et 0,145 mil. à l'ouverture. Il est rempli d'ossements incinérés et son orifice est couvert d'un bloc d'ampélite.

A 0,20 cent. et à l'Est de ce vase se trouvait un 6<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 6, en terre brune, petit et en forme de bol, mesurant 0,09 cent. de hauteur, 0,078 mil. de diamètre à la base, 0,13 cent. de diamètre à la panse et 0,12 cent. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre jaune et d'ossements incinérés et couvert d'un bloc de granit ayant subi l'action du feu.

A 0,30 cent. et au Sud de ce dernier se trouvait un 7<sup>e</sup> vase n<sup>o</sup> 7, en terre brune micacée et à fond plat, mesurant 0,17 cent. de hauteur, 0,093 mil. de diamètre à la base, 0,168 mil. de diamètre à la panse et 0,158 mil. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre jaune et d'ossements incinérés et couvert d'un fragment d'ampélite.

A 0,30 cent. du 7<sup>e</sup>, se trouvait un 8<sup>e</sup> vase, n<sup>o</sup> 8, en terre brune foncée mesurant 0,07 cent. de hauteur, 0,072 mil. de diamètre à la base, 0,19 cent. de diamètre à la base du col et 0,17 cent. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre jaune et d'ossements incinérés et couvert d'un bloc d'ampélite.

Tout à côté de ce dernier vase se trouvait un 9<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 9, à fond plat et à rebord évasé, en terre brune lustrée, mesurant

0,09 cent. de hauteur, 0,06 cent. de diamètre à la base, 0,158 mil. de diamètre à la panse et 0,160 mil. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre noire, d'ossements incinérés et couvert d'un bloc d'ampélite.

A 0,10 cent. de ces deux derniers vases, se trouvait un 10<sup>e</sup>, n° 10, à fond plat, à col et à rebord évasé, en terre brune foncée et micacée, mesurant 0,178 mil. de hauteur, 0,115 mil. de diamètre à la base, 0,19 cent. de diamètre à l'ouverture. Il est rempli de terre jaune et d'ossements incinérés.

Dans ce vase, se trouvait un 11<sup>e</sup> vase, fragmenté en terre noire lustrée à fond plat et à col, mesurant 0,19 cent. de hauteur, 0,09 cent. de diamètre à la base et 0,135 mil. de diamètre à l'ouverture.

Ces deux vases étaient remplis d'ossements incinérés et couverts d'un gros bloc de quartz brut, pesant plusieurs kilogrammes.

L'ensemble de ces 7 vases était garanti par une toiture formée de 6 assises de lamelles de schiste micacé, placées à plat les unes sur les autres, en gradins depuis le sommet du mur de la tombelle jusqu'à un mètre de ce mur.

A 0,80 cent. de ces vases et à 0,60 cent. de la muraille, nous avons découvert une fosse, creusée dans la terre glaise, mesurant 0,40 cent. de diamètre et 0,20 cent. de profondeur, remplie de terre brûlée, de charbon et d'ossements incinérés, parmi lesquels nous avons trouvé un anneau en bronze, mesurant 0,035 mil. de diamètre extérieur et 0,028 mil. de diamètre intérieur.

Cette fosse était également garantie par une couverture formée de 4 assises de lamelles de schiste micacé, superposées à plat et en gradins. Ayant fait le tour complet de la muraille circulaire, j'ai fait déblayer complètement l'intérieur, couche par couche, ce qui me permit de constater que cette partie de la tombelle avait été complètement bouleversée et que la muraille n'avait pas de parement intérieur.

Dans la partie Nord-Ouest, nous avons mis à jour deux rangées de pierres plates en granulite, placées debout et archoutées les unes contre les autres, formant une niche destinée sans doute à garantir un ou plusieurs vases disparus.

Le sol de cette sépulture est formé de terre jaune et se trouve au niveau du sommet des pierres du soubassement de la muraille, c'est à dire de 0,10 à 0,15 cent. au-dessus du sol extérieur.

Un peu au Sud du centre de la tombelle, nous avons trouvé un foyer mesurant 1 m. 10 cent. de diamètre, dont le pourtour est limité par de petits blocs de granit, très altérés par l'action du feu.

L'intérieur de ce foyer était rempli de terre brûlée et de gros morceaux de charbon de bois, mélangés de débris d'os incinérés parmi lesquels j'ai trouvé des fragments de quatre vases différents :

- 1<sup>o</sup> — des fragments d'un vase en terre brune lustrée ; n° 12
- 2<sup>o</sup> — des fragments d'un vase en terre brune ; n° 13
- 3<sup>o</sup> — des fragments d'un vase en terre grise ; n° 14
- 4<sup>o</sup> — des fragments d'un vase en terre noire lustrée ; n° 15

Près et à l'Est du foyer, nous avons mis à jour deux petites fosses creusées dans la terre jaune et en contre bas du foyer mesurant 0,50 cent. de diamètre et 0,30 cent. de profondeur. Ces fosses étaient remplies de terre brûlée mélangée de charbon de bois et de débris d'ossements incinérés ; dans l'une, la plus au Sud, j'ai trouvé un petit anneau en fer orné, qui semble être une bague, un clou en fer et des débris d'un vase en terre brune grossière, n° 16.

Dans la 2<sup>e</sup> fosse, la plus au Nord, j'ai trouvé une agglomération de terre, de charbon et de fer, qui semblerait être les restes d'une fibule.

Ayant terminé mon exploration, j'ai reconvert le monument et nivelé à nouveau le terrain sans avoir rien détruit.

Ces sortes de sépultures sont assez rares chez nous et surtout mal étudiées. Elles sont indéniablement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> âge du fer en Armorique à la période d'Hallstatt tardive, et appartiennent à ces peuplades gauloises envahisseurs qui s'infiltrèrent en Armorique vers le 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère et probablement même plus tard.

Ils se rencontrent et se mélangent avec les peuples du dernier âge du bronze, ceux dont les sépultures sont formées de fosses rectangulaires en maçonnerie sèche et recouvertes de

tumulus, comme à Mané-Rumentur à Carnac, par exemple, et qui ressemblent aux fosses rectangulaires de certaines sépultures circulaires du Rocher. Les tertres tumulaires dont la base est limitée par de simples pierres et qui recouvrent des coffres formés de 4 ou 6 dalles et contenant des squelettes légèrement pliés, couchés sur le côté qui débute chez nous aux dernières périodes du bronze et qui continuent jusqu'à la civilisation de la Tène semblent être de la même époque. Malheureusement cette civilisation de la Tène I et II nous échappe dans le Morbihan, à moins qu'elle soit logée dans ces petits tertres tumulaires alignés et groupés dans nos landes et qui n'ont pas encore été étudiés méthodiquement.

Nous connaissons mieux la Tène III, par les chambres souterraines, les petites galeries et certains camps, mais déjà en contact avec la civilisation romaine.

La civilisation Hallstattienne, 1<sup>er</sup> âge du fer, nous vient du centre d'Europe, elle s'est développée près des mines de sel de Kammergat en Hongrie et dont Hallstatt était la Nécropole. M. Pic, Directeur du Musée de Prague, a signalé des quantités de sépultures circulaires en Bohême (1) d'où elles gagnent ce côté du Rhin, l'Alsace, la Franche Comté, le Jura, la région Pyrénéenne, l'Ariège, la Haute Garonne, les Hautes Pyrénées, les Basses Pyrénées, les Landes, (de Dax à Lourdes), dit M. Dechelette (2), régions riches de mines de sel.

Malheureusement, si le mobilier de ces sépultures est bien décrit, celles-ci ne le sont pas et prêtent à confusion. Tout récemment, M. Léon Courtil décrivant les vases trouvés dans les environs de Luchon (Hautes Pyrénées), a présenté le dessin d'un groupe de ces sépultures circulaires, comme étant des cromlechs (3). Il est donc à peu près certain que ce sont les marchands de sel et de fer du centre de l'Europe qui nous ont apporté cette civilisation.

Dans le Morbihan, nous avons un groupe de 11 sépultures circulaires, au Rocher, Commune de Plougoumelen ; une au

(1) Cechy Predhistorické, 2<sup>e</sup> volume, Prague 1900 et cechy ne us, Dejn, 1<sup>er</sup> volume, Prague 1902.

(2) Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine III volume.

(3) Bulletin de la société préhistorique française T. XXIV n° 10 octobre 1932, âge du fer page 471.

Nignol, une à Coet à Tous, Commune de Carnac ; une à Lann-Kerhan, Commune de Saint-Philibert ; une à Silfiac, aujourd'hui à Pontivy. Le Finistère, en a donné une, celle de Kerbascat, Commune de Tréguennec, transportée dans les douves du Musée National de Saint Germain en Laye. Celle de Boquidet vient les compléter.

Toutes ces sépultures ont un lien commun, le schiste et l'ampélite qui y ont été transportés, quelquefois d'assez loin. Serait-ce, peut-être, la pierre de souvenir du pays d'origine ?

La sépulture de Boquidet soulève une autre question, qui nous intéresse tout particulièrement, dans le Morbihan, l'origine des lechs.

Dans la note déjà citée, M. Marsille décrit deux blocs de pierres de forme particulière, un bloc de quartz brut hémisphérique et un bloc de granulite taillé en forme de pyramide ; avec deux faces opposées, plus larges à la base que les deux autres.

Ces blocs étaient placés au dessus des urnes.

J'ai moi-même trouvé à Boquidet, un bloc circulaire en granulite indéniablement taillé, mesurant 0,36 cent. de diamètre et 0,10 cent. d'épaisseur, recouvrant le 4<sup>e</sup> vase. Mais je n'ai vu aucune trace de forme pyramidale, qui est la forme de nos petits lechs.

Dans le village même de Boquidet, dans un mur ruiné, près d'un four, il y a un de ces lechs qui a toutes les apparences du lech signalé par M. Marsille et qui pourrait bien provenir lui aussi de la sépulture circulaire voisine.

En 1927, j'ai découvert un lech absolument semblable, dans la muraille Nord de la fosse centrale de la 4<sup>e</sup> sépulture circulaire du Rocher, qui appartient indéniablement à la fin de la période Hallstattienne, comme celle de Boquidet.

J'ai aussi fait transporter au Musée de Carnac un petit lech découvert près du village de Keriavec, Commune de Mendon, avec 5 vases remplis de cendres, mais qui malheureusement ont été brisés et dispersés.

Une partie des urnes funéraires découvertes dans les dunes de Roz-an-er-Men et dans la station de Kervilré, dans le Finistère et qui sont absolument semblables aux urnes de

nos sépultures circulaires étaient aussi placées à côté de petits lechs.

Déjà, M. Marsille avait signalé, à propos de lechs découverts, en 1910, à La Bourlaie, Commune de Pleucadeuc, que ces lechs, près desquels furent découverts des vases contenant des ossements incinérés étaient antérieurs au christianisme.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis.

Ces petits lechs appartiennent au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> âge du fer en Armorique, par conséquent bien avant notre ère et semblent continuer le symbolisme phallique des pierres ogivales ou bétyles de nos dolmens, ce qui ne veut pas dire que tous les lechs soient de cette époque, non, il y en a beaucoup de plus récents.

Il est aussi de toute évidence que le muret de pierres sèches découvert à La Bourlaie, était les restes d'une sépulture circulaire, comme l'avait compris M. le Recteur de Pleucadeuc.

Z. LE ROUZIC.



### Quelques manuscrits de la Chartreuse d'Auray

Le trésor de la cathédrale de Vannes contient un certain nombre de livres liturgiques manuscrits en parchemin.

Il y a d'abord quelques feuillets épars :

1<sup>o</sup>) La moitié de la page d'un graduel (52×31), ayant servi à couvrir un registre : on y remarque la belle capitale du *Kyrie Cunctipotens Genitor Deus*.

2<sup>o</sup>) Quatre feuilles (41×31) d'un missel et d'un antiphonaire sans intérêt artistique.

3<sup>o</sup>) Soixante-neuf feuilles (41×31) d'un graduel, où l'on voit, à la page 176, en note marginale, la fête des onze mille vierges.

4<sup>o</sup>) Quatre feuilles (32×25) d'un missel, dont la première page, donnant la messe de Pâques, est ornée de miniatures.

Mais la partie principale se compose de trois volumes intéressants, bien qu'incomplètes.

#### I

Un capitulaire-orational (31×23), dont il reste 107 feuilles reliées. L'écriture en est très belle ; les miniatures sont soignées ; malheureusement un certain nombre d'entre elles ont été coupées par quelque vandale moderne.

Les capitules vont jusqu'à la page 23 ; à la page 24 commencent les oraisons ; depuis la page 84, on a diverses prières.

A la page 86, il faut remarquer cette note : « *Orate pro operario fratre vestro qui perfecit hunc librum in valle plorationis, ad calendas julias 1514* ». Si l'on ajoute que le calendrier indique à la fin de mai le Chapitre général, tout porte à croire que le livre a dû appartenir à des religieux.

L'oraison pour le duc et la duchesse, page 95, montre qu'il s'agit de religieux bretons.

Et ces religieux sont des Chartreux : les litanies des saints, en effet, à la fin du livre, portent en note marginale : « *Sancte Bruno* », invocation au fondateur de l'Ordre ; et, d'autre part, l'oraison à Saint Bruno, sur papier collé au bas de la page 91, contient ces mots : « *Intercedente beato patre nostro Brunone.* »

Or il n'y eut jamais en Bretagne que deux Chartreuses, celle de Nantes établie en 1446, et celle d'Auray fondée en 1482. Comme le calendrier, servant aussi d'obituaire, nommé au 29 avril les frères de Nantes, le livre devait appartenir à ceux d'Auray. Et l'on comprend dès lors mieux encore que les litanies portent l'addition marginale « *Sancta Anna* » adoptée, il est vrai, à cette époque dans tout l'Ordre des Chartreux.

Enfin, ce même obituaire rappelle au 26 février et au 11 avril deux anniversaires de la famille de Talhoët, — les Chartreux d'Auray possédant depuis 1513 une tenue à Talhoët en Pluvigner ; — on y voit également, tracés d'une écriture plus moderne, au 6 octobre, une messe de saint Bruno pour Bagotaye, puis aux 14 avril et 14 juin les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> anniversaires de la Bagotaye : — or Olivier Roussel de la Bagotaie, novice de la Chartreuse d'Auray, donna justement en 1579 quinze cents livres pour fondation de trois anniversaires.

Il n'y a donc plus de doute : le capitulaire en question vient de la Chartreuse d'Auray ; mais, comme les invocations de sainte Anne et de saint Bruno sont ajoutées en note aux litanies, on peut supposer que ce livre n'était pas tout d'abord destiné aux Chartreux.

Il fut « terminé », ainsi que le dit la date liminaire, en 1514, ce qui donne à entendre qu'il fut commencé plus tôt, peut-être dans les dernières années du x<sup>v</sup><sup>e</sup> siècle.

## II

Un missel (31×24), dont il reste 209 feuilles reliées. L'écriture, sur deux colonnes, est belle ; il y a peu de lettres ; celle du Canon a été enlevée.

L'ordinaire de la messe est placé, non pas avant Pâques, mais avant la vigile de la Pentecôte.

La dernière page porte une messe datée de 1594 ; mais l'ouvrage est plus ancien, antérieur même à l'union de la Bretagne à la France, en 1532, car il contient, à la page 197, une oraison pour le duc et la duchesse, la même qu'on voit au capitulaire.

A la page 198, il indique des prières pour les trois jours du Chapitre, ce qui prouve qu'il appartenait à des religieux, probablement aux Chartreux d'Auray.

## III

Un missel (31×25), dont il reste 112 feuilles reliées. L'écriture, sur deux colonnes, est belle et très enluminée.

Le Canon est placé, comme dans l'autre missel, non avant Pâques, mais avant la vigile de la Pentecôte.

Il ne contient généralement ni épîtres, ni graduels, ni évangiles, ni communions ; mais seulement les prières dites par l'officiant aux messes solennelles : ce qui en fait ce qu'on appelait autrefois un sacramentaire.

A la page 105, on a ajouté saint Bruno à l'oraison de tous les saints, ce qui donne à croire qu'il provient, comme nos autres livres, de la Chartreuse.

Ces divers parchemins n'ont peut-être pas une valeur considérable : ils méritaient, semble-t-il, d'être signalés.

Joseph BLAREZ.



## Les paniques dans les foires

Le lundi 13 juillet 1772, jour de foire à Mangolérian, une panique éclata subitement parmi les bestiaux assemblés en grand nombre non loin de la chapelle.

Les animaux affolés s'échappant des mains de leurs gardiens, quelques efforts qu'ils fissent pour les retenir, fuyaient de divers côtés, renversant tout ce qui se trouvait devant eux sans excepter les tentes des cabaretiers et les étalages des marchands de comestibles.

Un certain Julien Guillot, dit Gauton, désigné par la rumeur publique comme ayant provoqué cette panique, fut appréhendé sur le champ et enfermé provisoirement dans la chapelle. Mené à Vannes par la maréchaussée, il était écroué le soir même.

Le dossier de cette affaire est conservé aux archives départementales du Morbihan sous la cote 1926 de la série B.

Une des premières pièces de la procédure, le permis d'informer daté du 18 juillet, relate des faits assez singuliers qui attirent l'attention. Il débute ainsi :

« Depuis quelques années il est malheureusement arrivé « dans plusieurs foires des environs de Vannes que des gens « malintentionnés y ont jeté, parmi les bestiaux, certaine « poudre dont ils ont été tellement effarouchés qu'ils cou- « raient tous avec vitesse et renversaient tout ce qui se trou- « vait sur leur passage, sans qu'il fut possible de les arrêter « ou de les calmer, d'où il est résulté des accidents terribles « et une confusion effrayante.

« Les auteurs de ces crimes saisissent ces moments de « confusion pour voler ce qui leur convient.

« A la foire de Marc-Aurélien (1) en la paroisse de Plau- « dren (2), tenue le 13 de ce mois, pareil trouble arriva et « des personnes y furent même, dit-on, grièvement blessées, « des bestiaux épouvantés de cette façon leur ayant passé « sur le corps ».

Ce n'était pas la première fois que, dans des écrits, il eût été question de paniques dans les foires et de paniques attribuées à la malveillance.

Dès 1744, le recteur de Grand-Champ, Cillart de Kerampoul, dans son dictionnaire français-breton, avait fait mention de paniques de cette nature. En effet, au mot épouvante qu'il traduit par *Sconte*, il ajoute que lorsque l'épouvante est mise sur les bestiaux dans les foires elle est appelée *Peudrem*, mot dérivé de *Peudr* qui en breton signifie poudre, ce qui indique bien qu'elle était alors déjà attribuée à une poudre jetée parmi les bestiaux dans une intention criminelle.

A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, Brizeux, dans un passage de son poème *Les Bretons*, attribue à la même cause ces paniques qui, de temps immémorial, faisaient l'objet des récits contés à la campagne au cours des longues soirées d'hiver. La tradition rappelée par le poète voulait que :

« ... des maquignons venus de Normandie,  
Race d'humeur sournoise et de gestes hardie,  
Avaient semé dans l'air, par un art odieux,  
Une poudre qui rend les bestiaux furieux :  
Dieu le sait !... mais les bœufs, les chevaux et les vaches  
Dans le même moment brisèrent leurs attaches ;  
Et tous les fronts cornus et les immenses dos  
Bondirent furieux et fous comme les flots,  
Renversant les bouviers, lançant contre les bornes  
Gendarmes et soldats enfourchés par leurs cornes.  
Effrayante mêlée ! etc, etc ».

Telles histoires se répètent encore à la veillée ; mais si des cultivateurs d'un certain âge, prenant part au récit, se

(1) Dite actuellement de Mangolérian. Etymologie fantaisiste.  
(2) Mangolérian est aujourd'hui en Monterblanc.

disent avoir été aussi témoins de paniques de ce genre, ils sont moins affirmatifs sur la cause qui les produit.

Après cet exposé, revenons à l'affaire de Marc-Aurélien ou Mangolérien.

Le prévenu Julien Guillot, dit Gauton, originaire de la paroisse de Bourg-Paul, en Muzillac, âgé d'une soixantaine d'années, était un miséreux qui courait les assemblées et les foires, très nombreuses alors à la campagne, « pour gagner son pain » répétait-il à chaque interrogatoire.

A Mangolérien, certains de ses actes attirèrent sur lui l'attention et le rendirent suspect.

D'abord le jeu de rouline ou de balles qu'il tenait, sorte de billard japonais à même le sol, était en ce temps-là considéré comme jeu de hasard et par suite défendu. De plus, le dimanche, jour de l'assemblée, veille de la foire, il s'était enivré et avait couché à la belle étoile, comme un ivrogne ; le lendemain lundi, jour de la foire, encore sous l'influence de la boisson, il s'était querellé avec un milicien, avait joué du bâton et frappé une femme si violemment qu'elle tomba deux fois à terre. Enfin s'adressant à un jeune homme rencontré près d'une tente d'auberge il s'était compromis en tenant le propos suivant : « buvons toujours ; notre argent est fini, nous en aurons d'autre tantôt », ce qui laissa supposer qu'il avait l'intention de voler en profitant d'une panique qu'il ferait naître.

La panique se produisit en effet, on ne sut jamais comment, et voici, parmi bien d'autres, la déposition du jeune René Gaultier, âgé de 15 ans, marchand de petits pâtés demeurant à Vannes rue Saint-François (1).

« J'étais lundi dernier à la foire de Marc-Aurélien, vendant des petits pâtés ; je vis un homme frapper une femme d'un coup de bâton près le cimetière et la renverser. Vers midi, il se leva beaucoup de trouble dans la foire ; les bestiaux effarouchés firent fuir tout le monde ; je fus si effrayé et si maltraité par les hommes et les bestiaux qui me foulèrent aux pieds que j'abandonnai pour me sauver et mes petits

(1) Actuellement rue Noé.

pâtés et mon pannico (1). Je ne connais ni les auteurs ni les causes de cette confusion ».

L'instruction traîna plusieurs mois sans qu'il eut été possible d'établir que Guillot fût coupable d'avoir jeté soit de la poudre, soit des fusées allumées dans la foire, comme on l'avait cru d'abord, en sorte que l'affaire, faute de preuves, se termina par un non-lieu et Guillot fut enfin remis en liberté.

..

Il ne résulte pas moins de ce qui précède qu'il s'est produit autrefois, dans les foires, de nombreuses paniques qui ont jeté le trouble, la crainte parmi les populations rurales, suscité les accusations les plus diverses et donné naissance à toutes sortes de commentaires qui n'ont pas encore entièrement pris fin.

S'en est-il produit à des époques moins lointaines ? Il était intéressant de procéder à une petite enquête pour être fixé à cet égard.

Au nombre des cultivateurs interrogés, l'un d'eux nous a raconté ce qui suit :

« Il y a environ 55 ans — je pouvais alors avoir 14 ans — j'ai été témoin d'une panique à la foire de la mi-carême au Brugo (2), en Grand-Champ. J'y accompagnais mon père, fermier à Saint-Ducat, en Plescop, qui y menait une paire de bœufs à vendre.

Comme les paniques n'étaient pas rares aux foires du Brugo, on avait résolu de ne plus sonner l'angélus à la chapelle de crainte que cette sonnerie ne fut le moment choisi par les malfaiteurs pour opérer de concert.

Malgré la précaution la panique éclata vers midi et, en un instant, le champ de foire fut vidé. J'entends encore mon père s'écrier : *Chetu ind hoad disparliet !* Les voilà encore dispersés ! Les voilà encore partis ! Les bestiaux affolés et échappés à leurs maîtres couraient en effet aveuglément dans toutes les directions ; tentes d'aubergistes avec leurs tables et

(1) Petit panier dans lequel il avait ses provisions de bouche.

(2) De Brug — bruyère.

bancs, étalages de marchands furent renversés ; vendeurs et acheteurs qui réglèrent à ce moment leurs comptes laissèrent tomber de l'argent qu'ils ne retrouvèrent pas, du moins en totalité ».

Autre panique rappelée également par un témoin :

« C'était à Vannes, sur la place de la gendarmerie, il y a environ 25 ans et dans les premiers jours de l'année. Il pouvait être onze heures. Un bœuf subitement pris de frayeur, à l'approche peut-être d'un gros chien, bondit et la bave à la bouche poussa un beuglement aigu, sinistre, une sorte de cri d'alarme. La peur est contagieuse. Son compagnon de joug s'affola à son tour, l'épouvante se communiqua à l'instant aux animaux voisins et en quelques secondes envahit tout le champ de foire.

Ce ne furent bientôt que mugissements et courses effrénées en tous sens de bêtes qui bouscullaient ce qui se trouvait devant elles.

Les gens fuyaient pour se garer. J'eus la chance de me tirer de la bagarre sans avoir été renversé, ni blessé ».

Ces deux témoignages sont les plus intéressants de ceux recueillis. Ils suffisent pour établir qu'à des époques relativement récentes il y a eu aussi des paniques.

..

A quelle cause les attribuer ?

A la malveillance ? On le croyait fermement autrefois et sans doute pour cette raison qu'au cours des paniques des objets s'égarèrent, de l'argent, parfois des sommes importantes, se perdaient, ce qui tout naturellement amenait les victimes à accuser des voleurs de les avoir provoquées.

Ces malfaiteurs opéraient, affirmait-on, tantôt à l'aide d'une poudre faite d'os de loup calcinés puis réduits en cendres et lancée dans les yeux ou les oreilles des bestiaux ; tantôt par les rayons solaires projetés au moyen de morceaux de glace ou de verre brisés dans les yeux des bestiaux pour les éblouir ; tantôt encore au moyen de fusées lancées au beau milieu de la foire.

Eh bien, aucune preuve — et l'affaire de la foire de Marc-Aurélien notamment en fait foi — n'a jamais pu être apportée à l'appui de ces accusations, en sorte qu'il ne faut pas, semble-t-il, imputer à la malveillance les paniques dans les foires.

Doit-on en rendre responsable la mouche qu'on nomme le taon et en breton *er riourèze* (1) la coureuse, celle qui fait courir ?

Peut-être, mais c'est peu probable car, au cours de notre enquête, il a été établi que des paniques ont eu lieu en hiver, saison où le taon ne circule pas, se trouvant alors, comme tous les *muscidés* (la famille des mouches), en période de métamorphose.

Et si le taon réapparaît à la venue des beaux jours, il se tient plutôt dans les lieux paisibles, pâturages et bois, évitant par nature les endroits tumultueux et mouvementés, même le proche voisinage des fermes.

Les paniques semblent donc devoir être attribuées à une autre cause.

Un praticien qu'il nous a paru utile de consulter sur la question, après divers renseignements intéressants, nous a mis sous les yeux le *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rattachent*, par E. Littré, édition 1893.

Au mot panique on lit ceci :

« Frayeur qui s'empare parfois, sans cause connue, de tous les animaux domestiques en troupeaux ou assemblés dans un camp, une ville, etc. Leur fuite est alors violente et désordonnée ; la fatigue seule la fait cesser. C'est une aliénation, par exagération, de l'instinct « de conservation ».

Il semble donc qu'on doive plutôt attribuer les paniques dans les foires à la surexcitation, à une sorte de folie momentanée et occasionnée, pensons-nous, uniquement par la peur.

Un fait curieux, rapporté par un confrère, vient à l'appui de cette opinion d'une façon précise, voire même irréfutable.

(1) Dans certains cantons on appelle le taon *er gelionen pekourét*, la mouche qui pique ou simplement, *er bekourét*, la piqueuse.

Ce confrère a été à Vannes un des premiers, sinon le premier, à posséder une automobile. S'étant rendu à Sarzeau pour affaires, il vit à son arrivée la place couverte de bestiaux et entourée de beaucoup de gens et de véhicules. C'était jour de foire. Il crut prudent de ne pas aller plus loin et se gara tout près, contre un mur. Ses occupations lui prirent un certain temps ; quand elles furent terminées, il revint à sa voiture et la mit en marche pour le retour. Au ronflement accéléré et bruyant du moteur, ce fut la fuite éperdue de tous les animaux subitement apeurés, une véritable panique (1).

Il y a de cela environ 35 ans.

Et si les paniques, assez fréquentes autrefois, sont extrêmement rares de nos jours, ne se produisent plus pour ainsi dire, cela tient presque sûrement à ce que de nos jours les animaux plus habitués au mouvement et au bruit, plus aguerris en un mot, sont moins sujets à s'épouvanter pour la moindre cause.

Et cet état nouveau de caractère chez eux s'explique assez facilement. Autrefois, il n'y avait à travers la campagne ni chemins de fer, ni routes fréquentées par les autos — les routes elles-mêmes étaient bien moins nombreuses qu'aujourd'hui. — Autrefois, il ne passait pas non plus d'avions dans les airs, si bien que la plupart des bestiaux conduits en foire qui jusque-là n'étaient jamais sortis des pâturages de la ferme natale, n'avaient rien vu, rien entendu de nature à les effrayer.

Il n'en est plus de même actuellement. Ils voient passer des avions quelquefois et, à longueur d'année, des trains, des autos, des motos ; les entendent ronfler, siffler, rouler et corner dans les tonalités les plus variées.

Bien mieux, ils vivent à la ferme même dans le voisinage de machines de toutes sortes, de toutes formes, de toutes couleurs et au bruit assourdissant dès qu'elles sont mises en marche, en mouvement : tracteurs, faucheuses, moisson-

(1) L'auteur involontaire de la panique dut, quelques jours après, expliquer au procureur de la République comment elle s'était produite, une femme renversée par un bovin et blessée dans sa chute ayant déposé une plainte à la gendarmerie de Sarzeau.

neuses, machines à battre, moteurs, etc. Comment ne finiraient-ils pas à s'accoutumer, à s'habituer au mouvement, au bruit au point de n'y plus faire même attention ?

Cicéron l'a dit : *Magna consuetudo vis est*. La grande habitude est une force.

Aussi, actuellement, il n'y a plus un cheval, pas un bœuf, pas une vache à s'effrayer au passage d'un train ou d'une auto, par l'habitude de les voir circuler.

En un mot, s'il ne se produit pour ainsi dire plus de paniques dans les foires, c'est que tout simplement à force d'habitude, par la force de l'habitude, les animaux sont bien moins sujets à s'épouvanter qu'autrefois.

Telles sont les considérations que nous ont suggérées et la lecture aux archives départementales du dossier de l'affaire de Marc-Aurélien arrivée en 1772 et la petite enquête à laquelle nous venons de nous livrer.

Étienne RAUT.  
Léon LALLEMENT.

#### Precisions ajoutées par un membre de la Société polymathique à l'étude qui précède

Les paniques demeurées légendaires sous le nom de *Peurem* étaient particulières aux deux foires, très fréquentées jadis, de Mangolérien et du Brugo, qui se tenaient autour de deux chapelles situées, l'une et l'autre, sur une colline presque déserte au milieu d'une vaste lande.

Toutes les fois que dans mon enfance j'en ai entendu parler, c'était toujours de la foire de Mangolérien qu'il s'agissait, ou de celle du Brugo.

Les Folkloristes du Finistère ne signalent rien de semblable.

L'abbé Cillart a mentionné le fait au XVIII<sup>e</sup> siècle ; et la chose est très naturelle, car il avait pu en être témoin au Brugo dans sa propre paroisse de Grand-Champ.

Quant à Brizeux je le soupçonne fort d'avoir emporté le souvenir de ce phénomène de son séjour à Vannes, où il avait

dû en entendre parler par ses condisciples. Du reste, lorsqu'il a inséré cet épisode dans son poème des « Bretons », c'est tout à fait incidemment, à propos d'une émeute provoquée par des réfractaires, et sans lui attribuer une cause mystérieuse quelconque : il dit qu'une panique soudaine dispersa les bestiaux de la foire, et c'est tout.

Beaucoup de nos compatriotes, dédaigneux des traditions populaires, ont peine à croire actuellement à ces paniques étranges qui leur paraissent par trop invraisemblables. Il est donc fort heureux que MM. Raut et Lallement aient découvert dans les archives un dossier important, qui relate le fait presque dans les mêmes termes que les conteurs d'autrefois.

Le phénomène est donc certain, ce n'est pas une légende.

D'ailleurs la citation donnée par le « dictionnaire des vétérinaires » est très significative à ce point de vue.

Mais la réalité du fait étant constatée, il nous reste à en expliquer la cause, ainsi que la signification du nom qu'on lui donne dans la langue du pays.

De telles paniques pouvaient-elles se produire sans manœuvres de sorcellerie et sans une intervention quelconque de malfaiteurs ? — Oui, assurément.

Et la preuve c'est qu'il s'en produit encore parfois, et presque toujours pour une cause insignifiante. Il suffit qu'une bête quelconque, — un taureau particulièrement — jette un meuglement d'effroi à l'approche d'un boucher, pour que l'émotion se communique subitement à toute la foire et que la débandade se produise.

Le fait est aussi noté par Brizeux, et à mon avis la cause la plus fréquente de ces paniques mémorables est celle-là :

Les taureaux en fureur font claquer leurs attaches,  
Les féroces bouchers, ces ennemis des bœufs,  
Qui laissent une odeur infecte derrière eux,  
Passaient.

Du reste ces paniques d'animaux n'ont pas de quoi nous surprendre, puisqu'il s'en déclare de semblables dans les assemblées humaines, en face d'un danger brusque ; par

exemple qu'un incendie se déclare dans un théâtre c'est tout de suite un sauve-qui-peut fou, qui ôte à la foule toute possibilité de réflexion.

Mais le nom de *Peurenn*, donné à ces paniques dans le pays de Vannes, quelle en est la signification et l'origine ?

La croyance populaire c'est que des malfaiteurs, avec l'intention de profiter de la bousculade générale, jetaient dans les oreilles des animaux une poudre mystérieuse qui les affolait.

Cette explication puéride était bonne à raconter au coin du feu dans les veillées bretonnes. Mais en pratique on ne voit pas comment des individus auraient passé, sans être aperçus et devinés par la méfiance des paysans, au milieu des bestiaux en foire pour leur jeter de la poudre affolante dans les oreilles !

C'est pourtant cette croyance populaire à l'influence d'une poudre quelconque, — en breton *Peudr* — qui a fait donner par Giliart le nom de *Peudrenn* à la panique des foires.

Or, au point de vue du langage populaire, le nom de *Peudrenn* est aussi fautif que l'emploi de je ne sais quelle poudre est imaginaire.

La panique des foires de Mangolérien et du Brugo s'appelle dans tout le pays *Peurenn* et non *Peudrenn* ; et c'est là tout simplement le mot français *Peur*, qui a passé dans la langue bretonne avec le suffixe féminin *enn* (*Peur* : *Peurenn*), et qui est synonyme de *Panique*.

On a aussi raconté, — autre explication —, que le son de l'angélus donnait le signal de la panique : comme si la fameuse poudre avait attendu cet appel pour agir sur le système nerveux des bestiaux ! Sans doute c'est un fait que les animaux, quels qu'ils soient, s'effarouchent très vite lorsqu'un bruit insolite et brusque frappe leurs oreilles. Mais le faible son d'une cloche de chapelle est-il si effarant qu'il puisse affoler tous les bestiaux de la foire ?

Un vieillard racontait à l'un de mes condisciples, il y a 70 ans, que de la lucarne du moulin à vent de Bilaire, il avait

vu planer, à l'heure de midi, au son de l'angélus, un nuage de feu sur la chapelle de Mangolérian le jour de la foire. — Réverie d'une imagination qui cherche à expliquer par des causes extraordinaires ce qu'elle ne comprend pas ! Et la maréchaussée, qui avait au XVIII<sup>e</sup> siècle arrêté le pauvre Guillot à la foire de Mangolérian, n'était guère mieux renseignée à ce sujet que le vieux meunier de Bilaire.

Chanoine BULÉON.



## VANNES AUTREFOIS

### *La traite des Nègres*

M. Gaston-Martin, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès-lettres, a fait paraître, en 1931, un ouvrage des mieux documentés, des plus curieux et intéressants : *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. — L'ère des négriers.*

Ce livre a fait l'objet de différents comptes-rendus au nombre desquels il convient de signaler celui de notre distingué et érudit confrère, M. Hervé du Halgouët, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.* (1)

L'idée nous est venue de rechercher si Vannes n'avait pas aussi fait trafic de nègres.

Malheureusement les documents à consulter sur le sujet sont plutôt rares ici alors qu'ils abondent à Nantes. A défaut d'archives de chambres de commerce notamment, il faut se contenter du seul fonds de l'amirauté de Vannes, et encore incomplet, puisque les registres du greffe de cette juridiction manquent en partie et que sont absents les journaux de bord et les déclarations des capitaines à leur retour, toutes pièces essentielles.

Nos longues et patientes recherches, au cours desquelles nous avons été si obligeamment guidés par M. Thomas-Lacroix, l'Archiviste départemental, ont pourtant abouti à quelques découvertes qui méritent d'être relatées.

..

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, la population de Vannes ne dépassa à aucun moment le chiffre de 10.000 habitants. C'était en

(1) Année 1932, n<sup>o</sup> 2.

somme une petite ville. Si elle avait connu une certaine ère de prospérité pendant le séjour du Parlement de Bretagne exilé dans ses murs l'espace de quatorze ans, entre 1675 et 1689, au retour du Parlement à Rennes son activité, son éclat momentanés se trouvèrent singulièrement amoindris. Par bonheur, ses relations commerciales avec les villes du littoral ne subirent pas de ce fait un préjudice trop sensible. Notre port continua à recevoir toutes les denrées dont le pays de Vannes avait besoin : épiceries de différentes sortes, vins, eaux-de-vie etc, et aussi à exporter ce qu'il avait en trop : grains de toute espèce, sels, fer, (1) toiles etc. et ce commerce qui, au début du xviii<sup>e</sup> siècle, ne se pratiquait guère que le long des côtes, prit avec le temps une plus grande extension. Les négociants se font plus nombreux, les affaires se multiplient et, bien avant le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, les navires construits à Vannes ou ayant Vannes comme port d'attache et appartenant à des négociants vannetais s'en vont jusqu'au Portugal, en Espagne, pénètrent dans la Méditerranée, trafiquent avec l'Irlande, la Hollande et traversent même l'Atlantique pour aller aux îles de l'Amérique.

Et pourtant, il faut le reconnaître, ce que Vannes était mal partagée quant aux facilités d'accès et de sortie de son port ! Ces facilités, si importantes au point de vue commercial maritime, lui manquaient, pour ainsi dire, totalement.

Si les navires d'un certain tonnage à destination de Vannes pouvaient, en suivant la route actuelle depuis Port-Navalo, remonter sans trop de peine jusqu'à Roguédas et même un peu en deçà de l'île de Conleau, à partir de Conleau jusqu'au port la navigation, du fait du peu de profondeur des eaux, même à marée haute, était presque impraticable pour les navires chargés de marchandises.

La partie extrême du gelle, entre Conleau et Vannes, ne se présentait pas alors, en effet, telle qu'on la voit aujourd'hui. Depuis Conleau, pour accéder au port, deux baies ayant plutôt l'aspect — excepté quand la mer était tout à fait haute — de plaines vaseuses, restaient à franchir. La première

(1) *Dict. Ogée*, aux mots Vannes et Lanouée.

assez vaste, dite de Larmor (1), s'étendait depuis Kerbourbon jusqu'à la Saline et venait, dans sa partie nord-ouest, toucher à la route actuelle, sous Cliscouët, qui conduit à Conleau. Cette baie passée, s'en présentait une seconde dite de Trussac, bien plus petite, mais encore plus encombrée de vase — elle est actuellement sous jardins avec quelques maisons —. Son entrée se trouvait au lieu qu'on nomme maintenant *Le Pont-Vert* ; sa sortie, pour enfin atteindre le port, la butte ou presqu'île de Kerino, face à Trussac, une fois contournée, était à l'endroit qui sépare de nos jours les deux Rabines, l'ancienne et la nouvelle, c'est-à-dire approximativement entre la fonderie et la partie de l'enclos de l'usine à gaz, face à la fonderie.

Cet état de choses, trop préjudiciable au trafic, ne pouvait pas durer. Vers 1760, on commença des travaux pour couper la butte de Kerino afin d'éviter aux navires entrant au port ou en sortant le difficile circuit par Trussac. Mais, dès l'année suivante, les travaux furent arrêtés, faute de ressources.

Ils ne furent repris que plus de soixante ans après, en 1824. La butte de Kerino enfin coupée, par une profonde tranchée, à même le roc, donna alors un accès direct et facile dans le port, à partir du Pont-Vert (2).

Quant au chemin de halagé partant de la pointe de la presqu'île du Grand-Conleau, appelée à tort pointe des *Emigrés*, pour atteindre le Pont-Vert et qui a séparé l'anse de la Saline de la baie de Larmor, son achèvement ne remonte qu'à 1869-1870.

Mais alors, dira-t-on, antérieurement, au xviii<sup>e</sup> siècle par exemple, comment les navires d'un assez fort tonnage pouvaient-ils, à leur arrivée, décharger leurs marchandises ou prendre leur cargaison avant de partir ?

Une vieille gravure d'Ozanne (3) représentant le port, vu de La Santière — ancien manoir remplacé par la fonderie de

(1) Longtemps appelée aussi *des Trois Sapins* à cause de trois arbres de cette essence qui existaient à la pointe de Kerbourbon.

(2) La partie de la butte de Kerino restée du côté ouest ne fut complètement rasée qu'en 1884 pour faire place, plus tard, à la seconde Rabine.

(3) Ozanne Nicolas-Marie, né à Brest en 1728, mort à Paris en 1811. Graveur et dessinateur de la Marine il a laissé un grand nombre de vues de ports.

Kerino — à mer haute et dont une épreuve existe à la Société polymathique et une autre à l'Hôtel-de-Ville, dans le cabinet du maire, répond à la question. Au premier plan se voit une chaloupe chargée qui, entrant avec le flot dans le port, est suivie d'un train de bois qu'elle remorque et sur lequel sont encore placées diverses marchandises que surveille un chien en sentinelle sur une barrique.

En un mot, même au XVIII<sup>e</sup> siècle, il fallait avoir recours à des allèges pour décharger ou charger, loin du port, tout navire d'une jauge supérieure à 25 ou 35 tonnes.

C'est si vrai qu'au fonds de l'amirauté se trouve un règlement-tarif, daté du 24 décembre 1768 (1), élevant les prix de transport des marchandises par chaloupes-allèges aux différents points de débarquement ou d'embarquement dans le golfe. Ainsi pour décharger ou charger, par allèges, un navire sous Conleau ou payait 8 sols par tonneau; sous Boëdic, c'était 9 sols et sous Roguédas et l'île d'Arz 10 sols etc. (2)

Cet exposé de l'état du port de Vannes au XVIII<sup>e</sup> siècle a paru nécessaire pour faire ressortir les grandes difficultés qu'avaient à surmonter les négociants de notre ville, difficultés que ne connaissaient pas les négociants nantais.

..

Parmi les négociants vannetais s'occupant, vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de commerce maritime, voici quelques noms relevés dans le registre de réception des maîtres et capitaines qui va du 30 avril 1754 au 20 mars 1759 (3) : du Bodan, N. Daviers, Billy, des Ruisseaux, B. Colas, veuve La Rive et fils, Le Petit, B. Fresneau, de Grangan, G. Danet, Doré, Houssey, Aubry, du Gué.

(1) Série B — liasse 1768-1769.

(2) Pour avoir les sommes correspondant à ces prix en 1930, se rapporter aux calculs de Henri Sée, cités par M. Gaston-Martin, page 31.

(3) Ils y figurent pour appuyer la demande de deux capitaines de navires, domiciliés à l'Île-aux-Moines, les sieurs Joseph Le Thiec et Joseph Luco, aspirant, l'un et l'autre, à exercer les fonctions de pilotes lamaneurs sur les navires à leur entrée dans le golfe, de Port-Navalo à Vannes, ou à leur sortie, de Vannes à Port-Navalo.

Arch. dép. Morbihan. Série B. Registre 55, de la page 31 verso à la page 34 recto, Actes du 27 septembre 1755.

Entre ces noms ceux de du Bodan et de des Ruisseaux attirent plus particulièrement l'attention à cause des nombreuses affaires auxquelles ils ont été mêlés.

Deux familles Guillo du Bodan, issues de la même souche, exerçaient ici le négoce depuis le début du siècle. L'une d'elles donna même à la ville deux maires : écuyer Joseph Ange du Bodan, maire de Vannes de 1747 à 1755, et son fils Jean Vincent, qui lui succéda immédiatement, de 1755 à 1761. A la première réunion de la communauté qui suivit le décès de Joseph Ange, survenu le 16 mars (1), de Kerardène-Gillot, membre de cette communauté et avocat au Parlement de Bretagne, s'exprima ainsi : — que sa prose un peu boursoufflée n'étonne pas outre mesure. Elle allait devenir très à la mode, quelques années plus tard, au sein des assemblées délibérantes.

« Vous avez tous été infiniment pénétrés, Messieurs, de la « perte de feu Joseph Ange du Bodan, votre dernier maire. « Il n'y a eu aucun bon citoyen qui n'ait répété mille fois : « *quomodo cecidit potens qui salvum faciebat populum « Israël?* »

« Cette perte était sensible, cette perte semblait irréparable ; mais, comme d'un autre phénix, il sort de ses « cendres un digne rejeton dont le bon naturel, l'amour de « la patrie, la noblesse des sentiments, l'esprit vif et pénétrant, l'esprit juste et prudent vous assurent d'un dédomagement complet. Ne tardez donc pas, Messieurs, à faire « enregistrer ses provisions et sa réception au parlement ! »

A l'autre famille du Bodan appartenait François Barnabé, capitaine de navires dont il sera bientôt parlé au cours de cette étude. Il était neveu de Joseph Ange et cousin germain de Jean Vincent. Ces deux familles fort considérées, tenues à juste titre en très haute estime par leurs concitoyens, demeuraient, comme la plupart des négociants se livrant au trafic maritime, sur le port.

Ignace Adviſse des Ruisseaux naquit aussi à Vannes, à Calmont-bas, le 12 juin 1703. Juge-consul, fabrique de la

(1) Registre des sépultures, paroisse S<sup>t</sup> Patern, 17 mars 1755. Inhumation de Ecuyer Joseph Ange Guillo sieur du Bodan, décédé la veille, en son vivant maire de Vannes, âgé d'environ 52 ans, décédé en sa maison près Calmont.

paroisse de Saint-Patern, administrateur de l'hôpital de Saint-Nicolas, il fit également, en raison de ces diverses fonctions, assez importante figure dans la cité.

Par ailleurs d'une activité débordante, on le trouve s'occupant d'un tas de choses. En même temps que négociant il est armateur, expert, arbitre, mandataire, banquier à l'occasion. C'est un brasseur d'affaires, intéressé dans une foule d'entreprises et, pour gagner davantage, il risquait gros. A la suite d'une opération qui devint désastreuse, du fait de la déconfiture d'associés, il se vit un jour, le 14 mai 1777, dans la nécessité de déposer son bilan (1).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme cela se pratique encore quelquefois de nos jours, quand il s'agissait de construire et d'armer un navire, les négociants, dans le but de répartir les risques, formaient entre eux et avec des personnes parentes, amies ou seulement avantageusement connues d'eux, une association. La plupart du temps les parts des associés n'étaient pas égales. Les uns souscrivaient par exemple pour un sixième, d'autres pour un dixième etc. En général le futur capitaine était intéressé dans l'affaire pour une part quelconque. Il était aussi entendu qu'à toute époque, les parts — sortes d'obligations — pouvaient être cédées, vendues. L'association constituée, on faisait alors choix d'un maître-constructeur de navires.

Au nombre des associés figurant sur les registres des actes de propriété de la Série B (2) il n'est pas rare de rencontrer des noms de la haute bourgeoisie et aussi de la noblesse. On sait que sous peine de déroger, de perdre son titre, tout noble devait vivre noblement, c'est-à-dire sans faire quoique ce soit pouvant lui procurer un profit. A cette règle il y avait toutefois deux exceptions. Ne faisaient pas déroger l'industrie de la verrerie et le commerce de mer. Inutile d'ajouter que les noms des du Bodan et d'Ignace Advise des Ruisseaux figurent dans un très grand nombre d'actes.

Il y avait, comme maintenant aussi, deux sortes de capitaines de la marine marchande ; les capitaines au petit cabo-

(1) Il mourut au Palais, Belle-Ile-en-mer, le 5 août 1782.

(2) Registres n<sup>os</sup> 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458 allant de l'année 1714 à l'année 1791.

tage et ceux au grand cabotage ou long-cours. Pour l'une et l'autre catégories, il fallait, afin d'obtenir la lettre de maîtrise, produire d'abord un état de services à la mer — pour le long-cours, notamment, justifier avoir fait deux campagnes sur les vaisseaux du roi et cinq années de navigation sur les navires marchands — ou une exemption de service accordée par le roi ; puis subir au siège de l'amirauté un examen devant le conseiller lieutenant général et le procureur du roi assistés de deux capitaines, ordinairement du grade à obtenir, qui posaient des questions sur les matières ayant trait à la navigation et aux diverses ordonnances relatives à la marine.

Voici, à titre de curiosité, l'acte de réception en qualité de capitaine au grand cabotage ou long-cours de François Barnabé du Bodan :

Du 27 Avril 1739.

Devant nous, Noël Bourgeois Ecuier, sieur de Limur, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel du siège de l'Amirauté de l'Evêché de Vannes,

Présent le procureur du Roi,

A comparu le sieur François Barnabé Guillo du Bodan natif de Vannes, fils de n. h. Jean Baptiste Guillo, sieur du Bodan et de D<sup>lle</sup> Jeanne Magdeleine Montelier ses père et mère, de la religion catholique, apostolique et romaine, âgé d'environ 28 ans, suivant son extrait baptistaire en date du 19 8<sup>bre</sup> 1711, signé Guilloux, curé de Saint-Patern, lequel extrait baptistaire il nous a apparu et déposé aux mains de notre greffier ; le dit François Barnabé du Bodan nous a aussi apparu des dispenses à lui accordées par sa Majesté, en date du 21 de ce mois, afin d'être exempt des deux campagnes qu'il doit faire sur les vaisseaux de sa Majesté, prescrites par l'ordonnance de 1689 et par le règlement du 15 août 1725 pour être reçu capitaine, maître ou patron et pilote, les dites dispenses aussi déposées aux mains de notre greffier ; le dit François Barnabé du Bodan nous ayant représenté qu'il a fait en qualité de pilotin, d'enseigne, de lieutenant et second capitaine les cinq années de navigation sur les bâtiments marchands auxquelles il est obligé par l'ordonnance de 1684, savoir :

En qualité de pilotin novice, sans solde, sur le navire *Le Saint-Pierre*, commandé par le Sr François Collié, destiné pour les côtes de Bretagne et les îles de l'Amérique, pendant 14 mois 5 jours à compter du 13 février 1729 au 19 avril 1730.

En qualité d'enseigne sur le navire *Le Solide*, commandé par le S<sup>r</sup> Jean Bousault, destiné pour La Martinique, pendant 7 mois 24 jours à compter du 20 janvier 1731 au 14 7<sup>bre</sup> de la même année.

En la même qualité d'enseigne sur le navire *La Concorde* de Vannes, commandé par les S<sup>rs</sup> Jean Abram et Humphry pour La Martinique, l'île de prince et Juda (1), pendant 19 mois 20 jours à compter du 13 décembre 1731 au 3 août 1733.

En qualité de lieutenant sur le même navire *La Concorde*, commandé par le S<sup>r</sup> Humphry pour Cadix et La Martinique, pendant 11 mois 16 jours à compter du 17 décembre 1733 au 9 décembre 1734.

En la même qualité de lieutenant sur le même navire *La Concorde*, commandé par le S<sup>r</sup> Alexandre Corbun pour Carthagène, Marseille et La Martinique pendant 15 mois 3 jours à compter du 24 avril 1735 au 27 juillet 1736.

En qualité de second capitaine sur le même navire *La Concorde*, commandé par le dit S<sup>r</sup> Corbun pour Nantes, Alicante, Marseille et l'Amérique, pendant 22 mois 13 jours à compter du 29 octobre 1736 au 17 7<sup>bre</sup> 1738.

Ce qu'il a justifié par un état de ses services certifié par le S<sup>r</sup> de Chauvry, commissaire principal des classes de la marine à Vannes, en date du 12 janvier dernier, lequel état de services il a aussi déposé aux mains de notre dit greffier.

Sa Majesté désirant traiter favorablement le dit François Barnabé du Bodan, elle l'a exempté et l'exempte des deux campagnes qu'il doit faire sur ses vaisseaux et veut qu'il puisse être reçu capitaine maître ou patron et pilote quoiqu'il n'ait pas fait les dites deux campagnes et ce, sans tirer à conséquence en remplissant par lui les autres formalités prescrites par les ordonnances de 1684 et 1689 et notamment par le règlement du 15 août de l'année 1725. Fait à Versailles le 21 avril 1739, signé Louis et plus bas Phelippeaux et scellé; pourquoi le dit François Barnabé du Bodan requiert qu'il nous plaise le recevoir capitaine maître ou patron et pilote; offre qu'il fait de subir l'examen et de prêter serment en tel cas requis et a signé :

F. DU BODAN.

Sur lequel réquisitoire faisant droit et, le consentant le procureur du Roi, avons nommé d'office pour parvenir à l'examen du dit François Barnabé du Bodan, Jean Benoist maître de barque demeurant en l'isle et paroisse d'Arz, âgé d'environ 50 ans, et Luc Moizeau demeurant à l'Isle-Dieu aussi âgé d'environ 50 ans, desquels le serment pris séparément, ils ont promis et juré, la main levée, de se bien et fidèlement comporter à l'examen du dit François Barnabé du Bodan, auquel pro-

(1) Dans le golfe de Bénin.

cédant ils lui ont fait plusieurs questions et demandes sur le fait de la navigation et le cours des marées auxquelles il a parfaitement répondu et ont les dits Jean Benoist et Luc Moizeau, maîtres de barque, unanimement déclaré qu'il est capable de monter un navire et de le commander et ont signé :

JEAN BENOIST,  
LUC MOIZEAU.

Et après avoir interrogé le dit François Barnabé du Bodan notamment sur le règlement de sa Majesté du mois de mars 1713, il nous a paru en savoir les dispositions. En conséquence de tout quoi, et, le consentant le procureur du Roi, avons reçu le dit François Barnabé Guillo du Bodan capitaine maître ou patron et pilote à la charge de s'y bien et fidèlement comporter ce qu'il a promis et juré faire la main levée et a signé.

F. DU BODAN,  
BOURGEOIS.  
DE LESPINEY.

Les actes de réception des capitaines au grand cabotage ou long-cours ainsi que ceux des capitaines au petit cabotage sont complets aux archives départementales du Morbihan pour la période qui s'étend du 30 Octobre 1716 au 25 Novembre 1791 et c'est seulement grâce aux états détaillés des services à la mer délivrés par l'administration maritime et produits à l'amirauté par les candidats, qu'il nous a été possible de connaître non seulement les noms des quelques navires négriers armés par des négociants vannetais et les noms des capitaines ou officiers de la marine marchande qui les ont commandés, mais aussi le nombre et la durée des voyages faits par ces navires à la côte de Guinée pour la traite, puis aux Antilles.

Les navires négriers avaient, en général, un équipage nombreux, atteignant jusqu'à 25 hommes, même s'ils ne dépassaient pas 100 tonneaux de jauge. Tous possédaient diverses armes, canons, pierriers, mousquets. Leur état-major se composait de quatre officiers : un capitaine commandant, un capitaine en second, un premier et un second lieutenant. Souvent un chirurgien était adjoint à l'état-major. Seul le capitaine commandant devait être pourvu d'une lettre de maîtrise.

Pour les négriers vannetais, les équipages se recrútaient plus particulièrement parmi les marins des paroisses voisines : Séné, l'île-d'Arz, Arradon, l'île-aux-Moines, (1) la presqu'île de Rhuys. Les officiers, au contraire, provenaient le plus souvent de la haute bourgeoisie vannetaise.

..

Avant d'entrer dans le récit des voyages entrepris par les rares navires négriers ayant eu Vannes comme port d'attache, il semble utile de rappeler quelques considérations d'ordre général.

La traite, ce trafic de chair humaine renouvelé de l'antique esclavage, fit son apparition peu de temps après la découverte de l'Amérique. En présence de l'impossibilité presque absolue pour les blancs de se livrer à un travail pénible sous un soleil tropical dans les colonies, on dut songer à la race noire habituée aux chaleurs torrides et qui seule pouvait, en ces lieux, fournir une main-d'œuvre acclimatée et beaucoup plus résistante.

On y eut recours en effet et sans aucun ménagement et quoique la traite fut un commerce inhumain, on vit, pendant plusieurs siècles, des nations chrétiennes s'y livrer sans scrupule, car c'était alors admis, universellement accepté. Personne n'y trouvait à redire.

En d'autres termes, le trafic en question ne portait nulle atteinte à l'honorabilité des personnes qui le pratiquaient de près ou de loin.

Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, on n'apprécie plus les choses de la même façon et la traite des noirs est universellement réprouvée. Qu'est-ce à dire ? Autre temps, autre façon de juger les hommes et leurs actes et il en a toujours été ainsi à travers les siècles depuis la vie de l'humanité.

Cela exposé, à quelles difficultés, à quels dangers s'exposaient les équipages des navires employés à ce trafic ! Sur de méchants bateaux qui souvent ne jaugeaient pas cent tonnes, ils devaient d'abord faire route vers les côtes d'Afrique, aller

(1) L'île-aux-Moines était alors une simple trêve dépendant d'Arradon.

d'un lieu de traite à un autre, puis, après de longues transactions, leur cargaison de captifs à fond de cale, traverser l'Atlantique pour atteindre les Antilles. La vente des nègres terminée, il leur fallait embarquer un fret de retour consistant surtout en denrées coloniales et traverser une seconde fois l'Atlantique pour regagner l'Europe bravant, au cours de ce long périple, qui durait quelquefois plus d'un an et demi, les tempêtes, le calme de grande durée souvent aussi néfaste, les maladies, quelquefois les révoltes des nègres et les attaques des corsaires barbaresques ou, en cas de guerre, des vaisseaux ennemis.

Mais, il faut aussi en convenir, en dédommagement des difficultés à surmonter et des dangers à courir, les équipages rêvaient de gains inattendus à réaliser, tandis qu'en compensation des risques de l'entreprise, négociants et armateurs escomptaient de gros bénéfices.

Le premier navire négrier ayant eu notre ville comme port d'attache fut *La Concorde de Vannes* d'une jauge de 98 tonneaux ; il fut construit en 1730 à Redon par le maître-charpentier Priou. Étaient intéressés dans l'armement : Alexandre Corbun de Redon ; Jean-Baptiste Lucas, sénéchal de Largonët à Vannes ; Billy ; La Croix ; François Billy ; la veuve Brunet et le sieur du Bodan, chacun pour une part égale (1).

Il fit son premier voyage en Guinée et la Martinique du 13 décembre 1731 au 3 août 1733 sous le commandement d'abord de Jean Abram, puis de Jean Amaury Humphry, sans doute à la suite du décès en cours de voyage de Jean Abram.

Le second eut lieu pour les mêmes destinations, sous le commandement également d'Humphry, entre le 17 décembre 1733 et le 3 décembre 1734.

Le troisième se fit pour Carthagène, Marseille, La Guinée et l'Amérique sous le commandement d'Alexandre Corbun, du 24 avril 1735 au 27 juillet 1736.

Entre ce voyage et celui qui suit, le navire se rendit en Irlande et en revint au bout de quatre mois.

(1) Arch. dép. Morbihan, Série B. Actes de propriété du 16 Juin 1730. Registre 3452, p. 47 verso.

Le quatrième voyage pour la Guinée et l'Amérique eut lieu encore sous le commandement d'Alexandre Corbun entre le 16 avril 1737 et le 12 septembre 1738.

Le cinquième se fit pour les mêmes endroits, sous le commandement de François Barnabé du Bodan, qui venait d'être reçu capitaine au long-cours, du 19 mai 1739 au 18 mars 1740.

Entre ce voyage et le dernier, le navire était parti le 7 octobre 1740 sous le commandement de du Bodan pour une destination inconnue. Cette date a été relevée à l'occasion du décès de Jean Daniel Davier survenue sur le navire le 17 juin 1741 (1).

Enfin le sixième et dernier voyage de *La Concorde de Vannes* à destination des Antilles, encore sous le commandement de du Bodan, commença le 18 août 1742 pour se terminer le 25 mai 1744, date à laquelle le bâtiment fut capturé par les Anglais.

La guerre avait été en effet déclarée par la France à l'Angleterre en mars 1744, deux ou trois mois auparavant.

François du Bodan et son équipage, faits prisonniers, restèrent sans doute aux mains de l'ennemi jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle qui fut signée le 18 octobre 1748.

Sitôt le retour en France de François Barnabé, Joseph Ange et Jean Vincent du Bodan se préoccupèrent de recommencer la traite. Au cours de l'année 1749, ils firent construire à Bayonne par le sieur Dominique Gassis, maître-constructeur, au chantier dit des Ursulines, un navire destiné à remplacer *La Concorde* et d'un tonnage bien supérieur.

Étaient intéressés dans ce navire auquel on donna le nom de *Le Duc de Rohan* et qui jaugeait 220 tonneaux, les sieurs Alba père et fils, de Pontivy, (2) pour 5 dixièmes et demi ; le sieur de Labat, de Marseille, et amis pour 1 dixième et demi ; les sieurs du Bodan père et fils pour les 3 dixièmes restants (3).

Nous savons au sujet de ce navire que, chargé par allèges sous l'île de Boëdic, il partit, commandé par François du

(1) Série B — Liasse 1741.

(2) Jean Louis Alba fut maire de Pontivy de 1747 à 1758 — Bio-Bibliog. de Kerviller.

(3) Arch. dép. Morbihan. Série B. Acte de propriété du 4 novembre 1749, registre 3.455, page 46 V°.

Bodan, pour la côte de Guinée et l'Amérique le 4 mai 1750, pour revenir désarmer au même lieu le 21 décembre 1751.

Les recherches effectuées aux archives départementales n'ont pas permis de découvrir autre chose sur les voyages du *Duc de Rohan*. Il est probable en tout cas qu'au cours de la guerre de sept ans, de 1756 à 1763, date du traité de Paris, il ne sortit pas du golfe afin d'éviter un sort semblable à celui de *La Concorde*.

La guerre de sept ans terminée, ses armateurs se décidèrent, le 31 août 1763, à le vendre à un sieur Rateau, négociant à La Rochelle. Son nom fut changé à partir de ce moment en celui de *Le Diamant de La Rochelle*.

En même temps que les du Bodan s'occupaient de la construction et de l'armement du *Duc de Rohan*, ils achetaient en Hollande un autre navire destiné également à la traite.

Voici l'acte de propriété le concernant (1).

« Du 20 mars 1750.

« Devant nous, etc.

« Ont comparu les sieurs du Bodan père et fils, négociants en cette ville, lesquels ont déclaré avoir acheté en Hollande une corvette nommée *La Sirène*, du port de 95 tonneaux ou environ, la dite corvette actuellement mouillée sous Boëdic, en cette rivière, et chargée de marchandises destinées pour la côte de Guinée et qui sera commandée par le sieur Jean Baptiste Boutin, de Nantes, et dans laquelle ainsi que dans sa cargaison sont intéressés :

« Les sieurs Alba père et fils, de Pontivy, pour 5 dixièmes et demi ;  
« le sieur de Labat, de Marseille, et amis pour 1 dixième et demi ;  
« et les dits sieurs du Bodan père et fils, de cette ville, pour les 3 dixièmes restants.

« C'est la déclaration etc.

« du Bodan père et fils. »

Enfin, on trouve le capitaine François Barnabé du Bodan en qualité de commandant du navire *Le Prince de Condé* qui a fait un voyage en Guinée et aux Antilles entre le 26 janvier 1755 et le 18 mai 1756, date à laquelle ce navire a été désarmé aux Cayes-Saint-Louis (Saint-Domingue), sans doute

(1) Arch. dép. Morbihan, Série B. Actes de propriété. Registre n° 3.453, p. 52 V°.

en raison des hostilités qui venaient de recommencer avec l'Angleterre (guerre de sept ans).

A dater de cette époque il n'est plus question du capitaine François Barnabé du Bodan ni dans la série B (Amirauté), ni dans la série E supplément (actes de l'état-civil).

Il dut mourir en pays étranger, à Saint-Domingue peut-être. Il est seulement certain qu'il décéda avant le 22 août 1763, puisqu'à cette date Catherine Angélique Guillo du Bodan est ainsi qualifiée : fille de feu noble homme François Barnabé Guillo du Bodan.

..\*

En même temps que les du Bodan allaient, la paix d'Aix-la-Chapelle signée, continuer la traite au moyen de leurs nouveaux navires *Le Duc de Rohan* et *La Sirène*, Ignace Advisse des Ruisseaux, de son côté, devenait armateur de *La Marguerite*, un senault, sorte de brigantin, de 90 tonnes, récemment construit à Redon par le maître-charpentier Jean Danet.

Les mésaventures dramatiques de ce navire valent d'être mises en relief et contées tout au long. Elles ne manqueront pas d'intéresser car elles permettent de suivre, du commencement à la fin, les difficultés et les dangers auxquels s'exposait tout navire se livrant à la traite.

En septembre 1749 *La Marguerite* est à l'ancre sous Conleau procédant à l'embarquement par allèges de ses vivres et de ses marchandises de traite (1) pour la côte de Guinée. Elle comptait 24 hommes d'équipage y compris l'état-major composé de : Nicolas Gervaizeau (2), capitaine commandant ; Jean Peignon, de Nantes, second capitaine ; Julien Guyard, également de Nantes, premier lieutenant ; Jean-Vincent Brunet, de Vannes, second lieutenant et Chemin, de La Roche-Bernard, chirurgien.

(1) On n'achetait pas les nègres argent comptant. On les obtenait soit directement des roitelets du pays, soit d'intermédiaires, par échange, c'est-à-dire contre un paquet de marchandises variant suivant le sexe et la qualité du captif.

(2) Nicolas Gervaizeau était un oncle à la mode de Bretagne de M. Léon Lallement.

Elle était armée de 4 canons et de 2 pierriers et avait aussi à bord des mousquets.

D'après l'acte de propriété du 27 septembre 1749 (1), en outre de des Ruisseaux l'armateur, étaient intéressés : M<sup>lle</sup> de Marzant pour 1 seizième ; le Sr du Plessix-Thomas, alloué de La Roche-Bernard, pour 1 huitième ; le Sr Jean Lévesque pour 1 huitième ; les S<sup>rs</sup> Jaffre frères, également de La Roche-Bernard, pour 1 huitième ; les S<sup>rs</sup> Colas et Croizier, négociants à Vannes, pour chacun 1 sixième ; le Sr des Ruisseaux, armateur du dit navire, aussi pour 1 sixième et le capitaine Gervaizeau pour le seizième restant.

Nicolas Gervaizeau naquit à Vieille-Roche, en Arzal, le 5 décembre 1718. Avant sa réception comme capitaine par l'amirauté de Vannes, le 3 avril 1749, il avait navigué au commerce, notamment en qualité de second lieutenant sur le navire *La Reine de France* pour la côte de Guinée et Saint-Domingue ; en qualité de premier lieutenant sur *La Finette* pour la côte de Guinée encore et l'Amérique ; enfin en la même qualité de premier lieutenant pendant près de 3 ans sur le vaisseau *L'Anglésea* appartenant au roi et armé en course pour l'Inde.

Il était donc au courant de la traite des nègres et habitué aux longues navigations.

Le senault *La Marguerite*, parti de Conleau, sous son commandement, le 14 octobre 1749, se trouvait, dès le 21 du même mois, par 40 degrés 40 minutes de latitude nord et 3 degrés 40 minutes de longitude, au large des côtes marocaines, lorsqu'il fut aperçu par un chebec algérien qui lui donna la chasse et le canonna sitôt à portée. Pour affirmer sa nationalité, le capitaine Gervaizeau fait hisser le pavillon français en l'assurant de deux coups de canon. Le chebec n'en continue pas moins sa poursuite et son attaque. L'équipage du senault se défend de son mieux. Quand les deux navires furent bord à bord, un combat de mousqueterie s'engage au cours duquel six hommes de *La Marguerite* dont le capitaine commandant, le second capitaine et le premier lieutenant furent grièvement atteints. Finalement *La Mar-*

(1) Arch. dép. Morbihan. Série B. Actes de propriété — Registre 3453, p. 45 V°

*guerite* dut se rendre. Les barbaresques, au nombre de 130, envahissent immédiatement le navire, poignardent le tonnelier et le jettent à la mer, mettent à nu le reste de l'équipage, détruisent les papiers du bord, pillent la cargaison et commettent toutes sortes de dégâts.

Cela fait, ils réintègrent leur chebec non sans avoir laissé des hommes armés sur *La Marguerite* et emmené comme otages, à leur bord, le second lieutenant Jean Brunet et le novice volontaire Vincent Advise des Ruisseaux, fils de l'armateur; puis les deux navires font route ensemble, l'un sous la surveillance de l'autre, vers la rade d'Alger où ils arrivent le 9 novembre. Sitôt à terre, le capitaine Gervaiseau porte plainte devant le consul de France. L'attaque du chebec constituait une grave atteinte au droit des gens; la France n'était pas en guerre avec le dey d'Alger. A la suite de ses véhémentes protestations et après de nombreuses démarches, Gervaiseau finit par obtenir une indemnité de 300 sequins pour les dommages causés, ainsi que la liberté de sortir du port pour son navire et l'équipage.

Le 3 décembre il met à la voile pour Marseille, car il ne pouvait songer, en l'état, à poursuivre son voyage vers La Guinée; il fallait auparavant faire réparer le navire endommagé et compléter sa cargaison, partie des vivres et des marchandises ayant été pillée.

Une seconde malchance l'attendait. Le 23, à environ 15 lieues du cap de Creus (1), il est assailli par une violente tempête qui met son navire en péril et l'oblige, l'équipage consulté, à jeter à la mer tout ce qu'il y avait sur le pont, jusqu'à la cuisine pour nègres qui s'y trouvait démontée, et, c'est le 12 janvier 1750 seulement, après une navigation des plus tourmentées et périlleuses, qu'il arrive aux jetées de Marseille.

Là, il subit une quarantaine. Le 29 janvier enfin, Gervaiseau peut se rendre à l'amirauté et y déposer son rapport de mer sur les malheureux événements à lui survenus depuis son départ de Conleau.

Avant de procéder à la réparation de *La Marguerite* et de compléter son stock en vivres et en marchandises, le capi-

(1) A l'extrémité N-E. de l'Espagne.

taine, pour se mettre en règle vis-à-vis de ses co-associés, demanda à l'amirauté la nomination de deux experts en vue de l'évaluation du navire, de ses appareils et provisions et généralement de tout ce qui se trouvait encore à bord à la suite des différents et tristes incidents dont il avait été victime (1).

L'expertise, la réparation du navire et son réapprovisionnement prirent un certain temps. Le 23 juin 1750, tout de même, il peut appareiller pour la côte de Guinée dont il découvre la terre le 24 août et mouille à Manne (2) le 26. Il n'y trouve pas à traiter, non plus qu'au cap de Monte où il arrive le 28. Il en part le lendemain et fait route sur les îles Bananes (3) avec l'espoir d'être plus heureux. Il y mouille le 5 septembre. Là, le nombre des navires négriers est si considérable qu'il ne peut, à cause de la concurrence, acheter que quatre noirs. Dépit, il met à nouveau à la voile le 12 pour gagner les îles du Plantin où il réussit à traiter six négri-lons. Il quitte les îles du Plantin le 17 pour la rivière de Cerbera. Il y arrive le 19 et avec du temps et de la patience il parvient à se procurer 60 noirs. Heureux du résultat, il revient aux îles Bananes pour terminer sa cargaison de captifs et s'approvisionner en bois et eau en vue de la traversée de l'Atlantique.

Alors qu'il s'y trouvait à l'ancre, arrive dans la rade, le 1<sup>er</sup> janvier 1751, un navire négrier anglais de fort tonnage et puissamment armé qui, à peine au mouillage, tire sur le senault vannetais un coup de canon dont le projectile passe entre les mâts. Gervaiseau étonné demande la raison de cet acte d'hostilité. Pour vous obliger à partir, lui est-il répondu, et si dans 24 heures vous n'avez pas disparu vous serez coulé bas.

L'état de guerre n'existait cependant pas alors entre l'Angleterre et la France mais, en tous lieux et en toutes circonstances, quand l'intérêt est en jeu, le fabuliste l'a dit : la

(1) Le navire seul, avec ses agrès et appareils, fut estimé 9.832 livres. Procès-verbal d'expertise du 2 mars 1750.

(2) Les noms de lieux sont reproduits tels qu'ils se trouvent écrits dans les déclarations du capitaine Gervaiseau.

(3) En face de Sierra-Leone.

*raison du plus fort est toujours la meilleure.* Gervaiseau ne pouvait songer à résister. Ayant besoin d'eau et de bois, il obtint seulement du capitaine anglais, à force de sollicitations, un délai de trois jours mais défense expresse lui est faite d'aller traiter dans certains parages qu'on lui désigne en ajoutant qu'il serait coulé sans rémission s'il ne se conformait pas à cet ordre.

Après avoir tenu conseil avec ses officiers, Gervaiseau, le délai de trois jours expiré, repart pour Cerbera faisant route de façon à passer entre la terre et les îles Bananes. L'anglais le canonne à nouveau. Gervaiseau de plus en plus surpris fait demander des explications par son second lieutenant envoyé à bord de l'anglais. Il lui est enjoint de passer au large des îles Bananes pour descendre la côte. Il fait semblant de se soumettre mais, la nuit venue, il change de direction et va mouiller devant un certain village dit de la Jamaïque, où son adversaire, à cause de son grand tirant d'eau, ne pouvait l'atteindre et où il séjourne jusqu'au 13 mars 1751.

Il y a lieu de signaler ici un fait douloureux et d'importance. Depuis son départ de Marseille jusqu'à cette dernière date, le senault *La Marguerite* avait perdu sept membres de son équipage, dont le chirurgien Chemin et le novice des Ruisseaux, tous décédés à bord de maladie.

C'était déjà le tiers de l'effectif, si on compte le tonnelier poignardé et jeté à la mer par les barbaresques.

Cependant, avec 90 captifs à fond de cale, ses provisions en eau et bois faites, Gervaiseau se dispose à partir pour les Antilles. Il n'a plus que quelques comptes à régler avec un mulâtre de la région. A cet effet, il s'embarque sur un canot de *La Marguerite* avec le second lieutenant et quatre bons rameurs, puis remonte la rivière et, après avoir atterri, se rend à la case du mulâtre.

Décidément un mauvais sort ne cessait de planer sur *La Marguerite* et son équipage depuis le départ de Conleau.

Pendant l'absence de Gervaiseau, l'embarcation qui l'avait amené est capturée par de nombreux noirs, malgré la plus vive résistance du second lieutenant et de ses quatre hommes restés pour la garder. Faits prisonniers, ils sont débarqués,

dépouillés de leurs vêtements et enchaînés, puis, le lendemain matin, conduits dans les terres et, avec eux, le capitaine Gervaiseau lui-même.

Tandis que cela se passait dans la rivière, tous les noirs du pays sont rassemblés dans le but de s'emparer aussi du navire toujours au mouillage sous la côte. Les voilà nombreux sur le rivage ; vingt-quatre d'entre eux, leurs coutelas cachés, s'embarquent sur des pirogues et se dirigent vers *La Marguerite* sous prétexte de vendre quelques captifs qu'ils avaient en effet avec eux. Le capitaine en second, sans méfiance, les laisse approcher et même monter à bord pour discuter des prix. A peine sur le pont, les noirs poignardent les hommes de l'équipage, les jettent à la mer, délivrent les 90 captifs et, avant de se retirer, mettent le feu au navire qui est entièrement consumé par l'incendie. Echappèrent seuls à la mort, quoique blessés, quatre hommes et le capitaine en second.

Ces lamentables événements se passaient le 18 mars. Le tout avait été sûrement combiné par des concurrents étrangers en station dans le pays et exécuté par les noirs à leur instigation.

Quand ce fut fini, Gervaiseau et les cinq hommes du canot, qui n'étaient plus à redouter, furent relâchés ; ils réussirent à regagner sans trop de difficultés la côte où ils retrouvèrent leurs camarades échappés au massacre et *La Marguerite* à l'état d'épave.

Il fallait songer à quitter au plus tôt le pays et à se faire rapatrier d'une façon ou d'une autre.

Heureusement se trouvait dans les parages, sur le point de partir pour les Antilles, un négrier nantais, le brigantin *La Bréhinnière*, dont le capitaine, le Sr de Kernenny, consentit à prendre à son bord Gervaiseau avec les débris de son équipage — 10 hommes sur 24 — et 7 de ses captifs qu'il était parvenu à récupérer ; puis le brigantin mit à la voile pour La Martinique.

Dès son arrivée au fort Saint-Pierre, le 26 mai 1751, Gervaiseau fit à l'amirauté du lieu le récit de ses malheurs et c'est du procès-verbal de ses déclarations très longues et un

peu confuses qu'a été extrait le récit qui précède. Il obtint du lieutenant général du même siège l'autorisation de vendre ses captifs aux enchères publiques par ministère d'huissier.

Cette vente donna les résultats suivants :

Un grand nègre.....	1170 livres.
Une négresse.....	815 id.
Une autre.....	1003 id.
Un négriillon.....	850 id.
Un autre.....	895 id.
Un petit négriillon.....	155 id.
Un autre négriillon.....	455 id.

Soit au total une somme de 5343 livres. (1)

qui dut être tout d'abord employée au paiement des frais de transport aux Antilles et de retour en France des survivants de l'équipage de *La Marguerite* partie de Conleau pour la Guinée, avec les plus belles espérances, le 14 octobre 1749.

Aucune indication n'a été retrouvée au sujet de ce retour, d'où l'on peut conclure qu'il eut lieu sans incident notable.

Ainsi qu'il a été dit, le métier de négrier, s'il procurait des bénéfices, ne se pratiquait pas sans risques. Les nègres, soit à terre, soit à bord, prenaient parfois leur revanche.

Chose surprenante, les vicissitudes de son voyage, la mort de plus de la moitié de son équipage, la destruction de son navire, le complet échec enfin de l'entreprise qu'il dirigeait ne découragèrent pas le capitaine Gervaiseau. Il avait l'âme bien trempée, le caractère audacieux et obstiné du marin breton. Il voulait sans doute aussi réparer au plus vite l'insuccès de son expédition et raffermir sa réputation compromise.

Moins d'un an après, le 26 mai 1752, on le retrouve déclarant à l'amirauté de Vannes « avoir acheté à Nantes des « sieurs Grant et Michel un navire nommé *Le Wouaren*, et à « présent *La Ressource*, du port de 140 tonneaux ou « environ, le dit navire actuellement en armement à Conleau « pour la côte de Guinée et avoir pour associés dans le dit « navire, armement et mise hors : les sieurs du Bodan père

(1) L'argent des Iles valait un tiers de moins que l'argent de France — Gaston-Martin — *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ère des négriers* — p. 128.

« et fils pour 3 dixièmes ; le sieur Barthélémy Colas de Vannes « pour 1 sixième ; le sieur Jean Lévêque, négociant à La « Roche-Bernard, pour 1 sixième ; le sieur Nicolas Viel, « receveur général du tabac à Vannes, pour 1 trentième ; « les sieurs François Le Croizier de Vannes armateurs et le « déclarant capitaine du dit navire, aussi pour chacun « 1 sixième ». (1)

Un premier voyage se fait du 19 Juin 1752 au 10 Août 1753 pour la côte de Guinée et les Antilles ; un second voyage du 27 juin 1754 au 17 février 1756, pour les mêmes lieux.

La guerre éclate à nouveau entre la France et l'Angleterre — guerre de sept ans.

« Les Anglais la commencèrent sans la déclarer ; ils « saisirent tous les navires français qui se trouvaient dans « leurs ports et tous ceux que l'amiral Boscawen, avec la « flotte de guerre, rencontra en haute mer » (2).

Voilà donc *La Ressource* obligée de rester à l'ancre, inactive, sous Conleau, jusqu'au traité de Paris, signé le 10 janvier 1763, qui mit fin à la guerre.

Tout danger d'être capturée par l'ennemi étant disparu, *La Ressource* part, le 6 août 1763, pour la Guinée. La traite terminée le navire faisait voile pour les Antilles quand, dans la nuit du 19 au 20 avril 1764, Gervaiseau meurt à bord (3). Le commandement du navire est à partir de ce moment assuré par le second capitaine Jean Vincent Brunet, l'ancien second lieutenant de *La Marguerite*, jusqu'aux Antilles, puis des Antilles à Conleau où il arrive le 7 novembre 1764, pour désarmer.

..

Les renseignements recueillis au fonds de l'amirauté révèlent bien que des navires armés plus tard à Vannes ont eu l'Amérique comme destination, mais les actes qui les concernent

(1) Arch. dép. Morbihan. Série B. Actes de propriété — Registre 3453, p. 83 R<sup>e</sup>.

(2) Albert Malet, professeur agrégé d'histoire, dans *Les temps modernes*, p. 470.

(3) Il laissait à La Roche-Bernard une veuve et 9 enfants, le premier né le 18 octobre 1749 et le dernier né le 9 mars 1763 — Registres état civil de La Roche-Bernard.

ne disent pas qu'ils devaient, en s'y rendant, s'arrêter à la côte occidentale d'Afrique.

La mort de François Barnabé du Bodan et celle de Nicolas Gervaiseau semblent donc avoir marqué la fin de la traite pour les navires vannetais.

Il n'est pas douteux cependant que de nombreux marins des côtes morbihannaises et des officiers de la marine marchande, nés à Vannes ou dans la région, ont encore servi à bord de navires négriers attachés à d'autres ports.

Il est à présumer aussi que des familles du pays, autres que les négociants, s'intéressèrent à des armements effectués ailleurs.

Etienne RAUT.  
Léon LALLEMENT.

LA  
DÉLIVRANCE DE PARIS

13 Avril 1436

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Quelques individus qui se targuent pourtant d'une certaine science et d'une certaine érudition, affectent, paraît-il, de croire et de faire croire à leurs contemporains que l'histoire ne commence qu'en 1789 : Pareille ineptie pourrait-elle se soutenir au sein d'une Société comme la nôtre qui, non contente de consacrer ses veilles à l'étude de nos devanciers immédiats, remonte aux débuts du genre humain, à l'apparition de nos premiers pères, à la Création, c'est à dire à bien des siècles avant qu'il ne soit question de la Révolution Française?

Sans oser me hasarder à sonder devant vous les mystérieuses arcanes des races paléolithiques, mésolithiques et néolithiques qui ont, du reste, encore bien des secrets pour moi, comme, d'ailleurs, je pense, pour beaucoup d'entre vous, il ne m'est pas difficile de rencontrer, à mi-chemin entre la préhistoire et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, bien des faits de nature à vous intéresser.

L'événement dont je veux vous entretenir aujourd'hui me paraît un des plus importants de ceux qui se sont déroulés dans notre pays : bien qu'agé de près de 500 ans, il n'en offre pas moins le caractère d'une parfaite actualité puisqu'il nous montre comment, dans une période de complet effondrement national, il a suffi qu'une poignée de braves gens s'unissent pour opérer le miracle d'une éclatante résurrection.

Peut-être eussé-je dû ne vous le raconter que dans deux ans et quelques mois, mais les événements n'attendent pas et

ne serait-ce pas, à mon âge, de la présomption que de faire des projets à si longue échéance. Contentons nous donc de célébrer ensemble un 498<sup>e</sup> glorieux anniversaire.

Lorsque, le 29 mai 1418, la trahison de Perrinet Leclercq eut ouvert les portes de Paris aux Bourguignons de l'Île-Adam, les Parisiens, jusque là sévèrement tenus en bride par les Armagnacs, avaient accueilli leurs nouveaux maîtres avec des cris de joie ; quand, le 10 septembre 1419 le meurtre, à Montreuil, du duc Jean Sans Peur de Bourgogne, eut jeté les Bourguignons dans l'alliance anglaise, les bourgeois se dirent qu'il valait peut-être mieux pour eux être aux mains des Anglais qu'au pouvoir des Bourguignons qui les défendaient, du reste, assez mal contre leurs ennemis ; aussi quand, le 1<sup>er</sup> décembre 1420, à la suite du honteux traité de Troyes, le roi d'Angleterre Henry V, traînant derrière lui le dément Charles VI, parcourut les rues pavées de la capitale, au milieu des représentations théâtrales et des processions chantant *Te Deum* et *Benedictus qui venit in nomine Domini*, le menu peuple, les marchands et les artisans, malgré la dureté des temps, manifestèrent une joie folle.

Ils ne tardèrent pas à déchanter : Si les Armagnacs avaient eu la main lourde, le nouveau gouverneur, Clarence, montrait la même férocité : pour un oui ou pour un non, les amendes pleuvaient, les potences et les roues se chargeaient de suppliciés, la Seine roulait des sacs ou des chapelets de cadavres et rien ne servait de se plaindre aux oppresseurs qui ne faisaient qu'en rire et redoublaient de cruauté. Le froid, la disette et les épidémies se mirent de la partie, et le *Journal d'un bourgeois de Paris* est plein de lamentations sur la vie chère — déjà — la rareté des vivres, les incessantes variations — comme de nos jours — du titre et du cours des monnaies, le sévère blocus de la ville par les bandes du dauphin qui ne permettaient pas aux convois de ravitaillement de pénétrer dans Paris, les corvées et les impôts incessants exigés de tous, clergé compris, les sanglantes hécatombes auxquelles les capitaines anglais menaient de force les gens de la ville ; tous ces maux firent faire d'amères réflexions ; il en résulta des conciliabules et des conspirations réprimées avec la plus féroce sévérité.

Puis, la nouvelle des insuccès anglais autour d'Orléans et de la miraculeuse intervention de la Bergère de Domrémy donnaient à penser, en dépit des savants et des légistes qui n'y voyaient que des manifestations de la Puissance infernale ; en outre, une idée nouvelle commençait à se faire jour : jusque là, on se contentait d'être citoyen d'une ville ; devant la tyrannie étrangère, la notion plus large de la patrie s'éveillait ; en face des Anglais, on se sentait Français ; la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay et le sacre de Reims vinrent illuminer la naissance de ce sentiment que, ni la trahison de Compiègne, ni le bûcher de Rouen, ne purent étouffer.

Le sacre à Notre-Dame, le 2 décembre 1431, du jeune roi Henry VI d'Angleterre, célébré en grande pompe, mais sans la présence d'un seul prince du sang de France, ne produisit pas sur les Parisiens l'effet qu'on en attendait ; la laderie déployée en cette circonstance : pas une largesse au peuple, pas une libération de prisonniers, pas une réduction de tailles, pas même une petite place réservée au maigre banquet pour les membres de l'Université et du Parlement qui durent se mettre à table pêle-mêle avec les savetiers, les crieurs de moutarde et les valets de maçons, augmenta le mécontentement : Un bourgeois qui marierait sa fille, disait-on hautement, eut mieux fait les choses.

Malgré une sévère censure, on savait et on commentait dans Paris la bien timide démarche du duc de Bourgogne qui, fatigué de cette guerre interminable dont il payait les frais sans en retirer un seul avantage, écrivait, le 13 décembre 1431, au jeune roi anglais pour lui conseiller de faire la paix ; on avait vent des pressantes instances du Pape Eugène IV qui, dès mars 1432, envoyait son Légat, Nicolo Albergati, Cardinal de Sainte Croix, s'entremettre, à Corbeil, entre les belligérants ; on colportait les succès toujours croissants des capitaines du roi de France qui reconquéraient, une à une, les places autour de Paris et poussaient l'audace jusqu'à venir, en plein jour, piller au cœur de la capitale ; on avait l'écho des retentissantes victoires du Connétable de Richemont ; on savait qu'à l'instigation du Pape, du Cardinal de Sainte Croix, des ducs de Bretagne, de Bourbon, de Savoie

et d'Anjou, des conférences avaient eu lieu à Auxerre, en novembre 1433, mais que, devant l'intransigeance des Anglais, elles n'avaient pu aboutir ; que de nouveaux pourparlers, à Nevers, en janvier 1435, avaient enfin obtenu qu'une assemblée définitive, en vue de la paix, devait avoir lieu à Arras, dans les premiers jours d'août : que Charles VII y ferait des offres raisonnables au roi d'Angleterre et que si celui-ci les repoussait, le duc de Bourgogne se considérerait comme délié vis à vis des Anglais et ferait le nécessaire pour conclure une paix séparée. Ces nouvelles introduites à Paris, sous le manteau, occasionnèrent des réunions secrètes où l'attitude des Anglais était commentée sans ménagement, et un redoublement de surveillance et de sévérité de la part de ces derniers.

Dans un dernier essai de conciliation, Philippe le Bon se rendit à Paris, le jeudi saint, 14 avril 1435 ; l'Université vint, en corps, le saluer et eut avec lui des conversations tendant à la paix que tout le monde souhaitait ardemment ; les Dames et les Demoiselles de Paris vinrent se jeter aux pieds de la duchesse de Bourgogne, *la priant mout piteusement qu'elle eut la paix du royaume pour recommandée* ; il est vrai que Bedford n'était pas là et que son absence avait certainement encouragé ces démarches.

Enfin, le 31 juillet 1435, le duc de Bourgogne accompagné du Connétable de Richemont et des envoyés du roi de France, fit son entrée à Arras où les conférences eurent lieu immédiatement, *tant le besoin de la paix, ce vrai trésor de joye, était pressant*, nous dit le Roi d'armes de la Toison d'Or ; quelques jours auparavant, étaient arrivés successivement le Cardinal de Chypre envoyé par le Concile de Bâle, le Légat du Pape Albergati, l'Archevêque d'York représentant le duc de Bedford, le Cardinal de Winchester mandataire du roi d'Angleterre, Thomas de Courcelles curé de Saint André des Arcs, député de Paris et des délégués d'un peu tous les pays de la chrétienté.

Le cardinal de Winchester ouvrit la première séance par une protestation contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits prétendus de son maître à la couronne de France ; il réclama l'application pure et simple du Traité de Troyes.

Le duc de Bourgogne considérait les offres de Charles VII comme raisonnables, dignes d'être prises en considération et suffisantes : elles consistaient dans l'abandon de la Normandie et de la Guyenne aux Anglais sous condition d'hommage lige, la cession au duc de Bourgogne des villes à l'Est de la Somme avec une clause de rachat aussitôt que le roi serait en état de les réclamer, le désaveu officiel du meurtre de Montreau et l'érection d'un monument expiatoire ; Philippe eut à ce sujet avec le cardinal anglais un entretien au cours duquel le prélat *s'échauffa tellement*, nous dit Saint Rémy, *qu'il suait à grosses gouttes*.

Thomas de Courcelles parlant, au dire du Bourgeois de Paris, *avec tant d'éloquence qu'il semblait ouyre un ange de Dieu, par quoy plusieurs assistans en furent émus jusqu'aux larmes*, réclama la paix immédiate, à tout prix, menaçant, si elle n'était pas signée sans délai, d'abandonner Paris devenu inhabitable par suite de la grande misère qui y régnait.

Winchester répondit durement que *mieux valait une ville dépeuplée qu'une ville perdue* ; il protesta contre la partialité évidente, à son avis, du duc de Bourgogne en faveur de Charles VII, puis, furieux, il quitta Arras.

Pendant que ces discussions suivaient leur cours, Richemont, aussi bon diplomate que grand capitaine, se conciliait les sympathies de tout l'entourage du duc et, *de nuit, alors que tout estoit retiré*, il allait trouver son beau-frère, lui faisait remarquer et toucher du doigt la mauvaise foi et mauvaise volonté des Anglais, les comparait avec la loyauté et l'étendue des concessions du roi de France et le conjurait de consentir à un traité séparé avec son cousin, ce qui était évidemment la meilleure manière d'assurer la paix entre les deux rois.

Le jour du départ de Winchester, il assemblait, en cachette, dans son hôtel, la députation de Paris et des autres villes, pressant les timides et les hésitants, usant au besoin d'arguments sonnans et trébuchans, et, en présence de l'Archidiacre de Metz qui a écrit l'histoire du traité d'Arras, commentant les offres du roi de France, l'entêtement irréductible des Anglais et l'opportunité de faire la paix.

Enfin, le 8 septembre, une messe solennelle fut chantée et *là fut consacrée la très bienheureuse paix pour le royaume de France.*

Bedford, le principal obstacle à la pacification, en mourut de douleur six jours après ; le traité fut scellé le 21 septembre 1435.

Pendant les négociations, le Connétable se tenait au courant de ce qui se passait aux armées : il s'efforçait de calmer le zèle indiscipliné des chefs de bande qui, sans crainte de gêner les pourparlers, pillaient indistinctement amis et ennemis et de démontrer aux Anglais, par une série de succès, que force leur était bien de consentir à la paix.

Corbeil, Brie Comte Robert, Lagny, Saint Germain en Laye, Charenton et Vincennes étaient aux mains des Français ; le pays de Caux, le Cotentin et le Ponthieu étaient en révolte ouverte contre la domination étrangère ; le grand capitaine Anglais, Arundel, avait échoué et avait été tué devant Gerberoy qui servait de point d'appui au royaume ; Jean Foucaud, Mahé Morillon, Gaucourt et Regnault de Saint Jean d'Angely, s'emparaient de Saint-Denis et, renforcés par le Maréchal de Rieux, y faisaient, avec l'aide des moines et des habitants, une belle défense, interceptant le ravitaillement de Paris, venant tous les jours aux portes de la ville, y massacrant tous ceux qu'ils rencontraient, coupant le blé en herbe pour affamer la capitale ; et, pendant ce temps, le Bâtard d'Orléans achevait l'encercllement de la place en mettant la main sur le Pont Sainte-Maxence.

D'importants renforts anglais conduits par Scales, Talbot, Willoughby et Kyriel firent malheureusement échouer les tentatives françaises sur Caudebec et Rouen ; en revanche, L'Île-Adam, le gouverneur bourguignon de Paris, avait, avant même la signature de la paix d'Arras, abandonné son poste et fait sa soumission au roi de France ; appelé par les bourgeois de Pontoise qui avaient forcé leur garnison anglaise à mettre bas les armes, il avait pris, au nom de Charles VII, le commandement de cette place importante.

Cependant, pris par la famine et le manque d'eau, Rieux n'avait pu se maintenir longtemps à Saint-Denis qu'il avait dû

évacuer ; les Anglais avaient rasé la ville à l'exception de la basilique et d'une tour nommée Tour du Venin dans laquelle se logea Beaudoin Brichanteau, le gendre du prévôt anglais de Paris, Simon Morhier.

Au moment de la capitulation de Saint-Denis, le Connétable arrivait à Senlis d'où il se rendit à Poitiers, pour exposer au roi ses espérances et son plan qui consistait en ceci : tenir par de continuelles escarmouches, les renforts anglais éloignés de Paris et s'emparer de la ville avec le concours des bourguignons.

Dans Paris, les Anglais et leur nouveau capitaine, Willoughby, avaient par leur dureté, leur avidité et leur morgue, réussi à s'aliéner la plus grande partie de la population, pillant et incendiant les villages des environs d'où de bien maigres ressources eussent peut-être encore pu arriver, brûlant en moins de six mois ce qui eût suffi pendant ce laps de temps à nourrir une population de plus de 6.000 habitants. Le bourgeois de Paris nous assure que *ceste maléfique et diabolique guerre estoit soustenue et entretenue par trois évesques : le chancelier, homme très cruel, Louis de Luxembourg, qui faisoit fonctions d'évesque de Théroouanne, l'évesque qui fut de Beauvais, Pierre Cauchon de Sillery, qui occupait le siège de Lisieux, et l'évesque de Paris, Jacques du Chastellier : et, pour certain, par leur fureur, sans pitié, on faisoit, en secret ou en apert, mourir beaucoup de gens, ou par noyer ou autrement, sans compter ceux qui mouraient par la bataille.*

Au milieu de tous ces sujets de plaintes, le spectre de la famine donnait beau jeu aux partisans de Charles VII pour grouper les mécontents, décider les hésitants et ouvrir secrètement des pourparlers avec le Connétable.

La semaine avant Pâques fleuries, les Anglais firent faire des perquisitions pour s'assurer de ce qui restait de vivres à Paris ; le 5 mars, ils firent prêter à tous les habitants le serment, *sous peine de la damnation de l'âme, sans esparner prestres ni religieux, qu'ils seroient bons et loyaux au roy d'Angleterre et qui ne le vouloit faire perdoit tous ses biens et estoit banni ou il avoit pis ;* le mercredi saint, 400 Anglais mécontents de ne pas recevoir leur solde pillèrent l'église Notre-Dame des Champs.

Quand Richemont quitta Poitiers, le 8 mars, le roi ne put lui donner que 4.000 francs pour la délivrance de la capitale. Il apprit en route, à Janville, que 3.000 Anglais conduits par Thomas de Beaumont approchaient de Paris avec un important convoi de ravitaillement destiné, bien entendu, uniquement à la garnison anglaise ; il envoya immédiatement le Bâtard d'Orléans chercher des renforts en Beauce et il continua son chemin avec 60 lances de sa maison. Il fit étape, la veille des Rameaux, à Corbeil, et le lendemain à Lagny où il trouva belle compagnie de ses gens qui y tenoient garnison et d'où il ordonna à toutes les bandes qui cantonnaient dans la Brie et la Champagne de venir en toute hâte le rejoindre à Pontoise. Dans cette place, il rencontra les gens du duc de Bourgogne et, avec le renfort amené par Dunois, il se trouva à la tête de cinq à six mille hommes : c'était bien peu pour enlever une ville aussi peuplée et aussi bien défendue que Paris.

Aussitôt que Thomas de Beaumont apprit que Richemont se trouvait à Pontoise, il fit faire demi-tour à sa troupe et de nuit, à travers bois, il gagna la Seine qu'il passa sans encombre et entra dans Paris.

Informé que les Anglais avaient réussi à lui dérober leur marche, Richemont résolut de se rapprocher de Paris pour être à portée de profiter des occasions qu'il savait devoir lui être offertes : par son ordre, ses fourriers avec Tugdual le Bourgeois de Kermoisan, Mahé Morillon, Foucaud de Lescolouarn et 300 hommes d'escorte quittèrent Pontoise, le mardi de Pâques, 10 avril, pour aller faire le logement dans les ruines de Saint-Denis ; de son côté, Beaumont avait eu la même idée et était venu en forces pour achever de piller l'Abbaye ; les Anglais s'acquittaient de leur mieux de cette besogne qui n'était pas pour leur déplaire, brisant les reliquaires pour en retirer les métaux précieux, arrachant des mains du prêtre qui chantait la messe le calice contenant les Saintes Espèces, emportant les corporaux, les nappes d'autel et tout ce qu'ils purent trouver ; au plus fort du pillage, le guet aperçut l'avant-garde du Connétable et donna l'alarme ; le capitaine Anglais rassembla son monde et saillit à l'escarmouche.

Le choc eut lieu au ruisseau de la Briche, près d'Épinay ; voyant que les Anglais étaient dix fois plus nombreux que son escorte, Tugdual envoya, en toute hâte, prévenir le Connétable qu'il avait trouvé ce qu'il demandoit. Richemont fit sonner ses trompettes et sauta en selle pour presser ses gens ; au fur et à mesure que ses troupes arrivaient, il les poussait en avant avec Rostrenen, pour nourrir le combat ; les Bourguignons, cependant, ne se pressaient pas d'accourir : il les envoya chercher et apprit qu'ils ne voulaient pas monter à cheval sans avoir argent, et il convint qu'il s'obligeast à Monseigneur de Ternan de la somme de mille escuz avant qu'il voulust partir.

Au passage, L'Ile-Adam à qui il demandait s'il connaissait bien la région où les Anglais avaient pris position, lui répondit : *Par ma foy, Monseigneur, si vous aviez dix mille hommes de plus, vous ne leur feriez nul desplaisir en la place où ils sont.* Le Connétable répartit : *Si ferons si Dieu plaist ; allez devant pour entretenir l'escarmouche.* Lui-même le suivit avec 160 lances rangées autour de son étendard que portait le Sire de Broons, Henri de la Villeblanche.

Rostrenen et L'Ile-Adam avaient rapidement rejoint Tugdual et avaient mis pied à terre près du pont de la Briche ; ce passage avait été conquis et reperdu à plusieurs reprises ; L'Ile-Adam avait failli être tué ou pris et ses hommes avaient dû reculer de deux traits d'arc, quand survint le Connétable, par des cheminements couverts, nous dit un témoin oculaire. *Quand il fut près des Anglais, il entra dans un champ de vigne et venoit en belle bataille et, si tost que les Anglois l'aperçurent, ils se mirent en désarroy pour cuyder recouvrer leur pont, et incontinent, nos gens et toute nostre bataille chargèrent dedans, et bientôt furent desconfits.*

La poursuite se prolongea jusqu'au pied des murailles de Paris où il y eut bel effroi ; Beaumont dut rendre son épée à Rostrenen ; une partie des fuyards s'enfermèrent dans la tour du Venin et, sous le commandement de Brichanteau, se mirent en défense ; il fallut les assiéger et Richemont envoya chercher à Vincennes deux bombardes pour les réduire.

Dans cette nuit du mardi au mercredi, nous dit Guillaume Gruel, *vinrent nouvelles à Monseigneur le Connestable d'ung*

homme de Paris qui luy mandoit qu'il veint et qu'ilz estoient une dizaine qui luy ouvreroient la porte, pourvu qu'il s'engageât au nom du roi à un pardon général et à empêcher tout désordre.

Le gros succès d'Epinay avait, en effet, décidé l'explosion du complot ourdi, depuis longtemps, par les principaux bourgeois de Paris, dont l'histoire nous a conservé les noms : le principal meneur était un ancien trésorier de France, Michel de Laillier, aidé de son fils, Jean de Laillier, Pierre de Lancras, Thomas Pigache, Nicolas de Louviers, Jacques de Bergières, Jean de La Fontaine, Jean de Belloy, Nicolas de Neulville, Pierre de Landes et Jean de Grantruc ; ils avaient, il est vrai, prêté, moins d'un mois auparavant, serment de fidélité au roi d'Angleterre, mais ils avaient l'excuse d'y avoir été un peu forcés, le couteau sur la gorge ; ils informèrent le Connétable qu'il serait plus facile d'ouvrir une des portes de la rive gauche, et fixèrent le vendredi, 13 avril, au petit jour, pour cette opération. Richemont ne tenait pas à faire son entrée à Paris avec ses bandes d'écorcheurs qu'il n'aurait pu empêcher de piller la ville : il préféra les laisser devant la tour du Venin, sous la surveillance de son Lieutenant, René de Laval, seigneur de La Suze, et de son Maître d'Hôtel, Pierre du Pan. Sous prétexte d'aller conférer avec les chefs Bourguignons qui étaient retournés à Pontoise, il alla, avec 60 lances, coucher dans cette ville.

Il en repartit, le mercredi au matin, avec L'Ile-Adam, Ternan et Lalaing, après avoir expédié Mahé Morillon et son frère se mettre, avec 400 hommes, aux aguets, à Notre-Dame des Champs, pour surveiller le signal convenu avec les bourgeois. Il se rendit d'abord à Poissy où le Bâtard d'Orléans l'attendait ; le jeudi, au soleil couchant, il se remit en route, chevaucha toute la nuit et, après une halte dans un bois, vers minuit, il arriva, avant le point du jour, près du Vigneul, à une grange nommée Dame-Marie, on vint l'y prévenir que l'on entendait beaucoup de bruit dans Paris et que l'entreprise était sûrement éventée ; il n'en continua pas moins sa route et arriva, en bon ordre, jusqu'aux Chartreux, sur l'emplacement actuel du jardin du Luxembourg ; et incontinent, nous dit Gruel, un homme se montra sur la

Porte Saint Michel qui feit signe d'un chaperon, et, sans sçavoir qui avoit gagné ou perdu, on tira vers cette porte et iceluy homme dist : tirez à l'autre porte car ceste cy n'ouvre point ; on besogne pour vous aux Halles.

En effet, de grand matin, Michel de Laillier et ses amis s'étaient mis à parcourir les rues en appelant aux armes ; cette audace n'était pas sans danger pour eux : Laillier fut poursuivi par les Anglais et fut obligé de se cacher en attendant que ses gens fussent assemblés. On tendit les chaînes des rues, on fit pleuvoir des projectiles de toute sorte sur les Anglais qui accouraient au bruit et, de tous côtés se montraient des gens en armes arborant la croix blanche de France ou la croix de Saint André de Bourgogne et criant : vive le duc de Bourgogne ! vive le roi de France ! Les principaux centres d'agitation étaient, comme de coutume, les Halles et la porte la plus éloignée de celle par où devait entrer le Connétable : la porte Saint Denis. Willoughby et l'Evêque de Thérouanne coururent à cette porte où ils pouvaient craindre un assaut des routiers du siège de Saint Denis : dans la rue qui y conduit, leurs troupes furent écrasées sous les bûches, les meubles et les pierres qui grêlaient des fenêtres ; ils ne purent avancer qu'au prix de lourdes pertes. Le Lieutenant du Prévôt, Jean Larcher, un des plus crueulx chrestiens du monde, nous dit le Bourgeois de Paris, un gros villain comme un cagoux, eut le même sort dans la rue Saint Martin : lui et ses archers anglais, au nombre de deux à trois cents hommes, alloient criant le plus horriblement que oncques veit on gens erier « Saint Georges ! Saint Georges ! Traïstres François, vous tous morts ! Les rues se vidaient devant eux ; cependant, devant Saint Merry, deux bons bourgeois : Jehan le Prestre et Jehan des Croustez, eurent l'imprudence de ne pas se ranger sur leur passage : il furent taillés en pièces. Le Prévôt, Simon Morhier, s'était chargé de mettre les Halles à la raison : il rencontra un sien compère, un très bon marchand qui luy dist : Monsieur mon compère, ayez pitié de vous, car je vous promets qu'il convient, à ceste fois, de faire la paix, où nous sommes tous destruits — Comment, dist-il, traïstre, es tu tourné ? Et, sans plus rien dire, il le fiert de

*son espée par le travers du visaige dont il cheut et, après, le fist tuer par ses gens.*

Le connétable arriva devant la porte Saint Jacques, au coin de la rue Saint Jacques et de la rue Soufflot : les gardiens de la porte demandèrent qui était là ; on leur répondit que c'était Monsieur le Connétable ; effrayés par la vue de plus de gens armés qu'ils ne s'imaginaient que le roi Charles en put assembler, ils demandèrent que le Connétable voulut bien venir en personne leur parler ; Richemont vint donc à cheval sur le bord du fossé : on lui demanda s'il observerait l'amnistie promise par le roi et le duc de Bourgogne et, sur sa réponse affirmative, on abaissa la planche de la porte de service ; il mit pied à terre et passa seul le fossé.

Les bourgeois vinrent le recevoir ; il leur serra les mains en leur disant : *Mes bons amis, le bon roy Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par luy, de ce que si doucement vous luy avez rendu la maistrisse cité de son royaume ; et si aucun, de quelque estat qu'il soit, à mesprins par devers Monsieur le Roy, soit absent soit autrement, il luy est tout pardonné.*

Le bourgeois de Paris qui, en sa qualité de journaliste, devait rôder par là en quête de documentation et dont les sentiments anglophiles semblaient s'être bien modifiés depuis la veille, nous dit que tous les témoins de cette scène en étaient si émus de pitié et de joie qu'ils ne pouvaient retenir leurs larmes.

Cependant, quelques hommes de pied qui avaient réussi, eux aussi à franchir le fossé, s'occupaient à briser les ferrures du pont-levis ; en même temps, à peu de distance, le Maréchal de L'Île-Adam escaladait la muraille à l'aide d'une grande échelle qu'on lui avait tendue et plantait sur le rempart la bannière de France qu'il avait lui-même abattue, le 29 mai 1418.

Le pont-levis tombé, les gens du roi commencèrent à entrer en ville et, comme quelques uns d'entre eux se mettaient à crier : *Ville gagnée ! le connétable fit aussitôt publier à son de trompe que nul ne fut si hardy sur peine d'estre pendu par la gorge, de pénétrer dans les maisons sans l'au-*

torisation des propriétaires, de dérober quoi que ce soit, d'injurier ou de faire quelque déplaisir aux gens de tous états, sauf, bien entendu aux natifs d'Angleterre ou à leurs soudoyers. Cette proclamation fit tant de plaisir au peuple de Paris, nous affirme le bourgeois, qu'il fut, dès lors, impossible de trouver *une seule personne qui ne fut disposée à engager sans réserve son corps et sa chevance pour achever la débâcle des Anglais.*

Richemont monta à cheval et, suivant la rue Saint Jacques, arriva sans encombre au Petit Pont et, de là, au Pont Notre-Dame ; il y rencontra Michel de Laillier qui, une grande bannière royale en tapisserie à la main, venait lui annoncer que, accueillis à la Porte Saint Denis par une volée de coups de canon, Willoughby et l'évêque de Théroutte, s'étaient enfuis au plus vite et s'étaient réfugiés avec leurs partisans dans la Bastille Saint Antoine ; les bourgeois avaient déjà établi un service de surveillance autour de la forteresse.

Un nommé Gauvain Le Roy vint trouver le Connétable, lui dit qu'il voulait profiter de l'amnistie promise et lui proposa de mettre en ses mains Marcoussis, Chevreuse et Montlbery : il ne demandait qu'un moyen sûr de traverser les lignes françaises ; Richemont le fit accompagner par le hérault Parthenai, et Gauvain tint sa promesse.

Le Connétable poussa jusqu'à la Grève où on lui dit que les Anglais se tenaient tranquilles dans la Bastille et que tout allait bien de ce côté ; on le pria de se rendre aux Halles pour encourager ceux qui y avaient si bien combattu : il y consentit et s'avança jusqu'à l'église des Saints Innocents devant laquelle Asselin, son épicier d'autrefois, lui apporta le vin de la bienvenue. Il se rendit ensuite à Notre-Dame et y assista, tout armé, à la messe à l'issue de laquelle les chanoines voulurent lui offrir un repas qu'il refusa parce que, profondément religieux, il jeûnait par dévotion tous les mercredis et les vendredis ; il accepta seulement un peu de vin et quelques gâteaux secs, qu'on appelait alors des épices. Toutes les cloches de Paris furent alors mises en branle en l'honneur de la délivrance.

Richemont alla ensuite à la Porte Baudoyer, inspecter les postes devant la Bastille ; il les renforça, puis se réinstalla à

son hôtel du Porc-Epic, dans la rue de Jouy. Pendant qu'il dinait, on vint l'avertir que son maître d'hôtel, Pierre du Pan, qu'il avait laissé à Saint-Denis, était arrêté par les bourgeois à la Porte Saint-Denis et demandait à lui parler : il donna l'ordre de le laisser passer. Pierre du Pan lui apportait des propositions de capitulation de la garnison de la Tour du Venin à qui le son des cloches avait appris que la résistance était devenue inutile ; le Connétable consentit à ces propositions et renvoya son maître d'hôtel recevoir leur soumission.

Malheureusement, les Ecorcheurs qui tenaient le siège avaient, eux aussi, entendu les cloches et, empressés de courir au pillage, ils abandonnèrent leur poste et accoururent à la porte Saint-Denis qu'ils trouvèrent fermée et fortement gardée. *Quand ceux de la Tour du Venin virent que nos gens estoient allez devers Paris, ils eurent la mauvaise idée en dépit de la capitulation de se sauver par le marais de Saint-Denis, mais les Ecorcheurs furieux d'avoir été repoussés de Paris, s'aperçurent aussitôt de cette fuite déloyale, les chargèrent et il n'en échappa pas un seul : Brichanteau fut du nombre des morts ; quant à Simon Morhier, son beau-père, qui avait pu se sauver de Paris, je ne sais comment, il fut arrêté au Pont de Charenton par le capitaine de Corbeil.*

Richemont s'empressa d'envoyer Raoullet Guillaume, Chevaucheur des écuries, porter au roi, à Issoudun, la nouvelle de la délivrance de Paris, puis il s'occupa de tout réorganiser dans cette ville ; le jour même de son entrée, il remplaça le Prévôt de Paris, Simon Morhier, par Philippe de Ternan, rouvrit les marchés fermés et les fit approvisionner de telle sorte que le Bourgeois de Paris nous confie que *ce jour là, on pouvoit avoir sept œufs pour un blanc, alors que la veille on n'en avait que cinq pour deux blancs, et le reste à l'avenant.*

Comme il avait besoin d'argent pour payer ses troupes et s'acquitter de sa dette envers Ternan, il fit perquisitionner dans les maisons des Anglais et de leurs partisans, en particulier chez le Chancelier Louis de Luxembourg où une riche chapelle et de nombreux bijoux furent saisis.

Le 13 avril au soir, le Connétable en personne fit le guet malgré sa haute dignité militaire, à la Porte Saint-Antoine ; le len-

demain matin, pendant une messe solennelle, à Notre-Dame, les lettres d'abolition accordées par le roi furent lues devant une foule considérable au milieu d'un enthousiasme général.

Cependant, les personnages réfugiés à la Bastille commençaient à se trouver bien à l'étroit, *car ils estoient tant que tout estoit plein, et eussent bien tost estés affamez.*

Willoughby persuadé de l'inutilité de la résistance demanda à quitter la place, à condition que tous ses compagnons pussent sortir en emportant tous leurs biens ; assuré de les avoir quand il voudrait, par la force ou par la famine, Richemont hésitait : il voyait dans la manière forte le moyen de payer les arriérés grâce aux grosses rançons qu'il pourrait en tirer — peut-être 200.000 écus — et d'assurer pour longtemps la solde de ses troupes sans avoir recours aux maigres libéralités du roi : il demanda donc aux bourgeois de lui prêter pour un mois une quinzaine de mille francs qui lui auraient permis d'amener la chute de la forteresse ; mais les Parisiens lui répondirent : *Monseigneur, s'ils se veulent rendre ne les refusez pas ; ce vous est belle chose d'avoir recourré Paris d'où maints connestables et maints mareschaux ont été autrefois chassés ; prenez en gré ce que Dieu vous a donné.* Ces conseils de modération finirent par l'emporter, et, le dimanche, 15 avril, la capitulation fut signée.

Le mardi suivant, les Anglais et leurs partisans : Jean Larcher, Saint Yons le chef des bouchers, Le Goix, Louis de Luxembourg, l'épicier Jacques de Ray et l'Evêque Pierre Cauchon, en tout environ 500 personnes, sortirent de la Bastille ; de peur d'incidents, on les fit passer hors des murs pour aller, en aval de la tour de Nesles s'embarquer pour Rouen. Pendant ce défilé, les Parisiens perchés sur la muraille ne se faisaient pas faute de les huer copieusement et de leur servir la classique plaisanterie en vertu de laquelle tous les gens d'Outre-Manche étaient, en punition du mauvais accueil fait par leurs pères à Saint Augustin de Cantorbéry, affublés d'une queue de renard au bas de leur échine ; les cris de : *A la queue ! A la queue !* redoublaient à la vue du Chancelier, du Lieutenant du Prévôt, du maître des bouchers et de tous ceux qui avoient été coupables de l'oppression qu'on faisoit au pauvre commun ; car, en vérité, onques les Juifs qui seurent

*menés en Chaldée en chétivoison ne feurent pis menés que le pouvre peuple de Paris.*

Le vendredi suivant, l'Université se rendit en corps à Sainte-Catherine du Val des Escholiers, rendre grâce de la délivrance *si bénévolement et si doucement faite* ; le Bourgeois de Paris émet le vœu que cette procession se reproduise tous les ans à la même date et il fait remarquer dans son journal que, par une étonnante coïncidence, l'offertoire de la messe de ce jour débute ainsi : *Erit vobis hic dies mémorialis et diem festum celebrabilis solemnen in progenies vestras* : ce jour sera pour vous un jour de souvenir et vous le célébrerez dans toute votre postérité.

Le vœu du Bourgeois s'accomplit tous les ans, le vendredi après Pâques, jusqu'en 1735 ; à cette date, sur la demande du Parlement et des membres de la Cour des Comptes qui, en esprits forts du XVIII<sup>e</sup> siècle, se souciaient peu du glorieux passé de la patrie, méprisaient tout ce qu'avaient respecté leurs pères et jugeaient superflu de remercier Dieu d'événements si éloignés, la procession de la délivrance fut confondue avec celle qui se faisait le 22 mars, en mémoire de l'entrée d'Henri IV à Paris.

Au milieu des inscriptions et des innombrables monuments qui encombrent les rues et les jardins de la capitale, à la mémoire éphémère de gens qui ont rendu des services plus ou moins éminents, non à leur pays mais à leur parti politique, qu'est-ce qui rappelle aux Parisiens de nos jours le grand événement du 13 avril 1436 ? Le nom de Richemont donné à un petit bout de rue, près des boulevards extérieurs, du côté de la Porte d'Ivry, un minuscule plan de la Porte Saint-Jacques gravé sur son emplacement, et placé si haut qu'il passe à peu près inaperçu et quelques lignes enfouies dans la poussière des registres du Parlement, que l'on s'étonne de ne pas voir reproduites sur le bronze ou sur le marbre à l'endroit où le Connétable pénétra dans la capitale et frappa dans la main des bourgeois en signe de réconciliation et d'union nationale :

*Le Vendredi, XIII<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1436, entre sept et huit heures du matin, par les bons bourgeois et habitans de*

*ceste ville de Paris, fut faite ouverture de la Porte Saint Jacques à Monseigneur Arthus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, Messire Jehan Bastard d'Orléans, Messire Philippe de Ternan, Messire Jehan de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, Messire Simon de Lalain et à bien deux mille que chevaliers, escuyers et gens de guerre estans en leur compaignée, ordonnés par le roy nostre Sire, Charles VII, nostre souverain seigneur, pour mettre icelle ville en son obéissance ; et si noblement tellement procédèrent lesdits bons bourgeois et habitans qu'ils reboutèrent Messire Loys de Luxembourg Evesque de Thérouanne Chancelier pour le roy d'Angleterre gouvernant ceste dicte ville à sa singulière voulenté, le seigneur de Willoughby chevalier angloys Lieutenant des gens de guerre angloys estans à Paris, Messire Simon Morhier chevalier occupant la Prévosté de Paris, Maistre Jehan Larcher Lieutenant criminel de ladite Prévosté, Jehan de Saintyon maistre des bouchers de la Grande boucherie, Jacques de Raye espicier demourant à la Porte Baudoyer maistre des grenetiers de Paris et plusieurs autres, environ cinq cents, au chastel de la Bastille. Et incontinent, allèrent Messieurs devant nommés et lesdictes bons bourgeois, en moult grant nombre, en l'église Nostre-Dame de Paris rendre grâce au doux Jésus.*

Colonel FONSSAGRIVES.



# PROCÈS-VERBAUX

951<sup>e</sup> SÉANCE

12 JANVIER 1933

PRÉSIDENTE DU COLONEL FONSSAGRIVES, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Séveno, Sageret, Laverlochère, de la Foye, Le Biévec, Gaget ; MM. le colonel Fonssagrives, docteur Salomon, abbé P. Guillemot, Lamartine, Caillibotte, P. Thomas, Bouix, docteur Le Pontois, Le Grand, Le Coty, Lallement, Raut, Sentilhes, Marseille, commandant Ducharne, G. Salmon, Pleyber, Mazères, Busque, Kozéranski, Le Mintier de Léhélec, Walsh de Serrant, du Bouétiez, chanoine Davalan, Philouze, Babel, commandant Houssemaine, chanoine Guillevic, Calmette, de Langlais, chanoine Buléon, abbé Blarez, Fauvelet, Thomas-Lacroix, Coulibouf, Aubin, capitaine Mainguy, docteur Audic, E. Sageret, Cardinal, de Cussé.

**Admission.** — M. le Médecin général Lamy est admis comme membre titulaire de la Société.

**Présentation.** — M. Le Barbier Joachim, inspecteur des P. T. T. en retraite, 7, rue Olivier de Clisson, Vannes, présenté par MM. Bouix et Mazères.

**Election du vice-président et renouvellement des commissions.** — M. le Président déclare clos le scrutin pour l'élection du vice-président, ouvert au début de la séance ; le dépouillement donne les résultats suivants : votants 47 ; majorité absolue : 24.

M. Mazères est élu par 25 voix.

M. le Président proclame M. Mazères vice-président pour l'année 1933. A mains levées sont ensuite élus et réélus :

*Bibliothécaires adjoints* : MM. Bouix, H. Robert, Caillibotte, chanoine Davalan.

*Secrétaires adjoints* : MM. Caillibotte, Lamartine.

*Conservateurs adjoints du musée d'histoire naturelle* : Dr Salomon, C<sup>t</sup> Houssemaine.

*Conservateur adjoint du musée archéologique* : Colonel Fonsagrives.

*Commission des finances* : MM. Lamartine, Aubin, Pourchasse.

*Commission des achats divers, entretien du mobilier* : MM. Pleyber, P. Thomas, Tattevin.

*Commission des fouilles* : MM. Houssin, de Lantivy, Bouix.

*Commission des publications* : MM. L. Lallement, Thomas-Lacroix, E. Sageret.

**Communication.** — *L'astronomie à travers les âges*, par M. R. MAZÈRES. — M. Mazères nous fait l'historique de cette science au cours des siècles. Très intéressante communication, dont la fin sera donnée à la réunion de février.

*Le secrétaire général,*  
Roger LE GRAND.

## 952<sup>e</sup> SÉANCE

9 FÉVRIER 1933

PRÉSIDENTE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

**PRÉSENTS** : MM<sup>mes</sup> Séveno, Le Blévec, du Guiny ; MM. Le Grand, Marseille, Lamartine, Coudrin, abbé P. Guillemot, Bouix, P. Thomas, Pourchasse, Kozerawski, colonel Fonsagrives, commandant Aubin, Sentilbes, chanoine Davalan, E. Raut, Salmon, Mazères, L. Lallement, Calmette, général Lamy, abbé Blarez, lieutenant-colonel Philouze, Thomas-Lacroix, Davoine, Caillibotte, Walsh de Serrant, du Chêne, commandant Houssemaine, du Bouëtiez, Coulibœuf, docteur Mercier, E. de Langlais, docteur Audic, chanoine Buléon, docteur Salomon.

**EXCUSÉS** : MM. Gousset Michel, Bastard.

**Admission.** — M. Le Barbier J. est admis comme membre titulaire de la Société.

**Présentations.** — M. Jean Le Pan de Ligny, château de Kerglas, près Vannes, présenté par MM. l'abbé Guillemot et Lamartine.

M. Alphonse David, 63, avenue Victor Hugo, présenté par MM. Le Grand et Kerrand jeune.

M<sup>me</sup> Moussot, 61, rue Chevallier, Levallois-Perret (Seine), présentée par MM. l'abbé Guillemot et Le Moal.

M. Paul Groleau, entrepreneur, 7, rue de Bernus, Vannes, présenté par MM. Paul Thomas et Le Bouëdec.

M. Chaumeil, professeur agrégé, Lycée de Lorient, présenté par MM. Calmette et Mazères.

**Dons.** — *Pour la bibliothèque* : Un lot de volumes.

Don anonyme.

Une année de la Revue de Paris.

Don de M<sup>me</sup> Nouët.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

**Discours de M. le Colonel Fonsagrives, président sortant.** — C'est, vous le savez, la coutume, chaque année, à pareille époque, que notre Société, secouant la poussière de l'année écoulée, renouvelle sa direction : le Président sortant va, sans amertume et même sans regret, reprendre place au milieu de ses confrères ; mais, avant d'accomplir ce geste rituel, il est convenable qu'il adresse quelques mots à la mémoire de ceux qui nous ont quittés, puis, qu'aussi brièvement qu'il le pourra, il rende compte du peu qu'il a su faire, souhaite la bienvenue et meilleur résultat à son successeur et l'assure de sa bien sincère et vive sympathie.

Nous avons perdu en 1932, MM. Le Nestour et Eugène Lafolye et leur décès nous a laissés, avec de grands et unanimes regrets, la mémoire d'hommes d'une érudition étendue et d'une grande bienfaisance.

Ce qui s'est passé chez nous pendant les douze mois écoulés a beaucoup ressemblé aux gestes des années précédentes ; cependant, un fait nouveau de nature à prouver à nos rares détracteurs que notre Société, bien que plus que centenaire, n'est pas figée dans le culte du passé et est capable de s'intéresser au confort moderne, s'est heureusement produit : nous avons fini par faire fonctionner un appareil de chauffage ! Grâce en soient rendues à la commission de la Bibliothèque qui, sans cette heureuse initiative, eût été par les froids que nous avons subis, dans l'impossibilité d'accomplir ses utiles travaux et eût probablement fini par être retrouvée dans quelque bloc de glace, comme les mammouths quaternaires de Sibérie, par les « polymathes » des siècles futurs.

Une autre louable innovation est à signaler : la réunion, deux fois par semaine, le jeudi et le samedi, d'un groupement de plus en plus important qui prend une part plus active à la vie de notre Société, discute sur les sujets les plus variés, discute amicalement et, par une épaisse fumée de tabac, protège contre les insectes nos archives, nos tentures et les peintures de la salle des Pères du désert ; quand arrivera-t-on à y

offrir le thé aux dames qui oseront affronter une atmosphère quasi irrespirable ?

Nos collections, grâce à l'activité et à la science de nos conservateurs ont continué à s'enrichir et commencent à se trouver à l'étroit dans notre petit Château-Gaillard ; il serait pourtant à désirer que la commission des fouilles ait plus souvent l'occasion et les moyens de donner des preuves de son existence, dans la limite bien entendu de nos ressources : celles-ci, sans être surabondantes, nous permettraient pourtant de tenter quelques recherches ; je le dis bien bas pour que le fisc n'en fasse pas état en ces jours de restrictions et de menaces d'impôts nouveaux.

Notre bibliothèque a eu, cette année, quelques pertes regrettables dues à l'insouciance et au manque d'ordre de quelques lecteurs : nous voudrions bien ne pas être obligés, pour éviter des fâcheuses et irréparables disparitions, de prendre des mesures qui pourraient gêner ceux qui ont besoin de consulter nos documents.

Le musée d'histoire naturelle, bien éprouvé par l'humidité et par les insectes dévorants, est en très bonne voie de réparation grâce à la compétence et à l'ardeur de celui qui, à la tête de la Société, va pouvoir venir à bout de la tâche qu'il s'est tracée.

De nombreuses et très intéressantes communications et conférences ont prouvé notre vitalité et démontré que même nos doyens défient le poids des années et sont capables de prendre encore part longtemps à nos travaux et de nous faire profiter de leur érudition et de leur expérience.

Nous avons eu l'occasion de collaborer, soit par la parole, soit par une participation plus active, aux fêtes du quatrième centenaire de l'Union de la Bretagne à la France et de contribuer puissamment à l'éclat de cette commémoration.

Une petite critique en terminant, — *in cauda venenum* : la bonne habitude que nous avons prise de nous extérioriser et d'explorer tous les ans quelques-unes des richesses archéologiques et pittoresques du Morbihan, a subi une éclipse : une promenade était préparée et n'a pu, par des circonstances indépendantes de notre volonté, avoir lieu ; il faudra y revenir.

A la suite de ce long rapport, il ne me reste plus qu'à adresser mes vœux à notre nouveau président et à lui céder la place ; si j'entreprenais de vous rappeler tout le bien que je pense de lui, je ne vous apprendrais rien de nouveau, je blesserais sa modestie et je prolongerais inutilement une séance qui pourrait être mieux employée et sur la durée de laquelle je n'ai plus aucun pouvoir ; je me contenterai donc de l'assurer de nouveau de mon affectueux dévouement et de lui souhaiter une bonne et fructueuse présidence : la tâche lui sera du reste facile avec des auxiliaires comme notre savant vice-président, notre zélé secrétaire général et les confrères bienveillants qui composent notre Société.

#### Discours de M. le docteur Salomon, président. —

Lorsque les fondateurs de votre société en élaborèrent les statuts, ils estimèrent qu'avant de prendre possession du fauteuil de la présidence, l'élu de leurs suffrages avait besoin de faire un stage d'une année sous la direction, les conseils et la tutelle de son prédécesseur. Sage mesure pour les jeunes car, pour eux, il n'est pas trop d'une année pour connaître en détail la tâche qui leur est confiée, pour en mesurer l'importance, pour en voir toute la délicatesse et surtout pour méditer sur eux-mêmes. Après cette année de méditations on se sent bien petit, bien timide et l'on est ému et l'on tremble de s'asseoir sur le fauteuil où ont siégé tant de personnalités éminentes depuis le jour où Jean-Marie Galles proposait de grouper quelques botanistes en une société « spécialement destinée à faire fleurir les sciences et les arts dans le Morbihan ».

Dans ce retour sur moi-même j'ai cherché ce qui m'avait valu vos unanimes suffrages et je n'ai rien trouvé ! Vous m'avez décerné un honneur pour lequel je n'avais que bien peu de titres et ma reconnaissance en est d'autant plus grande ! Je voudrais tout au moins ne pas tromper la confiance que vous avez mise en moi et au cours de cette année, ne pouvant viser à m'élever à la hauteur de ceux qui se sont avant moi assis à cette table, je m'efforcerai au moins, les prenant pour modèle, de favoriser le travail de la Société Polymathique, de ne pas entraver sa marche en avant, de seconder l'impulsion vivante que vous lui donnez, de *maintenir la tradition*.

Je serai grandement aidé dans cette tâche par les leçons reçues de mon prédécesseur immédiat que je dois assurer de ma reconnaissance. Mon devoir serait de faire son éloge mais je m'abstiendrai, mon Colonel, parce qu'on ne fait le panégyrique que de ceux qui ne sont plus et que vous serez encore longtemps des nôtres, parce que je blesserais peut-être votre modestie si je disais ce que je pense et parce que la société qui vous a plusieurs fois élevé à la présidence sait mieux que moi votre valeur et l'a montré par ses suffrages.

Je serai grandement aidé par nos anciens et futurs présidents, par les conservateurs de nos musées, par les membres de notre bureau qui certainement ne refuseront pas de me faire profiter de leur expérience, de me guider de leurs conseils et de m'éclairer de leur science.

Je serai grandement aidé par vous-mêmes, car c'est vous qui faites la vie et la force de la société.

Et pour se rendre compte de ce que peut être cette force qui nous pousse vers le progrès il n'y a qu'à voir la tâche accomplie : il y a quelque 100 ans rien n'existait et aujourd'hui vous avez une riche bibliothèque, des collections rares, un musée pouvant rivaliser avec les premiers de France et apprécié de l'étranger, et tout cela dans ce château où vous avez réuni vos archives : en bas, archives de la nature, au dessus, archives de l'humanité, ici, archives de l'histoire et plus, archives de la science.

Et tout cela a été le fruit d'un labeur méthodique et persévérant, d'une œuvre presque anonyme, — véritable travail de bénédictins dans lequel chacun a apporté sa pierre ou son grain de sable pour construire l'édifice qui fait aujourd'hui notre orgueil.

Et tout cela n'est que l'œuvre matérielle ! qu'est-ce à côté du rôle moral ?

Votre société vise un triple but : utilité générale, utilité régionale, utilité individuelle.

Vous concourez au développement de la science, des lettres et des arts et cette tâche est grande dans un siècle qui s'appauvrit de trop vouloir se matérialiser, dans un siècle où la force et l'intérêt priment l'intelligence, dans une époque où le développement de l'âme et de la pensée n'a plus la place que réclamerait un juste équilibre de la nature humaine. Mais un jour viendra où l'intellectualité reprendra ses droits, et c'est du sein de sociétés comme la vôtre que s'étendra la flamme que vous aurez jalousement entretenue.

Dans les sciences comme dans l'histoire vous avez assumé plus spécialement la tâche d'étudier votre petite patrie. Mieux que quiconque vous pouvez connaître le sol sur lequel vous avez vécu, l'âme de nos frères de Bretagne, les mœurs et les coutumes du pays ; et ce n'est pas une œuvre négligeable que d'avoir à fixer les traditions locales, les éléments qui serviront plus tard à écrire l'histoire et qui sans vous, dans quelques années, ne seraient même plus un souvenir.

Vous avez le devoir de faire mieux connaître notre Morbihan pour le faire aimer davantage. Notre but principal est donc l'étude de notre région ; c'est faire à mon avis du bon régionalisme dans le cadre de la science générale et de l'histoire de la nation.

Je ne voudrais pas que ce mot régionalisme fut mal interprété ; notre amour légitime pour la Bretagne ne diminue en rien notre amour de la Patrie et je crois que nous pouvons faire nôtre ces paroles qu'*Hector Talbot* prononçait récemment dans une société sœur de la nôtre :

« Je tiens de ma petite région un sentiment qui la dépasse et plus je me sens lui appartenir par le cœur et l'esprit, plus je sens en même temps appartenir par le meilleur de moi-même à la France bien aimée et être digne de l'humanité tout entière. »

Enfin vous avez fait de votre société un milieu où chacun de nous peut se plaire et s'instruire ; l'intérêt des communications qui y sont faites nous captive et nous pouvons dire que si vous nous donnez le meilleur de vous mêmes, nous trouvons nous-mêmes ici les meilleurs moments de la vie.

Telle est votre société, tel est son rôle, telle est votre œuvre ; mon ambition est de la *maintenir*. Si je pouvais contribuer tant soit peu à sa prospérité j'aurais largement répondu à votre confiance, mais si je puis seulement la maintenir telle que vous me l'avez confiée je m'estimerai déjà très satisfait, j'aurais été utile à quelque chose.

Mais pour cela nous avons besoin de vous, de votre travail, de votre aide, de votre présence, de votre assiduité. Venez donc à la Société Polymathique ; venez-y souvent, venez-y nombreux.

Venez dans ce château, à l'abri de ces murs que ne pénètrent plus les frimas, vous trouverez des occupations saines pour vous distraire, des éléments pour travailler. Vous y trouverez le repos de vos fatigues quotidiennes. Vous y trouverez l'oubli des incertitudes de la politique et du souci de vos affaires.

Vous y trouverez l'apaisement de vos tracasseries et des vicissitudes de l'existence,

Vous y trouverez ce qu'il y a peut-être encore de meilleur dans la vie... : Un peu de rêve.

#### Communications diverses :

**Ornithologie.** — Le *cinclé plongeur* signalé par Taslé (*Catal.*) sur les rives du Blavet, près Les Forges des Salles, a été rencontré par M. Marsille sur la Claire, dans la Commune de Saint-Guyomard en 1913 et en Juin 1932 par le Dr Le Pontois sur le Scorff, en forêt de Pontcallec, Commune de Berné. Le Dr Bureau l'avait également signalé sur le Scorff, près d'Arzano (Finistère) V. Bull. Soc. Sc. Nat. de l'O. 1899, xiii.

**Découverte d'un monument de l'âge du fer dans la commune de Bieuzy-les-Eaux.** — M. Emile Gilles nous envoie les notes qu'il a publiées à ce sujet dans les n<sup>os</sup> des 27, 28, 29 janvier 1933 de l'*Ouest-Journal*.

Le monument ruiné, très probablement un monument circulaire, fut découvert par M. Jean-Pierre Le Dortz, du village de Kermahon, dans un de ses champs dit Parc-à-Laer (champ de l'aire à battre) (1). Il y trouva onze vases remplis de cendres et d'ossements humains incinérés. La description que notre confrère donne de ces urnes cinéraires, sans anses, sans ornementation, avec un large col, etc... nous avait permis de les attribuer à l'âge du fer, attribution confirmée depuis par un autre de nos confrères qui a eu l'occasion de les voir.

A 300 mètres à l'Est du village, sur la gauche de la route de Bieuzy, est le dolmen signalé par Cayot-Délandre. Ce mégalithe est réduit à 3 éléments verticaux supportant une énorme table couverte de cupules.

**L'astronomie à travers les âges**, par M. R. Mazères. — Quelle pouvait être la portée des connaissances astronomiques de la civilisation dolménique ? Faute de documents écrits, on est réduit à

(1) Ce nom ne viendrait-il pas de la trace circulaire laissée par le monument détruit ?

tenter une comparaison-limite avec le savoir des vieilles civilisations orientales. M. Mazères passe en revue la documentation astronomique qui nous a été laissée par la Chine, la Chaldée, l'Égypte et discute notamment les données fournies par la Pyramide de Kéops. Ces connaissances relèvent plutôt de la technique que de la science proprement dite.

Avec les Grecs apparaît la science abstraite et rationaliste dont il retrace l'évolution jusqu'à nos jours. Enfin il expose brièvement l'orientation de l'astronomie dans ces dernières années, qui se spiritualise et tend vers la recherche de l'absolu.

**Histoires d'autrefois : Les paniques dans les foires.** —

Il s'est produit autrefois dans les foires de nombreuses paniques qui ont jeté le trouble, la crainte parmi les populations rurales, suscité les accusations les plus diverses et donné naissance à toutes sortes de commentaires qui n'ont pas encore entièrement pris fin.

Cillart de Kerampoul en fait mention dans son dictionnaire français-breton édité en 1744.

Sous la cote 4296 de la série B existe, aux archives départementales du Morbihan, une procédure relative à une panique qui eut lieu le 13 juillet 1772 à la foire de Marc-Aurélien, dite actuellement de Mangolérien.

Enfin un passage du poème *Les Bretons*, de Brizeux, fait allusion à ces paniques.

D'autres se sont produites à des époques moins lointaines et des témoins entendus ont fourni à leur sujet des détails intéressants.

A quelle cause les attribuer ?

À la campagne on les attribuait surtout à la malveillance pour la raison sans doute qu'au cours de la confusion des objets, de l'argent, parfois de fortes sommes, étaient perdus.

Aucune preuve n'a jamais été apportée à l'appui de cette accusation.

À la suite de leur enquête sur la question, MM. Étienne Raut et Léon Lallement pensent que les paniques sont plutôt dues à la peur et que si, aujourd'hui, elles sont devenues très rares, c'est que les animaux plus habitués au mouvement et au bruit ne sont plus sujets à s'épouvanter pour la moindre cause.

À la suite de cette communication M. le chanoine Buléon fait connaître qu'il a beaucoup entendu, dans son enfance, parler des paniques et notamment de celles fréquentes aux foires du Burgo et de Mangolérien. Il ajoute quelques précisions fort intéressantes et attribue lui aussi tout simplement à la peur les paniques dans les foires.

**Bulletins reçus** (Travaux à signaler). — *Le mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, par M. l'abbé Raison ; *Une page de l'his-*

*toire du commerce nantais du xvr<sup>e</sup> siècle au début du xviii<sup>e</sup> siècle*, par Paul Julein. *Annales de Bretagne* T. XL, n<sup>o</sup> 2, 1932.

*Les brigandages de Mirabeau*, par Louis Caste. *Provincia* T. XII, 1932.

*A propos des récentes découvertes d'Or en Chaldée*, par J. Laurent. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1931-1932.

*Le Secrétaire général,*  
Roger LE GRAND.

953<sup>e</sup> SÉANCE

9 MARS 1933

PRESIDENCE DE M. MAZÈRES, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> du Guiny, Baronne Fabre, Goër de Hervé, Le Monnier ; MM. le colonel Fonsagrives, R. Le Grand, abbé P. Guillemot, Coudrin, P. Thomas, abbé Biarez, lieutenant-colonel du Bouays de Couésbouc, Caillibotte, commandant Ducharne, chanoine Davalan, S. Faye, d'Argies, Pourchasse, Le Coty, Kozeraw-ki, commandant Aubin, du Bouëtiez, Marsille, Salmon, Mazères, Sentilhes, Le Barbier, H. de Cussé, Calmette, commandant Houssemaine, L. Lallement, E. Raut, Walsh de Serrant, Z. Le Rouzic, Mouchet, docteur Salomon, E. de Langlais, Coulibœuf, E. Sageret, chanoine Buléon, Thomas-Lacroix.

**Admissions.** — MM. Le Pan de Ligny, David, Groleau, Chaumeil sont admis comme membres titulaires de la Société.

**Présentations.** — M. le colonel Delacroix, villa Kerfer, cité Rochard, Vannes, présenté par M. le colonel Fonsagrives et M. Coudrin père.

M. Eugène Bénard, professeur, Ecole Saint-Hervé, Hennebont, présenté par M. le général Kochlin et M. le colonel Fonsagrives.

**Communications diverses :**

*Les fouilles de Boquidet.* — A propos de ses fouilles au village du Boquidet, en Sérent, M. Z. Le Rouzic nous fait part de la découverte d'un monument circulaire et traite de l'âge du fer dans le Morbihan.

**Deux fascicules du Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques**, par M. l'abbé BLAREZ. — M. l'abbé Blarez signale que deux fascicules du Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques viennent de paraître chez Letouzey, contenant certains articles qui concernent le Morbihan :

Jacques de Beaune, évêque de Vannes (1504-1511) ;  
Philippe du Bec, évêque de Vannes (1559-1566) ;  
Jean-Marie-Bécel, natif de Beignon, curé de la cathédrale, évêque de Vannes (1865-1897) ;

Jacques Martin de Belassize, évêque de Vannes (1599-1622) ;

Prieuré de Belle-Ile-en-Mer.

Dans les cinq premiers volumes déjà parus, on relève entre autres articles ceux qui sont consacrés à :

Abélard, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys ;  
Alain, évêque de Vannes (1254-1262) ;  
Sébastien Amelot, évêque de Vannes (1775-1801) ;  
Georges d'Arradon, évêque de Vannes (1590-1596) ;  
François d'Argouges, évêque de Vannes (1693-1716) ;  
Auray (ville, Chartreuse, Sainte-Anne) ;  
Pierre Bausset de Roquefort, évêque de Vannes (1807-1817).

**MCMXXXIII.** — Sous ce titre énigmatique, M. l'abbé Blarez pose deux problèmes chronologiques, qui, pour être purement spéculatifs, n'en sont pas moins d'une particulière actualité.

Tout d'abord, vivons-nous bien en 1933 ? autrement dit, les calculs de Denis le Petit, pour fixer la naissance du Christ, point de départ de l'ère chrétienne, étaient-ils très exacts ? — Non, peut-on répondre avec assurance ; le rapprochement des données évangéliques et des documents de l'histoire profane permet d'affirmer que le Christ est né six ou sept ans avant l'an I, en sorte que nous ne sommes pas en 1933, mais bien en 1939 ou 1940.

D'autre part, cette année est-elle exactement l'année jubilaire, l'année dix-neuf fois centenaire de la Passion ? ou, ce qui revient au même, le Christ est-il mort en l'an 33 de notre ère ? — Toute une argumentation d'ordre historique permet d'abord de réduire le champ des hypothèses entre 30 et 34 ; puis on note d'après les Évangiles que le Christ est mort certainement un vendredi, et, à n'en pas douter, le jour même de la pâque juive ou 14 du mois de nisan ; et l'on interroge l'astronomie, pour savoir quand s'est produite cette coïncidence du vendredi et du 14 nisan, la réponse est très nette : le 14 est tombé un vendredi en 30 et en 33 seulement ; donc le Christ est mort en l'an 30 ou en l'an 33, (les partisans de plus en plus rares de l'an 34 étant ceux qui reculent, à tort, semble-t-il, la

Passion jusqu'au 15 nisan). Encore faut-il choisir entre ces deux années 30 et 33. Or il n'est pas douteux que tout un ensemble de considérations historiques tirées de la date probable du baptême et de la durée approximative de la vie publique de Jésus inclinent à s'arrêter à l'an 30. — Mais il reste que l'année 33 est celle que « l'opinion des simples fidèles identifie, sans plus, avec l'année de la mort de Jésus-Christ », et l'Église, pourtant très au courant du problème scientifique, convoquant tous ses enfants à une grande commémoration religieuse, les ignorants et les petits tout autant que les sages, ne pouvait pas faire autrement que de parler comme tout le monde, en se conformant à la tradition des siècles.

**Bulletins reçus.** — (Travaux à signaler). — *Souvenirs de 1870, les Prussiens au Mans*, par M. V. Boitard ; *la Choannerie de 1832 dans le Maine*, par M. P. Delaunay. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, années 1931-1932, 2<sup>e</sup> fascicule.

*Les mégalithes de Saint-Dinec, en Porspoder (Finistère)*, par Louis Lhostis, Bulletin de la Société Préhistorique française, T. xxx — N<sup>o</sup> 2 — février 1933.

**Note du conservateur de la Bibliothèque.** — Le règlement de la bibliothèque comporte qu'aucun volume ne doit être emporté en l'absence des membres de la bibliothèque. Ceux-ci sont présents tous les jeudis et les samedis de 2 heures à 5 heures dans les locaux de la bibliothèque.

Ils ont dû constater que certains membres ont emporté des volumes sans observer le règlement, et les conservent depuis plusieurs mois. Aucune réponse n'a été faite à leurs réclamations. D'autre part, un des volumes du Bulletin de la Société Polymathique, volumes qui ne doivent sortir sous aucun prétexte, a disparu depuis le mois d'août dernier. Toutes les réclamations faites sont restées sans résultat.

En conséquence, le Conservateur a décidé d'appliquer strictement le règlement.

La clef de la bibliothèque sera refusée en dehors des jours ci-dessus indiqués.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

954<sup>e</sup> SÉANCE

13 AVRIL 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Kœchlin, Lamartine ; MM. Bouix, Le Grand, colonel Fonsagrives, Salomon, abbé Guillemot, Le Bail, Kozerawski, Marseille, P. Thomas, Roger Grand, Le Barbier, de Cussé, commandant Houssemaine, commandant Aubin, abbé Blarez, Philouze, Lamartine, commandant Ducharne, médecin-général Lamy, Caillibotte, d'Argies, Le Coty, du Chêne, Le Goff, capitaine Mainguy, général Kœchlin.

Excusé : M. Calmette.

**Admissions.** — M. le colonel Delacroix et M. Bénard sont admis comme membres titulaires de la Société.

**Présentations.** — M<sup>me</sup> Shoofs, 19, avenue de la Marne, Vannes, présentée par MM. le colonel Fonsagrives et l'abbé Guillemot.

M. Franco, Inspecteur de l'Assistance publique, 10 bis, rue Lenepveu, Angers, présenté par MM. Lamartine et Salomon.

M. Dubreuil père, rue du Mené, Vannes, présenté par MM. Le Coty et Lamartine.

**Communications diverses :**

**Auray.** — Au cours de travaux exécutés à Auray on vient de découvrir, entre le Monument aux Morts et la façade de l'Ecole communale, une chambre voûtée de 3 mètres de largeur, 5<sup>m</sup>50 de longueur et 2<sup>m</sup>80 de hauteur au milieu ; un couloir voûté, de 1 mètre de largeur environ, y aboutit venant de la direction du château. Il suit le milieu de la rue qui sépare le Monument aux Morts de l'Ecole. Une sorte de large cheminée (d'aération ?) existe dans le coin N. O. de la chambre. Nos confrères, MM. Kergrain et Marseille, situent celle-ci au-dessous de la chapelle de l'ancien couvent des Capucins.

**L'éocène dans le Morbihan.** — M. MARSILLE fait un exposé succinct de la question.

Tous les Lorientais s'occupant un peu de géologie connaissaient depuis longtemps les *calcaires nummulitiques* qui, sous forme de galets ou de gros blocs, jonchent la plage de Gâvre. Ils savaient aussi que M. Le Pontois avait trouvé du calcaire dans sa propriété du Biscond en Plouhinec. Un assez long intervalle s'écoule, puis les découvertes se succèdent : lors de la création du petit chemin de fer de Port-Louis à Hennebont, la tranchée faite à Locmalo, près de Port-Louis, atteint l'affleurement de *sables glauconieux contenant de petites Nummulites*. De son côté M. Le Dain, ingénieur agricole, découvre la même formation dans sa propriété de Kersabiec, près de Pen-Mané en Riantec, et exploite le calcaire pour le marnage de ses terres. — D'autres gisements sont encore mentionnés à Sterboust, sur la rive gauche du Blavet, commune de Riantec, et à Kerzine, au sud de Plouhinec.

M. L. Dangeard a consacré plusieurs notes à l'étude de ces formations dans les Bull. de la Soc. de Géol. et de Min. de Bretagne (1926, p. 70) et de la Soc. Géol. de France (C. R. séance du 8 juin 1925, p. 151). Elles s'étendent, entre les rivières Blavet et Etel, masquées par les sables et graviers pliocènes (p. 1 de la carte géologique dressée en 1880 par Ch. Barrois).

Ferronnière y voyait le prolongement, à travers l'isthme et la baie de Quiberon des dépôts éocènes calcaireo-gréseux constituant les plateaux et banc, en partie sous-marins, du Four, de la Banche et de Guérande. Or une communication de M. Milon à l'Académie des Sciences « sur l'ancienneté de la dépression du Golfe du Morbihan » (C. R. t. 195, p. 889, séance du 24 nov. 1932) signale des grès éocènes : à demi engagés dans la falaise ou sur l'estran à Kerfalher en Pénestin, à Kervoyal, près Dangan et dans le Golfe, à l'île d'Arz ; et aussi dans la dépression marécageuse de Noyal, sur la terrasse monastirienne entre Vannes et Conleau, dans les marais au sud d'Ambon...

Et M. Milon conclut :

« Les grès éocènes ont eu anciennement une grande extension dans toute la région littorale du Mor-Braz et dans le Golfe du Morbihan qui devait être une cuvette prééocène, comme celle de Toulven (sud de Quimper) et comme la grande dépression : Grande Brière — Campbon Saffré. »

Quant au Crétacé signalé dans le Golfe il ne paraît pas être en place. Les blocs de craie à silex sont associés à de nombreux autres échantillons de roches provenant de *délestages*.

**Le dernier recteur de Riantec.** — M. l'abbé BLAREZ nous trace la figure fine et distinguée du dernier recteur de Riantec et Port-Louis, Messire Julien Le Formal. Après avoir noté les curieux détails de sa prise de possession en 1788 dans l'une et l'autre de ses deux églises, ainsi que dans sa demeure presbytérale, il nous montre une cause de

mésentente avec ses confrères et ses paroissiens de la ville dans le choix qu'il fit de sa résidence à la campagne. Deux ans plus tard, l'opposition s'aggrava : le clergé du Port-Louis prêtait serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, le clergé de Riantez le refusait ; et, par suite, en dépit de la coutume immémoriale, le recteur décida de ne pas prendre part à la procession du Sacre, où il serait assisté d'un ministre schismatique. L'ère de la persécution était ouverte : elle dura dix années durant lesquelles Julien Le Formal continua d'administrer sa paroisse, sans se soucier des décrets de proscriptions, des dénonciations répétées, des recherches incessantes, protégé par le courage de ses fidèles, et plus encore par leur extrême discrétion. La paix religieuse enfin venue et les relations reprises avec Rome, le nouvel évêque concordataire ratifia canoniquement l'érection du Port-Louis en paroisse distincte, et maintint à Riantez le bon pasteur qui, au plus fort de la tourmente, n'avait jamais abandonné son troupeau.

#### AVIS DIVERS

**Nomination.** — M. Z. Le Rouzic nous fait part de sa nomination comme membre de la Commission des monuments historiques, section préhistorique de France, par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale, en date du 2 mars de cette année. Les plus vives félicitations lui sont adressées par le trucheman de notre président.

**Bibliothèque.** — En dehors des jeudis et samedis, nos confrères peuvent obtenir l'autorisation écrite et permanente de venir travailler à la bibliothèque. La demande doit être adressée au président ou au conservateur de la bibliothèque. Cette autorisation devra être présentée au concierge.

**Demande de renseignements.** — D'après la lettre qu'un spécialiste a adressée à M. Marsille, il existerait à la Roche-Bernard un dépôt de matière *diatomifère*. Un de nos collègues connaît-il l'emplacement précis de ce dépôt — ou celui de matériaux analogues qui pourraient exister dans la région ?

**Bulletin annuel.** — Prière de bien vouloir le retirer au secrétariat, les jeudis et samedis de 14 à 17 heures.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

#### 955<sup>e</sup> SÉANCE

11 MAI 1913

PRÉSIDENT DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Séveno, Lamartine ; MM. Salomon, Le Grand, abbé Guillemot, colonel Fonsagrives, Salmon, Kozérawski, Bénard, chanoine Davalan, Le Barbier, L. Lallement, E. Raut, Groleau, P. Thomas, du Bouëtiez, Le Coty, Dubreuil, Grosjean, Le Mintier de Léhélec, médecin général Lamy, Sentilhes, Thomas-Lacroix, commandant Houssemaine, d'Argies, commandant Aubin, E. de Langlais, P. Bouix, Dr Mercier, Marsille, E. Sageret, Goldie, du Chêne, capitaine Mainguy, commandant Delfosse, Lamartine.

Excusés : MM. Calmette, Chaumeil et Mazères.

**Admissions.** — M<sup>me</sup> Schoofs ; MM. Franco et Dubreuil, sont admis comme membres titulaires de la Société.

**Nécrologie.** — Le président fait part du décès de M. de la Peyrade et adresse à sa famille les sincères condoléances de notre compagnie.

**Dons.** — Pour la bibliothèque :

Les mégalithes de Saint-Dénez, en Porspoder (Finistère), par Louis L'Hostis.

Don de l'auteur.

Le centenaire de la naissance du professeur A. Viaud-Grand-Marais, par Marcel Beudoin.

Don de l'auteur.

Pour le Musée archéologique :

M. Marsille donne de nouveaux silex des ateliers campigniens de Vion et de Juigné (Sarthe) ; le 1<sup>er</sup> sera désormais représenté dans nos collections par 42 pièces, le second par 73. A cette occasion notre confrère présente de grands exemplaires de haches taillées à grands éclats et de pics-tranchets trop souvent attribués, les uns et les autres, et à tort, au paléolithique.

Des remerciements sont votés aux aimables donateurs.

Communications diverses :

**Le centenaire d'un savant Vendéen.** — La Société d'Emulation de la Vendée dont il fut l'un des membres les plus éminents, et la Société des Sciences Naturelles de l'ouest de la France dont il fut l'un des fondateurs, ont fêté ces jours derniers le centenaire de la naissance du Dr Ambroise Viaud-Grand-Maraais, pendant 41 ans professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes et savant naturaliste. Il était né à Chailans le 28 avril 1833.

A cette occasion le Dr Marcel Baudouin a publié la liste considérable des publications du Dr Viaud-Grand-Maraais. Quelques unes intéressent le Morbihan, notamment le *Catalogue des Plantes vasculaires de l'Île de Groix* qu'il dressa en collaboration avec l'abbé Guyonvarch (Bull. Soc. Bot. de France XXX, 1883). Ce dernier était professeur au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Une grande amitié unissait les deux savants. Chacun d'eux avait « son île » et les recherches géologiques ou minéralogiques succédaient aux excursions botaniques. C'est ainsi que le Dr Viaud-Grand-Maraais découvrait les fossiles végétaux des Grès tertiaires de Noirmoutiers pendant que l'abbé Guyonvarch révélait l'extraordinaire richesse en minéraux rares des roches de Groix. (Bull. Soc. Polym., 1879, p. 40).

**Recueil manuscrit de « Modèles de lettres ».** — Un recueil manuscrit de « Modèles de lettres » pouvant servir à l'occasion de certains événements de la vie et remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle, a été trouvé aux Archives départementales par M. Thomas-Lacroix au cours d'un travail de classement.

M. Léon Lallement donne lecture de quelques-unes de ces lettres dont le fond et la forme font sourire les membres présents.

Il résulte de cette communication que les formulaires actuels de correspondance appropriés aux diverses circonstances de la vie ne sont pas d'invention nouvelle !

**L'heure d'été.** — Le Président fait part que le bureau a décidé, pour cette année, de ne pas changer l'heure de la séance mensuelle pendant l'été. Les réunions continueront donc à avoir lieu à 15 heures, le deuxième jeudi de chaque mois.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

956<sup>e</sup> SÉANCE

8 JUIN 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Cortot, Baron, Fonsagrives, Shoofs, Le Blévec ; MM. Le Mintier de Lébélec, P. Thomas, Kozéranski, Le Coty, chanoine Davalan, Le Grand, Dr Salomon, Bouix, abbé P. Guillemot, colonel Fonsagrives, Lamartine, Marsille, Calmette, P. Thomas, Le Barbier, R. Aubin, commandant Houssemaine, du Bouëtiez, Caillibotte, capitaine Mainguy, Dr Monnier, E. Sageret, médecin général Lamy, chanoine Butéon.

**Présentations.** — M. Boutin, directeur de la Société Générale, à Vannes, présenté par M. Delisle et M. le Docteur Salomon ; M. l'abbé Brierre, rue de la Loi, à Vannes, présenté par M. le docteur Salomon et M. l'abbé Guillemot.

**Dons.** — Pour la bibliothèque. — Les peintures rupestres schématiques de la Péninsule Ibérique (2 volumes).  
Don de la Fondation Polignac.

Divers ouvrages.

Don de M. Engelhardt.

*Rostrenen révolutionnaire*, par E. Chamaillard.

Don de M. Kozéranski.

Pour le Musée. — Une canne de tranchées.

Don de M. Kozéranski.

**Correspondance.** — Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Bénard, d'Hennebont, qui nous signale qu'il a dégagé un ensemble de mégalithes sur les rives du Blavet.

« Il comprend un dolmen que nous avons dégagé de manière à pouvoir pénétrer dessous. A 10 mètres de là un menhir ayant 1 m 70 au-dessous du niveau du sol. Les deux sont reliés par une double rangée de pierres presque complètement recouvertes de terre... »

Le Président donne lecture d'une lettre, provenant d'un membre de la Société Jersaise.

On connaît, à Jersey, une quinzaine d'exemples, dans de vieilles fermes, d'une petite niche dans le mur. Située à environ 1<sup>m</sup>20 du sol, haute de 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>60, profonde de 0<sup>m</sup>20, large de 0<sup>m</sup>30... Elle se trouve soit dans la chambre principale, soit dans le vestibule ou le passage de l'entrée.

Actuellement plusieurs servent de lavabo ; mais il semble que cet aménagement, avec le tuyau d'évacuation d'eau, soit postérieur, et que la disposition primitive soit une sorte de cuvette ou de dépression peu profonde mais sans issue. Pareille disposition n'a pu évidemment servir de lavabo que si on posait dans la niche une autre cuvette mobile pouvant se vider.

Où bien alors aurions-nous affaire à d'anciens bénitiers. Ils dateraient évidemment d'avant la Réforme et auraient simplement été adaptés ensuite comme lavabos. Mais ces bénitiers domestiques ont-ils vraiment été en usage ?

La Société Jersiaise serait heureuse de savoir si quelque membre de la Société Polymathique connaissait soit en Bretagne, soit ailleurs, quelque chose de semblable.

On nous signale également dans la région de Camors un site rocheux avec dolmen, une « maison des Korrigans » et le « menhir de Ker Guillen ». Les répertoires ne mentionnant en Camors que ce dernier menhir, il y aurait intérêt à voir si les deux dolmens indiqués par M. Laizo existent bien ou ne sont pas des amas naturels de rochers. (Prendre la route de Camors à la Chapelle-Neuve à 1500 m. environ dans le bois bordant la route à gauche et en face du village de Kerbras).

**Communication de M. l'abbé Guillemot.** — Il est difficile de connaître exactement les découvertes géographiques des marins phéniciens, carthaginois et grecs, à cause du soin jaloux avec lequel ils en gardaient le secret pour se réserver le commerce de l'étain. Les géographes plus récents ont parlé de Thulé, « l'Ultima Thulé » que l'on a identifiée avec l'Islande et peut-être mieux avec la Norvège. Ils connaissaient des pays où le jour et la nuit durent plus de vingt-quatre heures.

Les Celtes n'ont pas de documents écrits, mais des légendes qui reposent certainement sur un fond de vérité. Les légendes de Saint Breudan et de Saint Malo décrivent des pays qui rappellent singulièrement les rivages du Nouveau Monde. Les vieux Celtes, dans leurs barques de cuir, auraient-ils abordé en Amérique ? Ce serait très vraisemblable. Sans vouloir rien ôter au mérite de Christophe Colomb, il est bon de rendre justice à ses devanciers.

## AVIS

**Dates des séances pendant le mois d'août et de septembre 1933.** — Le procès-verbal ne paraissant pas pendant ces deux mois, le secrétaire général prie de vouloir bien prendre note que les séances mensuelles se tiendront les 10 août et 14 septembre à 15 heures précises.

**Cotisations.** — Nos confrères trouveront dans le procès-verbal de juin une formule pour versement au C. C. P. Nantes 72, à l'adresse de M. le Directeur de la Société générale à Vannes. Ces formules ne sont destinées qu'à ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation pour l'année 1933.

## 957<sup>e</sup> SÉANCE

13 JUILLET 1933

PRESIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

**PRÉSENTS :** MM<sup>mes</sup> Cortot, Baron ; MM. le colonel Fonssagrives, abbé Guillemot, Marseille, docteur Salomon, Lamartine, Thomas, Sageret, Roger Grand, Calmette, chanoine Davalan, Mazères, Barbier, Lorcy, Fauvelot, Kozéranski, Simonot, Raut, Lallement, général Kochlin, Guilbot, d'Argies, Gonzini, Mainguy, médecin général Lamy, abbé Brière.

**Présentations.** — M<sup>me</sup> Le Diberder, 13, rue Pasteur, présentée par MM. Marseille et le colonel Fonssagrives.  
M. l'abbé Le Léal, présenté par MM. l'abbé Guillemot et Caillibotte.

**Nécrologie.** — Le Président a le regret de faire part du décès d'un collègue, M<sup>e</sup> Devèze, ancien bâtonnier du barreau de Vannes. Ce collègue était une des personnalités les plus sympathiques de la cité ; au nom de tous les membres de la Société, il adresse à M<sup>me</sup> Devèze les plus respectueuses condoléances.

**Election d'un Trésorier.** — M. Boutin Louis, directeur de la succursale de la Société Générale, veut bien accepter les délicates fonctions de trésorier de la Société Polymathique. Il est élu à l'unanimité, et M. le docteur Salomon, président, le remercie au nom de tous de bien vouloir accepter cette charge et rendre à la Société Polymathique ce service.

**Présentation du Fanion de la Société.** — M. le colonel Fonsagrives a bien voulu composer et dessiner un fanion pour notre Société, et M<sup>lle</sup> Le Masne a bien voulu se charger de l'exécution; cette collaboration de deux artistes nous a dotés d'une œuvre telle que nous n'aurions jamais osé la rêver; aussi M. le Président fut-il heureux de soumettre ce fanion à l'admiration des membres présents, d'adresser aux habiles auteurs de l'œuvre d'art qui nous est donnée ses félicitations et remerciements, et tous les assistants ont prouvé par les plus chaleureux applaudissements que, de tout cœur, ils se joignaient à lui.

**Dons.** — Pour le Médailleur : Jetons et médailles.

Pour le musée d'archéologie : Lampe en terre, fragments de marbre et poteries.  
Dons de M. du Halgouët.

**Promenade annuelle.** — Le 29 juin, a eu lieu la promenade annuelle de la Société Polymathique, suivant le programme qui avait été établi : le matin, visite du port de pêche de Lorient; le soir, Pont-Scorff, Pontcallec, Kernascléden, N.-D. de Quelven, Saint-Nicodème.

Un grand nombre de membres de la Société Géographique de Lorient et de la Ligue Maritime ont pris part à l'excursion. Au total, près de 80 personnes. Sans entrer dans les détails, nous ne pouvons dire que ceci : tous les excursionnistes ont été satisfaits et se sont promis de prendre part à la promenade de l'année prochaine.

Les deux sociétés de Vannes et de Lorient ont noué des relations qui se poursuivront, car elles ont été entamées sous de très heureux auspices.

Il nous reste à remercier les organisateurs de cette promenade et les compétences qui ont bien voulu nous donner les explications nécessaires au cours de l'excursion.

**Communications.** — M. Roger GRAND nous parle de l'œuvre accomplie par Mussolini au point de vue de l'agriculture. Le but poursuivi est de rattacher le paysan à la terre; à cela tout concorde : lois, dispositions financières, aides aux cultivateurs.

Les terres incultes ou en friche sont mises en valeur aux frais de l'État, puis loties sous une forme telle qu'une famille puisse suffire au travail de la ferme. Une redevance est demandée pendant 20 ans, après lesquels la ferme appartient à l'exploitant. La transmission de la propriété par héritage se fait sans droits de succession. Plusieurs milliers d'hectares ont été ainsi rendus à l'agriculture.

Ce système réussit pour les petites exploitations. Pour les fermes plus grandes, 80 hectares et davantage, le résultat est moins assuré. Dans les grandes exploitations, les propriétaires ne peuvent se tirer d'affaire

que grâce aux subventions, qui se montent pour certaines propriétés très grandes jusqu'à 5 millions de lires. C'est la cherté de la main-d'œuvre qui en est la cause.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre entreprise par le « Duce » mérite d'être étudiée; en France, il serait impossible de la copier, mais il est permis de s'en inspirer.

Monsieur l'abbé GUILLEMET nous parle ensuite d'une époque assez maltraitée autrefois et nous renseigne sur les progrès faits par les sciences au moyen âge.

Le moine Gerbert qui devint pape sous le nom de Sylvestre II fait faire quelque avance aux mathématiques; en physique, Roger Bacon est un précurseur. Les alchimistes, par leurs découvertes, ouvrent les voies à la chimie, et ne peuvent être rendus responsables des erreurs commises par leurs successeurs des <sup>xv<sup>e</sup></sup>, <sup>xvii<sup>e</sup></sup> et même <sup>xviii<sup>e</sup></sup> siècles.

Le papier de chiffon, les impressions tabellaires qui précèdent l'imprimerie, la boussole sont dus au moyen âge. Le feu grégeois, la poudre à canon, l'artillerie à feu sont dus à la même époque.

La philosophie et la métaphysique s'élèvent à une hauteur extraordinaire avec le Dante, saint Thomas d'Aquin, Duns Scott, saint Bonaventure...

Les explorations géographiques se développent grâce à Marco Polo, Jean de Plano Carpini, Ruysbroek ou Rubriques, Jean de Montcorvin... Les Dieppois fondaient des comptoirs en Guinée, et poussaient jusqu'au Brésil.

L'architecture élevait des cathédrales telles que Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Reims, que nous pouvons à peine réparer aujourd'hui.

Le moyen âge fut une grande époque et nous devons saluer bien bas ceux qui ont été des précurseurs qui ont ouvert la voie des grandes découvertes et inventions.

**Remise de décoration.** — Le 3 août, dans la salle des réunions à Château-Gaillard, M. le colonel Fonsagrives, commandeur de la Légion d'honneur, remettait à M. Roger Grand la croix de la Légion d'honneur, récompense des travaux savants de cet ancien président de la Société Polymathique. Nos collègues résidant actuellement à Vannes avaient tenu à assister à cette cérémonie, et nombre d'amis personnels de M. Roger Grand s'étaient joints à eux. S'étaient fait excuser : M. le Préfet du Morbihan, M<sup>r</sup> Tréhion, évêque de Vannes, M. Rio, sénateur, M. de la Bourdonnaye, M. le Colonel du 505<sup>e</sup> régiment de chars de combat, qui était représenté par le lieutenant-colonel, M. Florian-Laporte.

Pour clore cette cérémonie, M. le colonel Fonsagrives fit une fort intéressante communication sur l'armée chinoise. Il nous permit de rappeler que nul n'était aussi qualifié que lui, puisqu'il est un des deux

seuls européens à qui l'empereur de Chine ait conféré le plus élevé de ses ordres.

Le colonel Fonsagrives, rappelant ses souvenirs de la campagne de Chine de 1900, étudie la valeur militaire et la combativité de l'armée chinoise à laquelle il a eu affaire : il nous montre une brigade de l'armée du vice-roi, armée équipée et instruite à l'européenne, se laissant intimider et capitulant à Tchouo-Tcheou devant 80 soldats français qui firent rendre les honneurs de la guerre à 2.000 fantassins, 600 cavaliers et deux batteries d'artillerie par un sergent major et 4 hommes ; il nous conte sa rencontre, sur la route de Paoting-fou où il était en reconnaissance avec 3 hommes et le professeur de philosophie du grand séminaire de Pékin, avec la division du général Ma ; comment il prit le thé avec le général ennemi et comment, en exagérant tant soit peu l'effectif de la cavalerie qu'il devançait, il réussit à lui faire poursuivre sa retraite jusqu'au Chan-Si ; comment, à son approche, les 4.000 Mandchous des 8 bannières, jetant arcs et lances bariolées, cherchèrent leur salut dans une fuite désordonnée ; comment les milices de l'étendard vert manquaient d'enthousiasme pour un contact trop intime avec les Boxers.

Il explique comment, par un pacifisme outré, par un mépris séculaire pour ce qui est militaire, les Chinois en sont arrivés à n'être plus en mesure de s'opposer à un envahisseur quel qu'il soit, et souhaite que leur exemple soit suffisant pour arrêter notre pays sur la pente du désarmement intégral.

*Le Secrétaire-adjoint,*  
CAILLIBOTTE.

---

### 958° SÉANCE

10 AOUT 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : M<sup>me</sup> Cortot, MM. Caillibotte, abbé Guillemot, Calmette, Lamartine, E. Sageret, Sentilhes, Barbier, Mazères, D<sup>r</sup> Salomon.

**Admissions.** — Sont admis comme membres de la Société Polymathique : Madame Le Diberder et M. l'abbé Le Léal.

**Rectification.** — M. Florian Laporte, porté comme excusé à la remise de décoration de M. Roger Grand, le 3 août, avait bien voulu au contraire se déplacer pour féliciter notre ancien président au nom de la Société de Géographie de Lorient.

*Le Secrétaire général,*  
Roger LE GRAND.

---

### 959° SÉANCE

14 SEPTEMBRE 1933

PRÉSIDENCE DE M. GUILBOT, DOYEN DES MEMBRES PRÉSENTS.

PRÉSENTS : M<sup>me</sup> Kœchlin-Schwartz ; MM. Barbier, Caillibotte, abbé Guillemot, colonel Fonsagrives, général Kœchlin-Schwartz.

EXCUSÉS : Docteur Salomon, R. Le Grand.

**Correspondance.** — M. et Madame Saint-Just Péquart ont bien voulu nous faire part de leurs nouvelles découvertes à Hoedic. Ils ont exhumé plusieurs squelettes admirablement conservés, ayant près d'eux le même outillage microlithique et les mêmes armes en bois de cerfs qu'à Téviac.

*L'Assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* s'est tenue cette année à Vannes, le 16 septembre, au Château-Gaillard, sous la présidence de M. Bourde de la Rogerie, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, assisté de M. Marsille représentant la Société Polymathique et de M. du Halgouët.

A la séance publique qui suivit la réunion du bureau l'on entendit deux communications :

Celle de M. Georges Collas, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes : *Un préromantique du pays Vannetais : Loizel de Tréogat, né à Saint-Gayomard (1752-1812)*.

Celle de M. P. Thomas-Lacroix, archiviste du Morbihan : *Les Bretons aux Etats généraux de 1614*.

L'après-midi une excursion réunissait membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne et membres de la Société Polymathique.

Après un arrêt au Château fortifié du Plessis-Josso, les excursionnistes visitèrent la chapelle du Gouvello ; le château de Trémohar dont M. de Gouvello leur fit les honneurs ; Rochefort-en-Terre où, après la visite de l'église, ils reçurent de M. Klotz, propriétaire du château, le plus aimable accueil ; Malestroit ; Sérent ; la chapelle N.-D. de Cran.

*Le Secrétaire général,*  
Roger LE GRAND.

960<sup>e</sup> SÉANCE

12 OCTOBRE 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Le Bastard de Villeneuve, Kœchlin-Schwartz, Gaget, Le Monnier, Le Blévec, Lamartine, Georges Gousset, Le Monnier ; M<sup>lle</sup> Taslé ; MM. Le Grand, docteur Salomon, L. Lallement, Lamartine, abbé Guillemot, colonel Fonsagrives, Fleuriot, E. Raut, Caillibotte, Kozéranski, médecin général Lamy, Calmette, Bouix, Mouchet, Aubin, Salmon, commandant Houssemaine, A. Vériot, de Cassé, Catalan, Petit, Le Barbier, général Kœchlin-Schwartz, d'Argies, P. Thomas, capitaine Mainguy, colonel du Bouays de Couësoubec, Le Monnier, Pourchasse, Audic, R. Grand, Groleau, Martin, du Chêne, chanoine Buléon, docteur Le Pontois, commandant Delfosse, Marseille.

**Présentations.** — M. Lorfèvre, capitaine de corvette en retraite, chez Madame Jean Lanoë, Malestroit, présenté par MM. Marseille et Le Grand.

David Gilbert, rue de la Loi, présenté par MM. Caillibotte et l'abbé Guillemot.

**Dons.** — Pour le Musée archéologique : Deux hachettes, l'une en diorite, l'autre en pyroxène-jadéite, trouvées au champ dit la Butte, à Kervaché en Surzur. Don de M. l'abbé Guillemot.

Deux dagues du XVII<sup>e</sup> siècle trouvées à Vannes dans la vase de l'étang des Lices (angle de la Place du Poids-Public et de la rue Saint-Vincent). Don du Contrôleur Général Méry.

Echantillons de fibrolithe poli, et de Callais du Helgoat, Finistère. — Don de M. Marseille.

Echantillon poli de pyroxénite de Roguédas.

Don de M. l'abbé Brienne.

Pour le médaillier : Jeton de présence en argent de la Caisse d'Épargne de Vannes. Don de M. Lamartine.

Jeton de 1 franc de la Chambre de Commerce d'Evreux.

Don de M. l'abbé Guillemot.

Jeton de 0 fr. 05 de la Chambre de Commerce d'Evreux.

Don de M. Houssemaine.

**Découverte à Belle-Ile-en-Mer.** — M. Couraud signale la découverte, dans une terrasse surplombant un jardin voisin, d'une voûte de four. Cette voûte, tronconique, évidée en son milieu, est constituée par six assises de pierres plates. Les pierres laissent entre elles des intervalles ou vides destinés à faciliter l'évacuation des gaz et poussières. Dans quelques-uns de ceux-ci des boules d'argile sont placées pour régler le tirage. La base du four est cylindrique, creusée dans le schiste, et les parois s'abaissent jusqu'au jardin en contrebas distant d'environ 5 mètres.

Quelle est la destination de cet ouvrage et à quelle époque en faire remonter la construction ?

M. Couraud rappelle la fabrication de briques faite en 1761 par les Anglais à Belle-Ile, celle de vases en terre par les Suisses de la garnison, en 1780-82.

L'ouvrage découvert est vraisemblablement un four à poterie construit dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Minéralogie.** — M. Marseille présente :

1<sup>o</sup>) un échantillon de fibrolithe de Port-Navalo poli ;

2<sup>o</sup>) un échantillon du minéral nommé par Baret *Callais du Huelgoat* qui semble être une halloysite.

Il signale la trouvaille faite par notre confrère, le commandant Houssemaine, à la Pointe de Penlan en Billiers, de malachite et d'azurite en dépôt sur un quartz contenant quelques mouches de chalcopyrite.

**Pilier d'angle.** — M. Marseille entretient l'assistance d'un pilier d'angle d'une maison en bois du XVI<sup>e</sup> siècle démolie, rue Olivier-de-Clisson, à Josselin. Deux personnages (paysan et paysanne) assez grossièrement exécutés, sont tenus entre eux un écusson portant un A enjolivé surmonté de la couronne ducal. Faut-il y voir la première lettre du nom de la Duchesse Anne de Bretagne ou celle du nom de Alain de Rohan ?

**Communications :**

**L'art roman en Bretagne.** — Notre ancien président, M. Roger Grand, nous parle de *l'art roman en Bretagne*. Il donne les raisons pour lesquelles les vestiges de cet art sont assez rares dans nos départements bretons. Il explique comment dans nos vieilles églises et chapelles ces vestiges peuvent être retrouvés parmi les constructions qu'on y ajouta au cours des siècles. Il cite comme exemple : l'église de Saint-Gildas-de-Rhuys, la tour-clocher de Redon, etc...

M. Léon Lallement, président d'honneur, commence la lecture de l'intéressant travail qu'il vient de rédiger avec la collaboration de M. Etienne Raut sur *Vannes autrefois* : — la traite des nègres.

**Vœu.** — Au cours du mois, le bureau a transmis au Conseil municipal de Vannes un vœu concernant le classement d'une vieille maison de la rue Saint-Salomon.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

---

### 961<sup>e</sup> SÉANCE

9 NOVEMBRE 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR SALOMON, PRÉSIDENT

PRÉSENTS : MM<sup>mes</sup> Salomon, du Guiny, Fonssagrives, de Goër de Hervé, Monnier, Gaget, de la Foye, Le Grand, Schoofs, Lamartine ; MM<sup>les</sup> Gélain et Guillemette ; MM. Marsille, docteur Salomon, colonel Fonssagrives, abbé P. Guillemot, P. Thomas, Lamartine, Mazères, Coudrin père, commandant Houssemaine, capitaine Mainguy, L. Lallement, E. Raut, médecin général Lamy, Calmette, Kozéranski, Le Mintier de Léhélec, du Bouëtiez, Sentilhes, de Laigue, Salmon, Coulibœuf, chanoine Davalan, Monnier, Gousset père, Le Barbier, Le Coty, Duchêne, du Bouays de Couesboc, Billaud, docteur Audic, abbé Blarez, Le Pan de Liézy, Le Grand, commandant Delfosse, chanoine Buléon, Rosot, Caillibotte, de Cussé.

**Admissions.** — Sont admis comme membres titulaires de la société : MM. Lorfèvre et David.

**Nécrologie.** — Monsieur le Président salue la mémoire du professeur Calmette et présente les condoléances de la Société Polymathique à nos membres : M. le médecin général Lamy et M. Calmette, parents de l'illustre défunt.

**Dons.** — Pour la bibliothèque : Quarante volumes divers : *Science et Art de l'Artillerie* ; Don de M. l'abbé Guillemot.

Plusieurs années de la Revue des Deux Mondes.  
Don de M. Lucas.

Pour le musée d'histoire naturelle : Echantillons de roches ;

Dons de M. Mazères, de M. l'abbé Briere  
et de M. le commandant Houssemaine.

**Communication** de M. le Comte DE LAIGUE. — M. de Laigue parle de saint Gudwal et de son monastère de Locoal-Mendon. Cette intéressante communication est faite d'après les notes du chanoine Doble. L'analyse en sera donnée dans le prochain procès-verbal, si nous recevons à temps les dites notes.

**Communication** de M. l'abbé BLAREZ. — M. l'abbé Blarez présente trois livres liturgiques manuscrits sur parchemin du xv<sup>e</sup> siècle, appartenant à la cathédrale et provenant, ainsi qu'il l'établit, des chartroux d'Auray.

Suite et fin de la **Communication** de MM. E. Raut et L. Lallement :

**Vannes autrefois : la traite des nègres.** — La partie du golfe du Morbihan située entre l'île de Conleau et Vannes ne se présentait pas autrefois, même au xviii<sup>e</sup> siècle, telle qu'on la voit aujourd'hui.

La baie dite de Larmor s'étendait alors depuis la pointe de Kerbourbon jusqu'à La Saline, sous Cliscouët, et formait à marée basse une immense plaine vaseuse. A marée haute elle ne pouvait être franchie que par les bateaux jaugeant au plus 40 tonneaux. Ces bateaux parvenus au lieu dit le Pont-Vert pénétraient dans une seconde baie, plus petite, dite de Trussac, à présent sous jardins avec quelques maisons, et, après avoir contourné la presqu'île ou butte de Kérino, arrivaient au port par un étroit passage nommé La Sentière qui se trouvait entre les points occupés de nos jours par l'Usine à gaz et la Fonderie.

Pour remédier à cet état de choses il fallut creuser un canal à travers la butte de Kérino, travaux commencés en 1760, abandonnés, repris, puis finalement terminés en 1824.

Le chemin de halage séparant l'anse de La Saline de la baie de Larmor ne fut terminé, lui, qu'en 1869-1870.

Quant à la partie de la butte de Kérino, restée du côté ouest, elle ne fut complètement rasée qu'en 1884 pour faire place plus tard à la seconde Rabine.

Dans la seconde partie de leur étude, MM. Etienne Raut et Léon Lallement exposent l'état au xviii<sup>e</sup> siècle du commerce maritime vannetais et rappellent en quoi consistait la traite des nègres. Ils citent les noms des navires qui, ayant Vannes comme port d'attache, se sont livrés à ce trafic, donnent aussi les noms des personnes qui avaient une part dans ces navires et ceux des capitaines qui les ont commandés.

Les tragiques aventures du sennant « *La Marguerite* », racontées tout au long d'après des documents découverts aux archives départementales, ont plus particulièrement retenu l'attention des auditeurs de cette communication.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

962<sup>e</sup> SÉANCE

14 DÉCEMBRE 1933

PRÉSIDENTIE DE M. MAZÈRES, VICE-PRÉSIDENT.

PRÉSENTS : M<sup>mes</sup> Le Blévec, Gaget, du Guiny, de Goer de Hervé, de la Foye, Lamartine ; MM. Marseille, colonel Fonsagrives, Bouix, abbé P. Guillemot, Lamartine, Le Grand, Bénard, Calmette, Coudrin père, Mazères, abbé Blarez, de Turgy, Le Coty, P. Thomas, commandant Houssemaine, Caillibotte, Fleuriot, du Chêne, commandant Aubin, capitaine Mainguy, L<sup>colonel</sup> du Bouays de Couesbouc, Le Barbier, commandant Delfosse.

**Communication de M. MARSILLE. — Dépôts d'objets d'or trouvés dans les Côtes-du-Nord.** — Fin août 1932, un cultivateur, de *Kerivoa en Bourbriac*, voulut débarrasser son aire à battre d'une petite pierre levée assez gênante. Cette pierre marquait le sommet d'un triangle de 1<sup>m</sup> 25 de côté dont les deux autres sommets étaient également indiqués par des pierres. Au milieu du triangle, et à 0<sup>m</sup> 90 de profondeur, le cultivateur trouva, groupés :

1<sup>o</sup> — Trois *lunules d'or*, épaisses d'environ 1<sup>mm</sup> 1/2 dont une grande pesant 217 grammes et deux petites de 107 et 97 gr. La grande lunule était posée à plat et les deux petites chacune roulée à la façon d'un cigare.

2<sup>o</sup> — Les deux moitiés d'un *torque* formé d'un simple fil d'or de 3<sup>mm</sup> de diamètre et pesant au total 81 gr.

3<sup>o</sup> — Quatre fragments d'un *bandeau d'or* pesant ensemble 7 gr.

Tous ces objets acquis par l'État, sont aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

La question de l'origine et de la destination de la « lunule » était naturellement reprise à cette occasion. Une liste des lunules découvertes

en France était dressée (1) : On y arrivait à un total de 17 de ces objets et dans ce total un autre dépôt d'objets d'or, celui du *Vieux-Bourg-Quintin*, figurait pour 7 exemplaires.

Or il n'en contenait aucun.

Un document, déposé aux Archives de la Société Polymathique par le Colonel Juge, daté du 25 Avril 1832 et émanant du premier acquéreur du dépôt, un horloger de Rennes, M. Bohard jeune, nous en donne la composition détaillée. Il y avait là 9 *torques* massifs, ouverts, faits d'une tige d'or à section circulaire ou elliptique, la plupart avec les extrémités renflées, et ornés en tout ou partie de dessins géométriques ou de torsades, et 3 *bracelets* du même type dont 1 orné d'une torsade, et deux lisses, en or également. Les 12 objets pesaient ensemble 8 kilos 018.

On ignore ce que ces *torques* et *bracelets* sont devenus.

On les connaît par les moulages que l'horloger Bohard en fit faire et dont plusieurs sont au Musée de Rennes — par les dessins joints à la lettre dont la Soc. Polymath. possède un exemplaire — et par une planche du bel album : *Trésors de l'Armorique*, (2) exécutée vraisemblablement d'après les moulages.

Le dépôt de Bourbriac peut être attribué à l'Age I du Bronze et le dépôt du Vieux-Bourg-Quintin à l'Age III.

**Communication de M. l'Abbé LOZEREZ. — Saint-Gildas-de-Rhuys — A propos d'un tragique retour de Pardon.** — M. l'abbé Lozerez a trouvé dans les archives de sa paroisse le récit d'un naufrage mémorable où 49 personnes, jeunes pour la plupart, se noyèrent face à la pointe de Penpenhir en Locmariaquer, le 14 Septembre 1786, en revenant du Pardon de Saint-Cornély en Carnac.

Le récit de l'événement fut consigné par le recteur de l'époque, M. Le Duin, sur ses registres ; et ce qui donne à ce document un intérêt tout spécial, c'est que la liste des victimes s'y accompagne de certains détails caractéristiques des mœurs de l'époque.

Nous relevons en effet sur cette liste les noms de deux jeunes filles dont les corps furent retrouvés sur une plage de l'île de Houat.

Guillemette Piron, 16 ans, du village de Berhuidic. « Les Houatais ont rapporté ici ses hardes, savoir deux *brassières* ou paires de manches, une d'étamine de Bordeaux, une autre d'étoffe bleue, une jupe verte, une autre brune, un tablier d'indienne à hesans blancs et trois anneaux

(1) O. de Pontbriand, *Note sur le Trésor de Kerivoa en Bourbriac (C.-du-N.)*. Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Bretagne, T. XIV. 1933, 1<sup>re</sup> partie, p. 3 — Résumé dans Bull. et Mém. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord T. LXIV (1932) p. 147.

(2) *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale* 6<sup>e</sup> livraison pl. XV publiée par la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1834-1885.

ou *chambrières à quenouille*. Le tout remis à sa dite mère au Dimanche ci-dessus. Et elle a donné un *linceuil de réparon* (1) pour remettre à ceux qui en ont fourni un pour ensevelir sa fille, de plus 3 livres pour salaire de l'enterrement et 24 sols pour M. de Houat afin qu'il dise une messe privilégiée pour la même Guillemette Piron. »

Guillemette L'Ascourneec, 16 ans, « Ses hardes, savoir une brassière noire, une autre bleue, une autre brune, sa coëffe, un tablier d'indienne blanche à fleurs rouges, une paire de souliers, un liard et trois petits couteaux. Le tout remis le Dimanche à Marie Conan sa mère et à Jeanne L'Ascourneec sa sœur germaine, lesquelles ont donné aussi un linceuil de réparon, 2 livres pour l'enterrement et 20 sols pour une messe. »

M. l'abbé Lozerec, remarquant le soin minutieux avec lequel les parents des victimes tiennent à rentrer en possession des habits dont on a dépouillé les cadavres, afin de les ensevelir, suivant le rite traditionnel, dans des linceuls, se demande s'il n'y a pas là un signe de la pauvreté des gens du pays.

M. le chanoine Buléon y verrait plutôt le signe du respect que l'on portait aux vêtements des défunts : on les conservait en famille comme des reliques des défunts, ou bien on les donnait « aux pauvres du Bon Dieu » pour le rendre favorable aux âmes des défunts eux-mêmes. Souvent aussi, quand il s'agissait des beaux « habits de Dimanche », dont l'étoffe était en ce temps là solide et ferme, et que l'on ne portait qu'aux jours de grandes fêtes, ces habits servaient en famille à deux ou trois générations successives.

Du reste, à voir ici le détail du costume des femmes naufragées, on se rend compte qu'elles avaient pris leurs beaux atours pour aller au Pardon et que ces atours n'étaient pas des habits d'indigents.

Une pièce très originale, qui n'a disparu que depuis 50 ou 60 ans de la toilette de nos Bretonnes y est mentionnée : les *brassières* ou paires de manches. Cela s'appelait « des manches » même en langue bretonne. Ce n'était en effet que des manches, brunes ou bleues, mais richement ornées de velours et reliées l'une à l'autre à travers le dos, ce qui leur donnait un peu l'aspect d'un veston très court. Dans le pays de Vannes ce veston a été remplacé par le châle qui est plus élégant.

Les jeunes filles mettaient leur gloire, alors comme aujourd'hui, dans la richesse de leurs tabliers. L'une des victimes de Saint-Gildas avait un tablier « d'indienne blanche à fleurs rouges ».

Une autre avait en poche « trois petits couteaux », souvenirs du pardon, qu'elle portait sans doute à des membres de sa famille ou à des amis. Jusque vers 1860, c'était encore le genre de souvenirs que les pèlerins de Sainte-Anne d'Auray emportaient pour les distribuer à leur retour en cadeaux.

(1) Grosse toile.

A la suite de cette catastrophe, on composa, comme toujours en pareil cas, une *complainte*, qui, chantée dans les veillées et dans les Pardons, a conservé jusqu'à nos jours, dans le milieu populaire, le souvenir de cet événement tragique.

#### Communication de M. l'abbé BLAREZ. — Le vitrail de Férel.

— M. l'abbé Blarez montre une grande et belle photographie de l'Arbre de Jessé, qui vient d'être, après une très heureuse restauration, replacé dans l'église de Férel, œuvre d'art récemment classée et qui ne le cède en rien aux vitres analogues des églises de Beignon, de la Trinité-Langonnet, de Ploërmel, et des chapelles de Quelven et de Locmaria-Melrand, non plus qu'aux retables de S. Aignan, Stival et N.-D.-des-Fleurs de Plouharnel.

Ce vitrail a été signalé plusieurs fois déjà, notamment par M. de Kersauzon, qui, avec beaucoup de vraisemblance et malgré la destruction des armoiries, l'attribue à François et Claude de Rieux, entre 1530 et 1548, mais qui est moins heureux dans son étude des personnages.

En bas, à gauche, Isaïe montre le texte de sa célèbre prophétie « *Egredietur virga de radice Jesse* » (XI, 1), texte qui donne la clef de cette allégorie.

En face, à droite, Jérémie montre, à son tour sa prophétie « *Creabit Dominus novum super terram : (Femina circumdabit virum)* ».

Du flanc de Jessé, que la Vulgate appelle aussi Isaï, sort un tronc d'arbre qui se partage en rameaux harmonieux et s'élève jusqu'au haut du vitrail.

Quatorze rois de Juda figurent dans les entrelacs. Leurs noms sont marqués sur des banderolles, ainsi que, pour huit d'entre eux, la durée de leur règne.

Il est aisé de voir qu'il manque des anneaux.

Le peintre a composé son vitrail, en s'inspirant de la liste de S. Matthieu (1, 5-11), dont il retient que les ancêtres assis sur le trône de Juda, depuis David, fondateur de la dynastie, jusqu'à Jéchonias, dernier roi, emmené captif à Babylone. Or S. Matthieu ne donne pas une généalogie complète du Messie, mais une généalogie systématique, comme il l'insinue lui-même : « En tout, depuis Abraham jusqu'à David, 14 générations ; depuis David jusqu'à la déportation à Babylone (période qui nous intéresse), 14 générations ; depuis la déportation à Babylone jusqu'au Christ, 14 générations. » Ceci explique que certains anneaux manquent, qu'il est d'ailleurs facile de retrouver dans le *Libre des Rois*.

Mais il y a plus : notre verrier a encore omis le roi Amon, entre Manassés, son père, et Josias, son fils. C'est qu'il voulait s'en tenir au nombre conventionnel de 14 (2 × 7), nombre pair très commode pour équilibrer sa composition, et dans lequel il faisait rentrer l'ancêtre

David, alors que S. Matthieu ne l'y comptait pas. Devant donc supprimer un personnage, pour faire place à David, il exclut de préférence ce pauvre Amon, dont le règne fut assez court et la figure plutôt effacée.

Il est à remarquer qu'à deux exceptions près, les rois qui regardent vers la tige centrale, vers le Messie promis, furent les rois fidèles à l'alliance divine, tandis que ceux qui la méconnurent détournent leur regard. Encore faut-il ajouter que ces deux exceptions proviennent peut-être d'une erreur d'inscription : Manassès, l'impie Manassès est figuré assez jeune, bien que son règne, le plus long de tous, ait duré 55 ans, tandis que son voisin, le fidèle Josias, qui mourut à 24 ans, est gratifié d'une barbe qui lui donne l'air mauvais ; ne les a-t-on pas pris l'un pour l'autre ?

Enfin la tige s'épanouit en une Vierge gracieuse, tenant sur les bras l'Enfant Jésus, qu'un ravissant petit saint Jean montre du doigt, et autour duquel voltigent des anges. La S<sup>te</sup> Trinité occupe le haut de la scène, puisqu'au-dessus de l'Enfant est le Père-Eternel, sur la tête de qui plane l'Esprit-Saint.

Toute cette composition est d'une ordonnance parfaite ; et l'on ne sait trop ce qu'il faut plus y admirer, l'absolue symétrie du dessin, la dignité des expressions et des attitudes, ou, ce qui est sans doute la qualité maîtresse du genre, la richesse du coloris.

**Résumé de la communication de M. DE LAIGUE, à la précédente séance de novembre.** — M. de Laigue donne la traduction d'une étude que M. le chanoine Doble, le savant hagiographe de la Cornouaille anglaise, vient de consacrer à S. Gudwal, patron et éponyme de la paroisse de Locoal (Morbihan). M. Doble a examiné scrupuleusement et avec la critique la plus avertie tout ce qui pouvait le renseigner sur la vie et le culte de son saint : légendes, traditions, liturgie, topographie, etc., et il est arrivé à cette conclusion que S. Gudwal, s'il est né peut-être en Grande Bretagne, a passé toute sa vie en Bretagne armoricaine où il a fondé sur la lagune d'Etel le Monastère de Locoal. Quand vinrent les invasions normandes, ses reliques furent transportées en Flandre avec celles d'autres saints bretons. M. Doble est tenté d'identifier S. Gudwal, de Locoal, avec S. Gurval, patron de Guer, la fête des deux saints ayant toujours été célébrée le même jour et leurs légendes ayant beaucoup de points de contact.

M. de Laigue fait ensuite l'historique du monastère de Locoal et rappelle sa destruction par les Normands, sa restauration par le normand Gurki et la donation que ce dernier en fit à l'Abbaye de Redon. Les chartes du cartulaire de Redon citent les dépendances de Locoal et les noms de ces dépendances se retrouvent encore aujourd'hui à peu près intacts après neuf siècles écoulés.

Ces deux communications aiment une discussion très intéressante à laquelle prennent part M<sup>me</sup> de la Foye, M. le chanoine Buléon et M. Marsille.

**Cotisations.** — Plusieurs de nos confrères ont marqué quelque surprise de recevoir des quittances majorées des frais de recouvrement. Pourquoi ne voudraient-ils pas supporter les conséquences de leur négligence, alors qu'ils ont eu largement le temps de remplir et d'expédier au trésorier la formule de chèque postal qui est encartée, chaque année, dans l'un des procès-verbaux mensuels, ou bien de se rendre à la Société Générale, agence de Vannes, pour y verser le montant de leur cotisation, sans frais, avant octobre ou novembre ! La tâche assez lourde de notre trésorier doit être allégée par la bonne volonté de tous, et la Société ne peut supporter des frais dus uniquement à l'insouciance de certains membres.

Le Secrétaire général,  
Roger LE GRAND.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

MM. THOMAS-DUCORDIC  
JEAN-MARIE GALLES  
AMAND TASLÉ  
LE VANNIER  
JULES LEROY — ABEL LEROY  
LÉON DE CUSSE  
Comte DE LA MONNERAYE  
D<sup>r</sup> ALPHONSE MAURICET  
E. LE GALL DE KERLINOU

Les membres de la Société dont les noms suivent ont généreusement contribué à l'acquisition du Château-Gaillard :

MM. BOURUET-AUBERTOT  
MAURICE BUGUEL  
Baron DE CAMAS  
D<sup>r</sup> DE CLOSMADÉUC  
HENRI DE CUSSE  
DUCOURTIOUX  
FANNEAU DE LAHORIE  
FÖREST  
ROGER GRAND  
Vicomte H. DU HALGOUET  
LAFOSSE  
LÉON LALLEMENT  
Commandant LAVERLOCHÈRE  
EUGÈNE LEBERT  
Comte DE LIMUR  
LOUIS MARSILLE  
NGÉTINGER  
M<sup>lle</sup> DU PORTAL  
SAGERET  
ALBERT TASLÉ

Liste des Membres de la Société Polymathique

MEMBRES A VIE

BOURUET-AUBERTOT, 6, rue François 1<sup>er</sup>, Paris (VIII<sup>e</sup>), 1910.  
BUGUEL, notaire honoraire, 15 avenue Hoche, Vannes, 1886.  
CAMAS (B<sup>on</sup> DE), sénateur, château de Ruliac, en Saint-Avé, près Vannes, 1910.  
CHEVRILLON (M<sup>me</sup>), 9, avenue Élysée Reclus, Paris (VII<sup>e</sup>), 1920.  
CLOSMADÉUC (M<sup>lle</sup> DE), 13, rue du D<sup>r</sup> Closmadéuc, Vannes, 1918.  
CUSSE (H. DE), château de Kergolher, Plaudren, par Elven (Morbihan), 1884.  
DEGLATIGNY, 29, rue Blaise Pascal, Rouen (Seine-Inférieure), 1912.  
DELFOSSÉ, commandant d'artillerie en retraite, 21, rue Alfred Roth, Vannes, 1921.  
DUCOURTIOUX, ancien président, Les Corbières, St-Servan-sur-Mer (I.-et-V.), 1896.  
DUCOURTIOUX (M<sup>lle</sup> RENÉE) — d<sup>e</sup> — 1918.  
FANNEAU DE LAHORIE, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, 6, rue Noé, Vannes, 1911.  
FONSSAGRIVES (Colonel), ancien président, 8, rue Duguesclin, Vannes, 1919.  
GRAND (ROGER), ancien président, ancien sénateur, professeur à l'École des Chartes ; — 21, rue de Fleurus, Paris (VI<sup>e</sup>) ; — Kerverho, Arradon ; 1906.  
GUILLEVIC (Chanoine), vicaire général, 6, rue Noé, Vannes, 1893.  
HALGOUET (V<sup>ic</sup> Hervé DU), ancien président, conseiller général, château de Coëtstal, par Sainte-Anne d'Auray, 1912.  
KERANFLECH-KERNEZNE (C<sup>te</sup> DE), ancien sénateur, 86, rue de Varennes, Paris (VII<sup>e</sup>) ; — château du Quelenec, par Mür-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), 1920.  
LAFOLYE (René), 26, rue du Drézen, Vannes, 1910.  
LAFOSSE 6, rue d'Alger, Paris (1<sup>er</sup>) ; — château du Mézo en Ploëren, par Vannes, 1895.  
LALLEMENT (Léon), président d'honneur, 4, rue des Vierges, Vannes, 1877.  
LAVERLOCHÈRE (M<sup>me</sup>), 17, rue Noé, Vannes, 1922.  
LIMÜR (C<sup>te</sup> André DE), Ambassade de France, 5, Portman Square, Londres. W. 1, — 43, rue Emile Menier, Paris (XVII<sup>e</sup>), 1919.

- MARSILLE (Louis), Docteur en droit, *ancien président*, 5, rue du Bondon, Vannes, 1908.
- MARSILLE (André), docteur en médecine, Fouesnant (Finistère), 1920.
- NETINGER (M<sup>me</sup>), 47, rue Vaneau, Paris (VII<sup>e</sup>), 1919.
- NETINGER (Charles), Colon dans l'Oued Amelil, Domaine de Clairefontaine, Sidi-Boubeker près Taza (Maroc), 1920.
- SAGERET (M<sup>me</sup>), château de Kervihan, Carnac, 1910.
- SAGERET (Émile), *ancien président*, château de Kervihan, Carnac, 1897.
- SIRET (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, province d'Almeria, (Espagne), 1912.
- TASLÉ (Albert), Le Pargo, Vannes, 1920.

#### MEMBRES TITULAIRES

- ANDRÉ (Jules), 12, rue du Maréchal Foch, Vannes, 1901.
- ARRIBARD (M<sup>me</sup>), institutrice à Quily, par le Roc-Saint-André (Morbihan), 1921.
- AUBIN, lieutenant de vaisseau en retraite, 39, rue Richemont, Vannes, 1921.
- AUDEMARD, capitaine de frégate en retraite, Le Sablen, Auray, 1925.
- AUDIC (Dr J.), 1, place Gambetta, Vannes, 1921.
- AVENEAU-DE LA GRANCIÈRE (C<sup>te</sup>), *ancien président*, manoir de Kerhué, par Guérande (Loire-Inférieure), 1890.
- BABEL, professeur au collège Jules Simon, 2, rue Nouvelle, Vannes, 1922.
- BARBIER DE MONTAULT, directeur du Comptoir National d'Escompte de Vannes, 1928.
- BARON (M<sup>me</sup>), 15, rue de Bel-Air, Vannes, et 29, avenue Duquesne, Paris (VII<sup>e</sup>), 1931.
- BARQUISSEAU (Camille), conservateur des hypothèques, rue Pasteur, Brest, 1931.
- BASTARD, inspecteur des contributions directes en retraite, 6, rue du Féty, Vannes, 1922.
- BAUDRE, capitaine Cl le C. M. Chars légers 515, Rennes, 1922.
- BÉCUE (Dr), médecin en chef de l'asile d'aliénés, Orléans (Loiret), 1906.
- BELENFANT, avocat, ancien bâtonnier, villa Boistaël, 6, rue Alphonse Guérin, Vannes, 1910.
- BÉNARD (Eugène), professeur à l'École Saint-Hervé, Hennebont, 1933.

- BERTHAUT (Henri), professeur agrégé à l'Institut catholique, 6, rue St-Louis-en-l'Île, Paris (IV<sup>e</sup>), 1932.
- BERTHELIN, notaire, rue Léhélec, Vannes, 1921.
- BEUVE-MÉRY (abbé), recteur de Theix (Morbihan), 1921.
- BIBLIOTHÉCAIRE de la Bibliothèque municipale de Lorient, 1921.
- BIGORGNE (A.), publiciste, Theix, 1931.
- BILLAUD (Albert), juge au Tribunal civil de Vannes, 1, rue des Orfèvres, 1930.
- BLAREZ (abbé), 22, rue des Chanoines, Vannes, 1924.
- BLONDEAU (Dr), 4, place Nazareth, Vannes, 1922.
- BODENREIDER (abbé), 3, boulevard de la Gare, Epinal (Vosges), 1925.
- BOISECQ (Charles), industriel, 3, place de la République, Vannes, 1900.
- BOISHAMON (Dr), capitaine au 35<sup>e</sup> rég. d'art., 4, rue du Bondon, Vannes, 1930.
- BOISROUVRAY (V<sup>ie</sup> Dr), 29, rue Thiers, Vannes, 1921.
- BOISROUVRAY (Chanoine Dr), 37, rue Richemont, Vannes, 1905.
- BOUAYS DE COUESBOUC (Dr), lieutenant-colonel, 45, rue Richemont, Vannes, 1930.
- BOUETIEZ DE KERORGUEN (Dr), 13, rue Jeanne d'Arc, Vannes, 1930.
- BOUÏX, maire de Guillac, 22, rue Olivier de Clisson, Vannes, 1921.
- BOULARD (Charles), 31, rue Pasteur, Vannes, 1930.
- BOURCY, Arcaal près Vannes, 1925.
- BOUTIN (Louis), directeur de la Succursale de la Société Générale, trésorier, 23, rue Thiers, Vannes, 1933.
- BRIERRE (M. l'abbé), 34, rue de la Loi, Vannes, 1933.
- BRUNEAU (M. l'abbé), curé-doyen de Carentoir (Morbihan), 1931.
- BULÉON (Chanoine), curé-archiprêtre de la cathédrale, *ancien président*, 22, rue des Chanoines, Vannes, 1920.
- BULIT, contrôleur des contributions directes, 130, boulevard Brune, Paris (XIV<sup>e</sup>), 1930.
- BUSQUE, 15, rue Alphonse Guérin, Vannes, 1911.
- CAILLIBOTTE, percepteur en retraite, 6, rue Joseph-Sauveur, Vannes, 1925.
- CALMETTE (Marcel), professeur au Lycée de Lorient, 1932.
- CAMENEN, avoué, conseiller général, 6, rue du Commerce, Vannes, 1927.
- CANDEAU (Pierre), 28, rue Thiers, Vannes, 1929.
- CARDINAL, photographe, 10, rue Billault, 1882.
- CARNAC, ancien notaire, 11, rue de Conleau, Vannes, 1927.
- CATALAN (Marcel), étudiant, 32, rue du Roulage, Vannes, 1929.
- CATTAERT, rue M<sup>r</sup> Jean-Marie Bécél, Vannes, 1926.
- CAUDRELIER (Dr), chirurgien en chef des hospices, 15, rue du Commerce, Vannes, 1927.

CERISIER (René), 66, rue d'Alésia, Paris (XIV<sup>e</sup>), 1932.  
 CHABANNES (C<sup>te</sup> DE), conseiller général, château de Villeneuve, en Pleucadeuc (Morbihan) ; — 6, rue Clément Marot, Paris (VIII<sup>e</sup>), 1920.  
 CHARETTE (C<sup>te</sup> B. DE), château de Kerfily, en Elven (Morbihan), 1913.  
 CHARRIER, député du Morbihan, maire de Port-Louis, 1926.  
 CHAUMEIL, professeur agrégé au Lycée de Lorient, 1933.  
 CHAUVET, Moréac, en Arradon, 1927.  
 CHÈNE (DU), 7, avenue de la Marne, Vannes, 1921.  
 CHESNEL, sous-directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, Brest, 1924.  
 CHEVALIER (D<sup>r</sup> Paul), 12, rue de Chateaubriand, Paris (VIII<sup>e</sup>), 1928.  
 CHEVALIER (M<sup>lle</sup>), Saint-Philibert (Morbihan), 1922.  
 CHEVASSU (l'abbé), Auray, 1930.  
 CHUBERT, avoué, avenue Victor Hugo, Vannes, 1920.  
 COHÉLÉACH (Maurice), notaire à Sarzeau (Morbihan), 1920.  
 COLLUM (Miss V. C. C.) Well Bottom, East Melbury, Shaftesbury, Dorset, Angleterre, 1930.  
 COMMELIN, imprimeur, 10, rue de la Monnaie, Vannes, 1921.  
 CORTOT (M<sup>me</sup>), 15, rue de Bel-Air, Vannes, et 4, rue Vercingétorix, Paris (XIV<sup>e</sup>), 1931.  
 COTILLON (Jean), 36, rue du Sergent Bobillot, Nancy, 1929.  
 COUDRIN, ingénieur, ancien président, 31, avenue Hoche, Vannes, 1906.  
 COUDRIN (L-Colonel breveté), 12, rue Dobropol, Paris (XVII<sup>e</sup>), 1926.  
 COUDRIN (M<sup>me</sup>) d<sup>e</sup> 1927.  
 COULIBÉUF, professeur à l'École Normale d'instituteurs, avenue Hoche, 32, Vannes, 1931.  
 COUREAU, officier d'administration de 1<sup>re</sup> cl. en retraite, Le Palais, Belle-Ile, 1924.  
 COURCY (C<sup>te</sup> DE), château de Corn-er-Houët, Colpo (Morb.) ; — 23, rue Dumont d'Urville, Paris (XVI<sup>e</sup>), 1919.  
 COUTAREL, inspecteur de l'exploitation des Chemins de fer du Morbihan, 1, rue Olivier de Clisson, Vannes, 1930.  
 CRENN, juge au tribunal civil, Brest, 1925.  
 DAIGRE (Georges), 8, place de la République, Vannes, 1922.  
 DAIGRE (Jean), Quiberon, 1932.  
 DALIDO (Louis), industriel, 1, rue Descartes, Vannes, 1921.  
 DAMILOT, 49, rue du Commerce, Vannes, 1927.  
 DAVALAN (Chanoine), aumônier de l'Hôpital mixte, 18, rue Le Sage, Vannes, 1925.  
 DAVID (D<sup>r</sup>), 7, rue de la Loi, Vannes, 1900.  
 DAVID (Gilbert), d<sup>e</sup> 1933.

DAVID (Alphonse), 63, avenue Victor Hugo, Vannes, 1933.  
 DAVOINE, administrateur honoraire des services civils de l'Indo-Chine, Sarzeau (Morbihan), 1920.  
 DEBUSIGNE (Edmond), receveur des Postes en retraite, Ile-aux-Moines, 1931.  
 DECKER (Francis), photographe, 10, rue du Mené, Vannes, 1912.  
 DELACROIX (Colonel), villa Kerfer, cité Rochard, Vannes, 1933.  
 DELAPORTE, avoué, Châteaulin (Finistère) 1919.  
 DELISLE (René), directeur hon. d'agence de la Société générale, 22, rue Cuvier, Nantes (Loire-Inférieure), 1924.  
 DELORD (D<sup>r</sup> Pierre), Baud (Morbihan), 1920.  
 DELPÉRIER (capitaine), 15, rue d'Italie, Nice (Alpes-Maritimes) 1923.  
 DENIS (Eugène), Maire de Lanouée (Morbihan), 1930.  
 DENISSE, président du tribunal civil, 59, rue du Commerce, Vannes, 1920.  
 DESCURE (D<sup>r</sup>), 11, rue Richemont, Vannes, 1921.  
 DESMARS (Joseph), préfet de la Seine-Inférieure, Rouen, 1923.  
 DIRECTEUR de l'École libre Saint-François-Xavier, rue Thiers, Vannes, 1875.  
 DUBREUIL (père), avenue Victor Hugo, Vannes, 1933.  
 DUCARNE (Com<sup>te</sup>), rue de Bel-Air, Vannes, 1921.  
 DUCROQUET (Roger), rue Olivier de Clisson, Vannes, 1930.  
 DUHEM, archiviste de l'Aube, Troyes, 1928.  
 DYÈVRE, commandant au 35<sup>e</sup> rég. d'artillerie, 12, rue de Conleau, Vannes, 1921.  
 ESCLAVELLES (Pierre D<sup>r</sup>), 48, rue de Metz, Vannes, 1924.  
 ESPIVET DE LA VILLESBOISNET (C<sup>te</sup> Louis), château de Treulan, par Sainte-Anne d'Auray (Morbihan), 1921.  
 ESTOURBEILLON (M<sup>le</sup> Régis de L<sup>r</sup>), ancien président, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, ancien député, 56, rue de Rennes, Paris (VI<sup>e</sup>), 1890.  
 FABRE (Baronne), château de Liziec en Vannes, 1921.  
 FABRE (Baron), château de Liziec en Vannes, 1911.  
 FARDEL, instituteur en retraite, Port-Navalo, Arzon, 1922.  
 FAUVELET, 53, rue du Commerce, Vannes, 1928.  
 FAYE, professeur honoraire de l'Université, Plaisance, près Vannes, 1922.  
 FERRAND (M<sup>me</sup>), place de la République, Vannes, 1927.  
 FILY, ancien notaire, 5, rue de l'Hôpital, Lorient — plage Penthièvre, Quiberon (Morbihan), 1905.  
 FLANDROIS (D<sup>r</sup>), 90, rue Carnot, Lorient, 1915.  
 FLEURIOT (commandant), 19, rue du Jointo, Vannes, 1931.  
 FLYE S<sup>te</sup> MARIE (général), Kerguen, Arradon, 1930.

- FONSSAGRIVES (M<sup>me</sup>), 8, rue Duguesclin, Vannes, 1921.  
FOSSETTE (Léon), ancien président du tribunal de commerce, 6, rue Le Sage, Vannes, 1920.  
FRANCO (D<sup>r</sup>), 6, rue Pasteur, Vannes, 1920.  
FRANCO, Inspecteur de l'Assistance publique, 10 bis rue Lenepveu, Angers (M. et L.), 1933.  
FRANCONIE (M<sup>lle</sup>), professeur au cours secondaire de jeunes filles, rue Richemont, Vannes, 1932.  
FRAVAL DE COATPARQUET, 37 bis, rue de la Loi, Vannes, 1921.  
GACHET, conseiller général, maire de Saint-Nolff (Morbihan), 1922.  
GAGET (M<sup>me</sup>), 9 bis, place du Champ de Foire, Vannes, 1932.  
GARREAU (Maurice), 1, rue Alain le Grand, Vannes, 1923.  
GAUDIN (Philbert) Villa Marie Thérèse, route de Dompierre, La Roche-sur-Yon (Vendée), 1923.  
GAUDU, instituteur honoraire, place de la Victoire, Gourin, 1922.  
GÉLAIN (M<sup>lle</sup>), institutrice, 2, rue Hoche, Vannes, 1925.  
GÉNIAUX (D<sup>r</sup> Hippolyte), Ploërmel, 1930.  
GENTY (P.), 9, rue Rataud, Paris, 1930.  
GIFFEN (D<sup>r</sup> A. E. Van), Directeur Biologisch-Archæologisch Institut der R. U. Groningen (Pays-Bas), 1929.  
GILLES (Émile), publiciste, Pontivy (Morbihan), 1908.  
GLAIS (D<sup>r</sup>), Les Sables d'Olonne, 1921.  
GOER DE HERVÉ (M<sup>me</sup> DE), 44, rue Richemont, Vannes, 1930.  
GONZINI, capitaine en retraite, 3, rue de Strasbourg, Vannes, 1928.  
GOUSSET, agent général de la Caisse d'Épargne, 11, place de la République, Vannes, 1920.  
GOUSSET (Georges), caissier de la Caisse d'Épargne, 11, rue Kerozen, Vannes, 1931.  
GOUSSET (M<sup>me</sup> Georges), — d<sup>e</sup> — 1931.  
GOUSSET, professeur de dessin, 6, rue Noé, Vannes, 1928.  
GOUVELLO (M<sup>me</sup> DE), château de Kerlevenan, en Sarzeau (Morbihan), 1914.  
GOUYON DE COIPEL (C<sup>te</sup> DE), conseiller général, Cournon par La Gacilly (Morbihan), 1921.  
GOUYON DE COIPEL (C<sup>te</sup> Jean DE), Lieutenant de vaisseau de réserve, Cournon, par La Gacilly (Morbihan), 1928.  
GROLEAU (Paul) entrepreneur, 7, rue de Bernus, Vannes, 1933.  
GROSJEAN (Louis), agent voyer en retraite, 5, place de la Poissonnerie, Vannes, 1924.  
GUILBOT (Gaston), 66, rue de Vaugirard, Paris, (VI<sup>e</sup>), 1897.  
GUILLAUME (René), architecte des monuments historiques, 14, rue de l'Hôpital, Lorient, 1921.  
GUILLEMETTE (M<sup>lle</sup>), institutrice, 21, rue de la Garenne, Vannes, 1925.

- GUILLEMOT (l'abbé Pierre), 1, rue Vincent Rouillé, Vannes, 1925.  
GUILLON (l'abbé), recteur de Landaul, 1925.  
GUINY (M<sup>me</sup> DU), 37, rue de la Loi, Vannes, 1924.  
HARDOUIN (D<sup>r</sup>), 18, rue Émile Burgault, Vannes, 1921.  
HARRAULT (M<sup>me</sup>), château de Penhoët, par Grand-Champ (Morbihan), 1921.  
HENRY (Jean), Capitaine de la marine marchande, 37, rue Fontaine, Vannes, 1934.  
HOUSSEMAINE (commandant), Rue Paul Doumer, Vannes, 1931.  
HOUSSIN, 11, rue Alphonse Guérin, Vannes, 1925.  
HUE, chimiste, 3, rue Vincent Rouillé, Vannes, 1923.  
HUERMAND (D<sup>r</sup>), pharmacien à Sarzeau, 1932.  
HUI (M<sup>lle</sup>), directrice de l'école normale d'institutrices, rue de Conleau, Vannes, 1920.  
JACQMIN (René), château du Plessis-Kaër, par Auray (Morbihan), 1919.  
JALAGUIER-FRANCO (M<sup>me</sup>), 30, rue de la Loi, Vannes, 1934.  
JÉGOUREL, conseiller général, 6, avenue de la Gare, Vannes, 1925.  
JOSSET, pharmacien, rue Olivier de Clisson, Josselin, 1925.  
JOSSO, instituteur à Mauron (Morbihan), 1919.  
JOUFFRAY (Colonel), Arradon (Morbihan), 1910.  
JUGE (Colonel), 16, rue Jeanne Hachette, Paris (XV<sup>e</sup>), 1920.  
KERGRAIN, 4, rue de l'Hôpital, Auray (Morbihan), 1922.  
KERZOUET (DE), château du Menoray, par Guéméné-sur-Scorff, (Morbihan), 1921.  
KERRAND (Louis), docteur en droit, juge au tribunal civil de Louviers, (Eure), 1909.  
KERRAND (Louis), agent général de la Compagnie l'Union, rue Alphonse Guérin, Vannes, 1927.  
KERSABIEC (V<sup>te</sup> Siochan DE), château du Nêdo, Plaudren, par Elven (Morbihan), 1920.  
KLIZOWSKI (D<sup>r</sup>), rue Saint-Vincent, Vannes, 1932.  
KOECHLIN-SCHWARTZ (Général), 1, place du Président Mithouard, Paris (VII<sup>e</sup>) ; — Saint-Guen en Vannes, 1922.  
KOECHLIN-SCHWARTZ (M<sup>me</sup>), d<sup>e</sup>  
KOZERAWSKI (Charles), commis principal des P. T. T. en retraite, 8, rue de Bel-Air, Vannes, 1928.  
KRAFFE, château de Prières, en Billiers (Morbihan), 1922.  
LABORDETTE (Romain), Président honoraire de Cour d'appel, 2, place du Maréchal Joffre, Vannes, 1927.  
LA BOURDONNAYE (M<sup>me</sup> DE), château de la Bourdonnaye, par Carentoir (Morbihan), 1921.  
LACOMBE (M<sup>me</sup> DE), 34, rue du Port, Vannes, 1927.

LAFAILLE (Colonel), 61, rue du Commerce, Vannes, 1921.  
LAFOLYE (M<sup>me</sup> Eugène), 20, place de la République, Vannes, 1927.  
LA FOYE (M<sup>me</sup> DE), 16, rue Kérozen, Vannes, 1924.  
LAIGUE (C<sup>ie</sup> René DE), château de Bahurel, Redon (I.-et-V.), 1929.  
LAMARTINE, contrôleur principal spécial des Contributions directes en retraite, 16, rue Pasteur, Vannes, 1929.  
LAMARTINE (M<sup>me</sup>), d,  
LAMARZELLE (DE), place de la République, Vannes, 1931.  
LAMY (Médecin Général), 18, place Alsace Lorraine, Lorient, 1932.  
LANCO (A.), directeur du service départemental des épizooties en retraite, 14, rue du Mené, Vannes, 1921.  
LANGLAIS (Élie DE), Sarzeau (Morbihan), 1921.  
LANTIVY-TRÉDION (C<sup>ie</sup> DE), château de Lantivy, près Vannes, 1911.  
LANTIVY DE TRÉDION (M<sup>lle</sup> DE), 13, rue du Commerce, Vannes, 1930.  
LA ROCHE (Capitaine DE), rue Rosmadec, Vannes, 1926.  
LA VERLOCHÈRE (M<sup>lle</sup> Marie), imprimerie Galles, place de l'Hôtel-de-Ville, Vannes, 1928.  
LE BAIL, Receveur de l'enregistrement, 22, rue du Port, Vannes, 1930.  
LE BARBIER, Inspecteur des Postes en retraite, 7, rue Olivier de Clisson, Vannes, 1933.  
LE BASTARD DE VILLENEUVE (C<sup>ie</sup> DE), 2<sup>bis</sup>, rue Pasteur, Vannes, 1925.  
LEBERT, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, 23, rue Pasteur, Vannes, 1908.  
LE BIHAN, capitaine de frégate en retraite, 12, av. Hoche, Vannes, 1922.  
LE BLÉVEC (M<sup>me</sup>), 12, rue Brizeux, Vannes, 1931.  
LE BOEDEC, directeur du Crédit Nantais, rue Billault, Vannes, 1931.  
LE BOULAIRE, préposé en chef de l'octroi, 67, avenue Victor Hugo, Vannes, 1930.  
LE CLERC (D<sup>r</sup>), Elven (Morbihan), 1929.  
LECLERC (Jacques), Interne en médecine, Asile de Lafond, La Rochelle, 1932.  
LE COTY, receveur-entreposeur des tabacs en retraite, 3, rue des Orfèvres, Vannes, 1932.  
LE DANOIS, Docteur ès sciences, Directeur de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 3, avenue Octave Gréard, Paris (VII<sup>e</sup>), 1930.  
LE DÉROUT, Boisjoli, près Quimperlé (Finistère), 1922.  
LE DIBERDER (M<sup>me</sup>), 13, rue Pasteur, Vannes, 1933.  
LE DIBERDER (Yves), 10, rue Richemont, Vannes, 1920.  
LE DIGABEL (Joseph), directeur général des Caisses rurales du groupe Morbihannais, rue Alfred Roth, Vannes, 1931.  
LEFÈVRE (Louis), 1<sup>re</sup> impasse, rue Émile Burgault, Vannes, 1931.

LE GOFF, notaire honoraire, 13, rue Pasteur, Vannes, 1924.  
LE GOUVELLO DU TIMAT (M<sup>me</sup> la Générale), 6, impasse Emile Burgault, Vannes, 1927.  
LE GOUVELLO DU TIMAT (V<sup>ie</sup> Guy), château de Tremohar en Berric, par Theix (Morbihan), 1921.  
LE GRAND, avocat, 7 place Lucien Laroche, Vannes, 1926.  
LE GRAND (M<sup>me</sup>), — d<sup>e</sup> — 1931.  
LE GUEN (D<sup>r</sup>), place Nazareth, Vannes, 1920.  
LE LÉAL (l'abbé) curé de Huismes (Indre-et-Loire) 1933.  
LE LIDEC (Paul), capitaine de corvette, 9, rue Jacques Mawas, Paris (XV<sup>e</sup>), 1929.  
LE LIDEC (Georges), 21<sup>bis</sup>, boulevard de Port-Royal, Paris (XIII<sup>e</sup>), 1932.  
LE MARANT DE Kerdaniel, juge au tribunal civil, à Rennes, 1921.  
LE MEUR, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, 1920.  
LE MÉZO (M<sup>me</sup>), institutrice en retraite, 21, rue de la Garenne, Vannes, 1925.  
LE MILON, 6, rue du Maréchal Foch, Vannes, 1925.  
LE MINTIER DE LÉHÉLEC (Comte), château de Limoges, Vannes, 1921.  
LE MOAL, avocat, 4, rue Vincent Rouille, Vannes, 1931.  
LE MONNIER (Hippolyte), 2, rue Audren de Kerdrel, Vannes, 1931.  
LE MONNIER (M<sup>me</sup>) — d<sup>e</sup> —  
LE NOC, professeur au collège Jules Simon, 6, route de Sainte-Anne, Vannes, 1931.  
LENOIR, Trésorier Payeur Général du Cher, Bourges, 1930.  
LE PAN DE LIGNY (Jean), château de Kerglas près Vannes, 1933.  
LE PÉVÉDIC, conseiller général, industriel, Grand-Champ (Morbihan), 1921.  
LE PONTOIS (D<sup>r</sup>), 8, rue Richemont, Vannes, 1911.  
LE ROHELLEC (l'abbé), Locmariaquer (Morbihan), 1922.  
LE ROUX, ostréiculteur, Locmiquel-Baden (Morbihan), 1922.  
LE ROUZIC, pharmacien, rue Saint-Vincent, Vannes, 1920.  
LE ROUZIC (Zacharie), conservateur du Musée de Carnac, 1905.  
LE SAGE, surveillant général au collège de Morlaix (Finistère), 1929.  
LESON, ingénieur à Pontivy, 1923.  
LE TARNEC (Jean), représentant de la Banque Loyer, rue de Clos-madeuc, Vannes, 1929.  
LETOUX (Maxime), rédacteur principal au Sous-Secrétariat d'État de la marine marchande, 18, rue Eugène Manuel, Paris (XVI<sup>e</sup>), 1925.  
LIGNIÈRES (DE), château du Couédic, par Rohan (Morbihan), 1917.  
LIMUR (C<sup>ie</sup> DE), Hôtel de Limur, 31, rue Thiers, Vannes, 1923.

LISLE (DE), conseiller général des Deux-Sèvres, rue Richemont, Vannes, 1931.  
LORCY (Bernard), 19, avenue Marie, Villemonble (Seine), 1929.  
LORFÈVRE (Jean), capitaine de corvette en retraite, chez M<sup>me</sup> Jean Lanoë, Malestroit, (Morbihan), 1933.  
LOZEREZ (l'abbé), recteur de Saint-Gildas de Rhuys, 1927.  
LUCAS, receveur principal des contributions indirectes en retraite, 4, rue Jeanne d'Arc, Vannes, 1923.  
MABIN (D<sup>r</sup>), conseiller général du Morbihan, Malestroit, 1914.  
MACHAUX, professeur de musique, 16, place Gambetta, Vannes, 1922.  
MAHÈO, imprimeur, place du Champ-de-Foire, Vannes, 1921.  
MAILY, directeur de l'enregistrement, Caen, 1930.  
MAINGUY, officier d'administration, parc d'artillerie, Vannes, 1928.  
MAISMONT (DE), chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue du Puits Tiphaine, 12, Senlis (Oise), 1922.  
MARCHAIS (Maurice), avocat, ancien député, rue Autissier, Vannes, 1910.  
MARE (M<sup>me</sup> DE), château de Kergonano en Baden (Morbihan), 1927.  
MAREC, administrateur en chef de la marine, Nice, 1929.  
MARTIN (M<sup>lle</sup>), rue Saint-Vincent à Sarzeau, 1930.  
MARTIN (l'abbé), recteur de Réguiny (Morbihan), 1910.  
MARTIN-CHAUFFIER, archiviste-paléographe, 48, boulevard Soult, Paris (XII<sup>e</sup>), 1909.  
MARTIN-DIANOUX (G. E.), Resclin, St-Gildas-des-Bois (L.-Inf.), 1925.  
MARTIN-LAUZER, château de Kerdroguen, Auray (Morbihan), 1885.  
MARTINUS-NIJHOFF, Lange Voorhout, 9, La Haye, Hollande, 1930.  
MAULION, sénateur, conseiller général du Morbihan, 41, rue Copernic, Paris (XVI<sup>e</sup>), 1923.  
MAUTIN (Jacques), 48, faubourg Saint-Denis, Paris (X<sup>e</sup>), 1932.  
MAZÈRES (Raymond), directeur des P. T. T. du Morbihan, Vannes, 1930.  
MENAIS, 6, avenue de Verdun, Vannes, 1926.  
MÉNARD (Henri), directeur de l'hôtel du Commerce, Vannes, 1925.  
MERCIER (D<sup>r</sup>), 2, rue Philippe Le Bon, Vannes, 1923.  
MIRAN, chirurgien-dentiste, 23, rue Thiers, Vannes, 1921.  
MOCAER, conseiller général du Finistère, 40, boulevard Gambetta, Brest, 1920.  
MOLAC (D<sup>r</sup>), conseiller général, Guer (Morbihan), 1931.  
MONCHY (DE), 1, rue Duguay-Trouin, Lorient, 1922.  
MOREAU (commandant), 31, rue Jeanne d'Arc, Vannes, 1932.  
MOREL, ingénieur, 47, rue du Plessis, Fontenay-aux-Roses, (Seine), 1927.

MOTTIN DE LA BALME, château de Launay-Guen, par-Plemet (Côtes-du-Nord), 1921.  
MOUNOT (M<sup>me</sup>), 61, rue Chevalier, Levallois-Perret (Seine), 1933.  
MOUTON (M<sup>me</sup>), 9, place de la République, Vannes, 1920.  
MOUCHET, professeur à l'École Normale d'instituteurs, route du Bondon, Vannes, 1931.  
NICOL (l'abbé), ancien recteur, Malestroit (Morbihan), 1908.  
ORÉ, juge au Tribunal civil, rue Alfred Roth, Vannes, 1931.  
PAGNAC (Capitaine DE), R. A. C., 6, rue Broussais, Rennes, 1924.  
PEIGNÉ (Louis), lieutenant d'artillerie, 6, rue de la République Toul, 1923.  
PEIGNIER (Colonel), 11, rue Albert 1<sup>er</sup>, Vannes, 1925.  
PÉQUART (Saint-Just), 83, rue Saint-Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 1919.  
PÉQUART (M<sup>me</sup>), 83, rue Saint-Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 1919.  
PERNY (Charles), caissier à la trésorerie générale du Morbihan, 20, rue Émile Burgault, Vannes, 1927.  
PÉRON, 134, boulevard Raspail, Paris (VI<sup>e</sup>), 1917.  
PERRIEN (C<sup>te</sup> Georges DE), château de Kercado, par Carnac (Morbihan) ; — Berkane (Maroc Oriental), 1925.  
PETIT, professeur d'agriculture, Trussac, Vannes, 1931.  
PETIT (Jean), négociant, 3, rue Alain le Grand, Vannes, 1925.  
PEYRON, ancien notaire, route de Sainte-Anne, Vannes, 1929.  
PHILOUZE, ancien avoué, rue du Commerce, Vannes, 1920.  
PHILOUZE (Lieutenant-Colonel), 23, rue Jeanne d'Arc, Vannes, 1926.  
PICHERIT, rue de Séné, Vannes, 1921.  
PIEL (Paul), 48, faubourg Saint-Denis, Paris (X<sup>e</sup>), 1932.  
PILVEN, Colonel d'artillerie, Toulouse, 1922.  
PINON (Commandant), 33, avenue Victor-Hugo, Vannes, 1921.  
PLEYBER, architecte-expert, rue Philippe Le Bon, Vannes, 1920.  
POULPIQUET DE BRESKANVEL (V<sup>esse</sup> DE), Lesmel-Plouguerneau (Finistère), 1922.  
POURCHASSE, archiviste-adjoint, 44, rue de Metz, Vannes, 1929.  
PREISSAC (Charles DE), agent général de la Compagnie l'Urbaïne, 6, rue des Orfèvres, Vannes, 1931.  
QUINTON, adjoint au maire de Vannes, rue de la Loi, 1926.  
RAUDE, pharmacien, député du Morbihan, maire de Guéméné-sur-Scorff, 1923.  
RAUT, chef de division honoraire à la Préfecture du Morbihan, 17, rue Alfred Roth, Vannes, 1922.  
RESNAIS (M<sup>me</sup>), place Saint-Nicolas, Vannes, 1923.

- REVELIÈRE, receveur de l'enregistrement, place de la République, Vannes, 1908.
- RIBOULOT, ingénieur des arts et manufactures, 31, rue du Château, Château-Thierry (Aisne), 1906.
- RIO, sénateur du Morbihan, 11<sup>bis</sup>, avenue de Suffren, Paris (1<sup>re</sup>) ; — Quiberon (Morbihan), 1921.
- RIO, docteur en médecine, Pluméliau (Morbihan), 1931.
- ROBERT (Henri), ancien président de la chambre des notaires de Brest, 11, rue des Orfèvres, Vannes, 1922.
- ROGER (D'), 6, place de la République, Vannes, 1914.
- ROHAN (Duchesse DE), 6, avenue Malakoff, Paris (XVI<sup>e</sup>) ; — château de Josselin (Morbihan), 1925.
- ROHAN (V<sup>ie</sup> DE), 2, avenue Bosquet, Paris (VII<sup>e</sup>), 1919.
- RONCO (M<sup>lle</sup> Yolande), rue du Bondon, Vannes, 1932.
- ROQUE, instituteur en retraite, 16, rue Jeanne d'Arc, Vannes, 1925.
- ROSOT (Henri), professeur de dessin, le Cresker, Trussac, Vannes, 1930.
- ROUSSEAU, contrôleur des contributions indirectes, 16, place de la République, Vannes, 1927.
- ROUSSELOT (M<sup>lle</sup>), 23, rue de la Loi, Vannes, 1919.
- ROUSSIN, château de Coët-Yhuël, Sarzeau (Morbihan), 1906.
- SAINT-GEORGE (C<sup>ie</sup> DE) château de Keronic, par Pluvigner (Morbihan), 1921.
- SALMON, ancien avoué, rue Brizeux, Vannes, 1927.
- SALOMON (D'), directeur de l'Asile départemental de Lesvellec, Saint-Avé, 1927.
- SALOMON (M<sup>me</sup>), d<sup>o</sup> 1930.
- SAUVAGE, professeur au Collège Saint-François-Xavier, 6, rue Carnot, Vannes, 1929.
- SENTILHES, directeur honoraire des contributions directes, 41, rue Richemont, Vannes, 1920.
- SERRANT (Patrick DE), rue Jehan de Bazvalan, Vannes (Morb.), 1925.
- SÉVENO (M<sup>me</sup> Joseph), 14, rue Billault, Vannes, 1931.
- SCHOOFS (M<sup>me</sup>), 19, avenue de la Marne, Vannes, 1933.
- SIMONNOT, château de Toulhouët, La Vraie-Croix, par Elven (Morbihan), 1911.
- SIMONOT, ancien directeur du Crédit Foncier, 28, avenue Saint-Symphorien, Vannes, 1922.
- SONRIER (M<sup>me</sup>), 63, avenue de la République, Courbevoie (Seine), 1929.
- SOUSSAYE (V<sup>ie</sup> DE), château de Keravéon, Erleven (Morbihan), 1877.
- SURZUR (Frédéric), avocat à la Cour d'appel de Paris, 4, rue de Londres, Paris (IX<sup>e</sup>), 1927.
- S. E. M<sup>r</sup> TRÉHIOU, évêque de Vannes, 1930.

- TASLÉ (M<sup>lle</sup>), Le Pargo, Vannes, 1930.
- TASTARD (l'abbé), professeur au petit séminaire de Sainte-Anne, 1923.
- TATTEVIN, pharmacien, rue Émile Burgault, Vannes, 1922.
- TESTHARDT d'ARGIES, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Vannes, 1930.
- TEXIER, notaire, rue Billault, Vannes, 1922.
- THÉBAUD, commissaire-priseur, 6, rue des Orfèvres, Vannes, 1925.
- THOMAS (Paul), 16, rue des Vierges, Vannes, 1920.
- THOMAS-LACROIX, archiviste du Morbihan, Vannes, 1930.
- TRAMEÇON, directeur du Crédit Lyonnais, Vannes, 1930.
- TURGY (DE), La Lande, route de Nantes, Vannes, 1929.
- VÉRIOT (André), ancien contrôleur des douanes, 8, avenue de la Marne, Vannes, 1925.
- VESIGNIÉ (Louis), colonel d'artillerie en retraite, 22, rue du Général Foy, Paris (VIII<sup>e</sup>), 1922.
- VIAUD-GRAND-MARAIS, 23, rue de la Loi, Vannes, 1920.
- VILVAUT, 4, rue de l'Unité, Vannes, 1920.
- VOLF, médecin commandant, 31<sup>e</sup> régiment d'aviation, Tours, 1928.
- VRINAT, trésorier-payeur général de l'Aisne, Laon, 1928.

#### MEMBRES D'HONNEUR

- BAILLET (Jules), docteur ès lettres, 35, rue d'Illiers, Orléans (Loiret).
- COUTIL, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).
- ESPÉRANDIEU (Com<sup>te</sup>), membre de l'Institut, conservateur des musées archéologiques, Nîmes (Gard) ; — Clamart (Seine).
- KERRAND (Pl.), docteur en droit, ancien notaire, à Locminé (Morbihan).
- LACROIX, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, 23, rue Jean Dolent, Paris (XIV<sup>e</sup>).
- LOTH, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 130, rue Lecourbe, Paris (XV<sup>e</sup>).
- OSBORN (Henry-Fairfield), président of the American Museum of Natural History, New-York.
- SETON-KARR, H. W. 8, Saint-Paul's Mansions, Hammersmith, Londres, W 6.

## Bureau de la Société Polymathique pour l'année 1934

Président d'honneur.....	M. Léon LALLEMENT.
Président.....	M. MAZÈRES.
Vice-Président.....	M. MARSILLE.
Secrétaire.....	M. Roger LE GRAND.
Trésorier.....	M. Louis BOUTIN.
Conservateur du Musée archéologique.....	M. Louis MARSILLE.
— du Musée d'Histoire naturelle....	D <sup>r</sup> LE PONTOIS.
— de la Bibliothèque.....	Abbé P. GUILLEMOT.

### Adjoints aux membres du bureau

Secrétaires adjoints.....	M. CAILLIROTTE. M. LAMARTINE.
Conservateur adjoint du Musée archéologique.....	Col. FONSSAGRIVES.
— — du Musée d'Hist. nat.....	D <sup>r</sup> SALOMON. C <sup>t</sup> HOUSSEMAINE.
— de la Bibliothèque.....	M. BOUX. M. Henri ROBERT. M. CAILLIROTTE. M. le chan. DAVALAN.

### Commissions

Commission des finances.....	M. LAMARTINE. M. AUBIN. M. POURCHASSE.
— des publications.....	Le Bureau. M. Léon LALLEMENT. M. THOMAS-LACROIX. M. Émile SAGERET.
— des fouilles.....	Le Président, le Vice-Présid <sup>t</sup> , le Secrétaire, les trois conservateurs MM. HOUSSEIN, DE LANTIVY, BOUX.
Commission des achats divers et d'entretien du mobilier et des immeubles.....	Le Président, le Secrétaire, les M. PLEYBER, [trois conservat <sup>rs</sup> . M. Paul THOMAS. M. TATTEVIN.



Les membres de la Société ayant changé de domicile sont priés de bien vouloir faire connaître leur nouvelle adresse au Secrétariat général, 2, rue Noé, à Vannes.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Le dolmen dit <i>La Tablette de Cournon</i> , C <sup>no</sup> de Cournon (Morbihan) :	
Historique, — par M. Louis MARSILLE .....	3
Observations faites au cours des travaux de restauration, — par le C <sup>te</sup> DE GOUYON.....	6
Aperçu géologique, — par M. MAZÈRES.....	9
Contribution à l'étude des <i>Haches en pierre polie et des Polissoirs portatifs</i> , — par M. Louis MARSILLE .....	14
Carnac : <i>Fouilles faites dans la région — Sépultures circulaires de Boquidet</i> , C <sup>no</sup> de Sérent (Morbihan), — par M. Z. LE ROUZIC.	29
<i>Quelques manuscrits de la Chartreuse d'Auray</i> , — par M. Joseph BLAREZ.....	39
Histoires d'autrefois : <i>Les Paniques dans les Foires</i> , — par MM. Etienne RAUT, Léon LALLEMENT et le Chanoine BULÉON.	42
Vannes autrefois : <i>La traite des Nègres</i> , — par MM. Etienne RAUT et Léon LALLEMENT .....	53
<i>La Délivrance de Paris : 13 Avril 1436</i> , — par M. le Colonel E. FONSSAGRIVES.....	75
Procès-verbaux de l'année 1933.....	1
Bienfaiteurs de la Société Polymathique.....	34
<i>Liste des Membres :</i>	
Membres à vie .....	35
Membres titulaires.....	36
Membres d'honneur .....	47
Bureau pour l'année 1934.....	49